

# Espaces NATURELS

20

Revue des professionnels des espaces naturels

## Agriculture et espaces naturels

Vers de nouveaux équilibres ?



- 3 ÉDITO Qu'attendre du Grenelle de l'Environnement ?
- 4 L'ACTU

© Odile Chancerelle

## Dossier

# 9

**Photo de couverture :**  
Tracteur et sa citerne aux abords du lac du Mont-Cenis (Savoie)  
© Pascal Xicluna - Ministère de l'Agriculture et de la pêche

### DOSSIER VERS DE NOUVEAUX ÉQUILIBRES

#### Agriculture et espaces naturels

- 9 L'intégration nature-agriculture : il faut aller plus loin !
- 10 Agriculture et biodiversité : élargir le regard.
- 11 Littoral. Le déclin d'une agriculture classique.
- 12 Conservatoire du littoral. Installer des agriculteurs : un marathon administratif et technique.
- 13 Jean-Paul Rault. Les obstacles sont encore nombreux.
- 14 Agriculteurs et gestionnaires : le duo rural peut fonctionner.
- 15 Le premier bail rural à caractère environnemental signé en Auvergne. Serge Lubineau. L'engagement d'un éleveur en faveur de la biodiversité.
- 16 Les politiques agricoles en pleine évolution. Le bail rural cultive les pratiques environnementales.
- 17 Plaidoyer. Pour une indemnité spéciale « zones humides ». Les MAE territorialisées.
- 18 Biodiversité. Les filières courtes n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. PNR du Vercors. La marque « Parc viande bovine » : un bon plan pour le patrimoine.
- 19 PN des Cévennes. Et si l'on imaginait, plutôt, de labelliser les exploitations ?
- 20 RN des coussouls de Crau. Une co-gestion inattendue.
- 21 Le bœuf des vallées au secours du rôle des genêts.
- 22 Juste quatre fleurs pour évaluer la qualité écologique des prairies. Une expérience allemande comme source d'inspiration.

Les propositions de sujets d'articles à traiter dans la revue sont à adresser à : [comite.editorial@espaces-naturels.fr](mailto:comite.editorial@espaces-naturels.fr)

Adresse du forum : <http://www.espaces-naturels.fr/forum/forum.asp?id=5>

#### ÉTUDES • RECHERCHES

- 24 Écologie de la conservation. Les sciences de la conservation en pleine évolution.
- 25 Les sols : interface dans l'environnement. Considérer les diverses fonctions des sols.

#### GESTION PATRIMONIALE

- 26 Massif de la Sainte-Victoire. Élaboration concertée du plan de gestion chasse et du document d'objectif.
- 28 Préserver la biodiversité. Une stratégie pour éviter les pièges.

#### PÉDAGOGIE • ANIMATION

- 30 PN du Mercantour. Scénographier le loup pour traiter de l'Homme.

#### MANAGEMENT • MÉTIERS

- 32 Vingt heures de formation pour tous les salariés. Le nouveau cadre juridique de la formation professionnelle.

© Michel Filliol - PN Vanoise

# 28



### Préserver la biodiversité

## Stratégie pour éviter les pièges

#### DROIT • POLICE DE LA NATURE

- 35 Infraction et contentieux. La médiation pénale : une solution gagnante pour l'environnement.

#### MÉTHODES • TECHNIQUES

- 36 Fraïsse-sur-Agout se chauffe au bois. Mode d'emploi et faisabilité.

#### AILLEURS

- 38 Politiques publiques au banc de l'évaluation. Le fleuve Sénégal pleure ses écosystèmes.

40 LECTEUR PENSEUR

42 PARUTIONS

43 L'AGENDA

Dans le prochain numéro  
**Les espaces verts dans la ville**  
passerelles vers la nature



**L'ATELIER**  
technique des espaces naturels

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Yves Vérilhac

**COMITÉ ÉDITORIAL**

Coordination : Michelle Sabatier  
 • Secrétariat : Gwénaëlle Arons  
 • Rubriques : *Actualités* Pascal Danneels, Laurence Boussand • *Études, Recherches* Emmanuel Michau • *Gestion patrimoniale* Valérie Fiers, Hélène Michaud • *Accueil, Fréquentation* Lydiane Estève, Jean-Marie Petit, Anne Yourc'h • *Pédagogie, Animation* Nicolas Gérardin • *Management, Métiers* Monique Fabbro, Florence Lespine, Véronique Petit-Uzac • *Droit, Police de la nature* Louis-Gérard d'Escrienne, Hélène Tripette • *Méthodes, Techniques* Bernard Commandré • *Initiatives, Partenaires* Cécile Birard, Bruno Mounier • *Aménagement, Développement, Territoire* Jean-Claude Bonnafé, Arnaud Callec, Jacques Plan, Paul Havet • *Ailleurs* Christian Perennou.

**RÉDACTION**

Directrice de la rédaction : Michelle Sabatier  
 Rédactrice en chef : Mouné Poli  
 • Rédactrice graphiste : Camille Prosperi • Assistante graphiste : Vanina Bellini • Rédaction : Mouné Poli • Joël Demasson • Correctrice : Magali Flori  
**Mediaterra** Route Royale 20600 Bastia  
 Mél : espaces-naturels@mediaterra.fr  
 Tél. : 04 95 31 12 21

**ADMINISTRATION, ABONNEMENTS**

**Mediaterra** Laetizia Giampietri  
 Route Royale - 20600 Bastia  
 Tél. : 04 95 31 12 21

**ÉDITEUR**

Aten  
 Atelier technique des espaces naturels  
 Ensam - 2 place Viala  
 34060 Montpellier cedex 2  
 Tél. : 04 67 04 30 30

**IMPRESSION**

Imprimerie Chirat  
 744, rue de Sainte-Colombe  
 42540 Saint-Just-la-Pendue

éditorial



**MICHEL MÉTAIS**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 LIGUE POUR  
 LA PROTECTION  
 DES OISEAUX**

1. Amis de la Terre,  
 Écologie sans frontières,  
 France nature  
 environnement, Fondation  
 Nicolas Hulot,  
 Greenpeace, Ligue pour  
 la protection des oiseaux,  
 Réseau action climat,  
 Ligue ROC, WWF France.

>>> Mél :  
 michel.metais@lpo.fr

# Qu'attendre du Grenelle de l'Environnement ?

**P**romesse faite à neuf associations<sup>1</sup> le 31 mars 2007 par le candidat Nicolas Sarkozy, le Grenelle de l'Environnement a été annoncé par le nouveau Président de la République dès le troisième jour qui a suivi son installation à l'Élysée. Il a alors fixé les règles du jeu de cette négociation entre cinq collèges d'acteurs : les associations, les entreprises, les organisations syndicales, les collectivités, l'État. Le Grenelle de l'Environnement vise la signature d'un contrat de cinq ans passé entre l'État et les quatre partenaires pré-cités, après qu'ils se sont mis d'accord sur une vingtaine de mesures précises et chiffrées issues de six groupes de travail :

1. Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie ;
2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles ;
3. Instaurer un environnement respectueux de la santé ;
4. Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables de territoires ;
5. Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance ;
6. Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi ;

Le Grenelle se déroule en trois phases : la première, de mi-juillet à mi-septembre, a permis aux différents groupes de travail de proposer et dégager des mesures plus ou moins consensuelles ; la deuxième, de fin septembre à mi-octobre, ouvre une consultation nationale à partir des suggestions issues de la phase précédente ; la troisième (deuxième quinzaine d'octobre) verra la discussion finale entre les cinq collèges pour adopter les quelque vingt mesures qui feront l'objet d'une communication par le Président de la République en fin de mois.

Dans ce contexte, et en l'absence d'une participation directe des grands réseaux de gestionnaires d'espaces naturels (Cel, Cren, ONF, RNF...), quelle peut être la place des « professionnels » de la gestion de la nature dans le Grenelle de l'Environnement ? Les préoccupations des gestionnaires d'espaces de nature seront principalement traitées dans le groupe « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles ». Ce groupe intéressera d'autant plus les acteurs de terrain qu'il est présidé par les sénateurs Le Grand et Blandin, promoteurs d'initiatives auprès du Sénat pour que la biodiversité ait droit de cité dans cette assemblée. Parions que les propositions de mesures prolongeront, peu ou prou, les actions inscrites dans le plan stratégique national consacré à la biodiversité, auquel nombre d'entre eux ont déjà contribué. Pendant la phase de consultation nationale, ces acteurs gestionnaires devront donc être vigilants et corriger, amender, proposer les mesures soumises à consultation tout en restant directement en relation avec les membres influents du groupe de travail. Mais pour qu'une mesure parvienne à émerger parmi les dizaines de projets qui entreront dans la « grande marmite » du Grenelle, elle devra recevoir le soutien de plusieurs collèges. On pourrait imaginer qu'aboutisse l'idée d'une redevance fiscale prélevée sur un secteur générateur de gaz à effet de serre, si son usage intéresse à la fois les collectivités, l'État et les associations dans le domaine des espaces naturels. Autrement dit, l'union fait la force. Bon courage. ■

## MANAGEMENT Achat public : l'écoresponsabilité confortée

Un plan national d'actions pour des achats publics durables, fixant des objectifs sur la période 2007-2009, a été adopté en mars 2007 et transmis à la Commission européenne. Il vise à favoriser le développement durable, et fait suite aux modifications du code des marchés publics intervenues en 2004 et 2006 permettant aux acheteurs publics d'intégrer dans leurs commandes des critères sociaux et environnementaux.

>>> [www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/PNAAPD.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/PNAAPD.pdf)

## CONSERVATION Un plan d'action en faveur des récifs coralliens

La France vient de valider un nouveau plan d'actions national 2006-2010 afin de préserver les récifs coralliens. Un dossier de classement au patrimoine mondial de l'Unesco des coraux de Nouvelle-Calédonie a été déposé début 2007. Ce plan s'inscrit parmi les cinq cents actions décidées dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable et dont l'évaluation 2006 vient de paraître.

>>> [www.ecologie.gouv.fr/quatrieme-rapport-sur-la-mise-en.html](http://www.ecologie.gouv.fr/quatrieme-rapport-sur-la-mise-en.html)

## RÈGLEMENTATION La directive Stratégie marine pourrait être adoptée fin 2007

La future directive sur la restauration du bon état écologique des eaux marines devrait être un élément essentiel de la stratégie marine de l'Union européenne. Elle doit présenter un cadre législatif. D'ores et déjà, le Parlement a défini qu'elle devait garantir une obligation de résultats, être contraignante, défendre avec rigueur le bon état écologique et surtout la création d'aires marines protégées. La représentante du gouvernement portugais, qui présidera l'Union le dernier semestre de 2007, a manifesté le vif intérêt du Portugal à voir voter cette directive pendant sa présidence, d'ici la fin de l'année.

>>> [lienemann.typepad.fr/accueil/2006/10/directive\\_strat.html](http://lienemann.typepad.fr/accueil/2006/10/directive_strat.html)

## COMMUNICATION

# Les données publiques sur l'environnement librement utilisables

Un avis du 3 avril 2006, émanant de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), précise qu'il n'est pas nécessaire d'établir une convention ou une licence pour réutiliser ou diffuser des données sur l'environnement. En l'espèce, la Diren des Pays de Loire avait fait obligation à un bureau d'étude de signer une licence restrictive d'utilisation des cartographies mises à disposition sur son site Internet. La licence, qui ne prévoyait le versement d'aucune redevance, avait pour objectif « de prévenir une altération ou une dénaturation du sens des informations [...] qui seraient de nature à engager la responsabilité de l'État ». La Cada rappelle que « la réutilisation des données est garantie par l'article 12 de la loi du 17 juillet 1981. Sauf accord de l'administration, la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leur source et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées ». Le cadre réglementaire d'utilisation des données environnementales a connu une évolution importante avec la loi du 26 octobre 2005 et son décret d'application du 22 mai 2006. ■

>>> <http://gt.naturefrance.fr/> (rubrique « droit données »)



### Question à

**Pierre Gotteland,**  
chercheur au laboratoire d'écologie alpine

## « Le Centre de prévention et d'action contre les invasives sera particulièrement destiné aux gestionnaires »

**Depuis quelques mois, vous œuvrez à la création d'un Centre de prévention et d'action sur les espèces invasives : un groupement réunissant des organisations françaises et transfrontalières. Quelle différence avec d'autres structures existantes ?**

Il pourrait s'agir d'un groupement d'intérêt scientifique visant la rencontre des gestionnaires et des politiques pour la transmission d'une information dédiée à la connaissance et au traitement des espèces invasives.

Notre but est de constituer une base de données interactive, consultable sur le Web. Cette information sera soumise à un contrôle scientifique, par le truchement de la communauté des chercheurs. L'originalité repose donc sur la constitution d'un réseau de correspondants scientifiques susceptibles de procéder à une réactualisation toutes les semaines.

Cette initiative s'inscrit parmi d'autres, déjà entreprises par des scientifiques désireux que la société civile soit mieux éclairée par la science. Ils constatent que la mobilisation politique ne peut suffire et que les informations parviennent difficilement aux centres de décision. Jusqu'à présent, en effet, les tentatives de fédérer des initiatives sous le label scientifique se sont toutes appuyées sur l'État avec les lourdeurs et lenteurs d'un fonctionnement nécessitant des réunions régulières. Cette manière de procéder s'avère peu en phase avec la réalité des phénomènes biologiques et des besoins de la gestion de terrain.

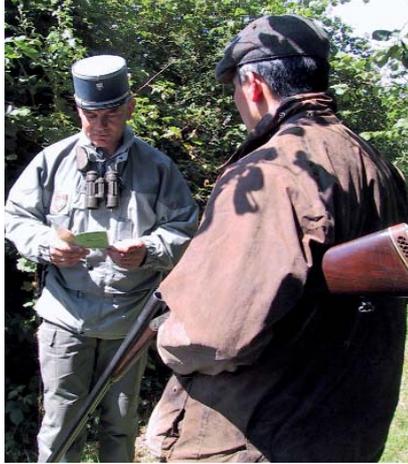
Plus souple, une organisation non gouvernementale sera plus réactive. Le Centre de prévention et d'action contre les espèces invasives permettra également de faire remonter l'information du terrain et donc d'exploiter des données empiriques fort utiles, dans tous les cas où des protocoles expérimentaux sont trop lents à mettre en œuvre. ■ >>> **Mél :** [pierre.gotteland@tele2.fr](mailto:pierre.gotteland@tele2.fr)

QUESTION



## DROIT DE LA CHASSE

# Une nouvelle hiérarchie des sanctions



© Alain Giret - ONCFS

### Contrôle d'un chasseur.

Le décret en Conseil d'État n° 2007-533 du 6 avril 2007 décline certaines infractions au droit de la chasse. La loi de développement des territoires ruraux, adoptée en 2005, avait substantiellement alourdi les peines pour les atteintes les plus graves, relatives au grand braconnage : elles peuvent, maintenant, atteindre quatre ans de prison (quatre mois antérieurement) et 60 000 euros d'amende. Dans ce contexte, le nouveau décret diversifie et gradue les peines : de la contravention de 1<sup>re</sup> classe au délit lourdement sanctionné. Le titre II, Chasse, du Code de l'environnement offre ainsi une réponse plus ajustée à la gravité des faits :

- de la plus petite infraction : non-port

du permis de chasser ou de l'attestation d'assurance, contravention de 1<sup>re</sup> classe (11 euros) ;

- à la contravention de 3<sup>e</sup> classe constituée dans le fait de ne pas avoir tenu à jour le carnet de prélèvement d'une hutte de chasse (68 euros) ;

- jusqu'à celle de 4<sup>e</sup> classe consistant par exemple à avoir fait usage d'une source lumineuse pour rechercher le gibier à l'aide d'un phare de voiture ou d'un phare mobile sur une place de brame (135 euros).

Le titre Chasse conserve néanmoins douze articles de contraventions de 5<sup>e</sup> classe (plus de 1 500 euros).

La modification de l'article 48-1 du Code de procédure pénale permet aux auteurs des contraventions en classe 1, 2, 3 et 4 de se libérer de toute poursuite pénale par le système de l'amende forfaitaire. Ils ont quarante-cinq jours pour s'acquitter de leur contravention. Non payée dans ces délais, l'amende est majorée. Dans un premier temps, une voie de recours est toujours possible auprès de l'officier du ministère public (OMP). Si le litige n'est toujours pas réglé, il y a alors transmission au tribunal de police qui, compétent, peut alourdir la sanction (jusqu'à 38 euros pour la classe 1 et 750 euros pour la 4<sup>e</sup> classe). ■

Éric Dion - ONCFS Direction de la police  
>>> [police@oncfs.gouv.fr](mailto:police@oncfs.gouv.fr)

## POLITIQUES PUBLIQUES

### Grenelle de l'Environnement

France nature environnement, la ligue Roc, et la LPO font six propositions en matière d'agriculture : **1. Atteindre 10 % des surfaces agricoles utiles (SAU) nationales en agriculture biologique dans un délai de cinq ans** • **2. Atteindre 10 % de la SAU de chaque exploitation en surfaces dédiées à la biodiversité** • **3. Soumettre la production et l'utilisation des agrocarburants à un cahier des charges environnemental** • **4. Créer un label de haute qualité environnementale pour l'exploitation agricole** • **5. OGM. Préserver l'environnement des contaminations transgéniques** • **6. Réduire de moitié la quantité de pesticides utilisés en France en cinq ans.** >>> <http://www.fne.asso.fr>

échos des pros

### Le chiffre

## 18 millions d'euros

C'est le prix qu'a coûté la maison du parc de Cabrera (Baléares). Financé par le gouvernement de Madrid, cet édifice d'architecture très contemporaine est implanté dans la commune de Colonia de San Jordi, qui constitue la porte d'entrée du parc.

L'itinéraire informatif conduit les visiteurs à la rencontre des fonds marins littoraux dans un décor très réaliste qui met en scène son, éclairage et aquariums monumentaux.

La découverte des richesses biologiques terrestres se fait à bord d'une plateforme élévatrice qui glisse devant un mur d'images constitué de quatorze écrans plasma. Très beau, mais... très cher. ■ Nicolas Gérardin

nota bene nota bene

La rubrique « L'actu » a fait peau neuve. Plus riche, plus diversifiée, plus structurée, elle espère ainsi mieux répondre aux attentes de ses lecteurs. La sous-rubrique « échos des pros » vous permet ainsi de retrouver rapidement vos centres d'intérêts professionnels en identifiant les mots clés qui vous concernent. Nouveauté ! Sous l'intitulé « écho des territoires », vos informations peuvent alimenter la réflexion de l'ensemble des gestionnaires. N'oubliez pas de nourrir cette nouvelle rubrique et d'informer la rédaction.

>>> Mél : [mediaterra@mediaterra.fr](mailto:mediaterra@mediaterra.fr)

### L'institut français de l'environnement (Ifen) rénove son site Internet.

■ Cherchant à améliorer l'accès à l'information sur l'environnement, cet outil modernisé offre également des nouveautés. <http://www.ifen.fr> ■ **L'Office national des forêts et la Ligue pour la protection des oiseaux** éditent le

premier numéro d'une lettre d'information commune sur la conservation de l'avifaune :

■ **La feuille & la plume.** Pour la recevoir : [carole.gatel@onf.fr](mailto:carole.gatel@onf.fr) ■ **La circulaire d'application des chartes Natura 2000** est sortie le 30 avril 2007 ■ **Après**

**le passage du cyclone Dean en Martinique le 17 août dernier, un chantier de restauration mobile est mis en place par le Conservatoire du littoral afin de restaurer**

**les sites et leurs écosystèmes. François Pitron. Tél. : 06 27 17 92 71.**

texto

## TECHNIQUE Guide natura 2000 en mer

Le guide d'application de Natura 2000 en mer préparé par la Commission européenne et qui doit notamment aider les États membres à orienter la sélection de sites marins est sorti. En langue anglaise pour le moment.

>>> [www.airesmarines.org](http://www.airesmarines.org)

© Wikipédia



Sainte-Marguerite (îles de Lérins), site classé Natura 2000.

## CONSERVATION

### Indicang a suivi les populations d'anguilles

Pour suivre l'évolution des populations d'anguilles par bassin et l'état des facteurs du milieu, chercheurs et gestionnaires de la façade atlantique (du sud de l'Angleterre au Portugal avec une forte participation française) sont associés au sein du programme « Indicang ». Conduit sur trois ans dans le cadre des soutiens européens Interreg II, il visait à établir des méthodes et des indicateurs permettant d'apprécier l'abondance et l'état de santé de l'espèce et de son environnement. Le bilan de ce programme a été présenté en juin 2007 à Nantes. >>> [lfremer.fr/indicang](http://lfremer.fr/indicang)

### PRÉCISION concernant l'Agence des aires marines protégées

Dans *Espaces naturels* de juillet 2007 (n° 18 page 8), Jérôme Bignon, président de l'Agence des aires marines protégées était interviewé. Il convenait de lire en introduction : « L'Agence des aires marines protégées, sous tutelle du ministre de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, contribue à la définition et la mise en œuvre de la politique des aires marines protégées ».

## FRÉQUENTATION

# L'impact environnemental des sports de nature enfin mesuré ?

Quel est l'impact environnemental des sports de nature ? Les résultats des réflexions conduites par le groupe de travail rassemblant plusieurs structures gestionnaires d'espaces naturels et des représentants du monde sportif devraient être diffusés début 2008. La démarche, entamée en 2004, a permis d'identifier des méthodes scientifiques d'évaluation des impacts. Bien que ceux-ci varient grandement selon les sites et les pratiques, certaines études ont abouti à des résultats fiables, permettant d'apporter la preuve scientifique d'impacts, jusque-là pressentis. Des « fiches techniques » présentant des informations objectives et mobilisables par l'ensemble des acteurs confrontés à cette problématique seront également disponibles. ■ Valérie Horyniecki - Fédération des parcs naturels régionaux >>> [vhoryniecki@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:vhoryniecki@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

## Indicateurs

### Dix indices de durabilité

La stratégie nationale de développement durable est évaluée tous les ans. Douze indicateurs-phares sont publiés à cette occasion par le ministère. Pour chacun d'eux, quatre critères sont retenus. Colonne 2, la situation de l'indicateur est indiquée par un « smiley ». La colonne 3, laisse apparaître la tendance, c'est-à-dire l'évolution probable de l'indicateur dans les prochaines années. La colonne 4 permet d'effectuer la comparaison avec les données européennes disponibles. Enfin, les couleurs permettent d'apporter une appréciation globale. Pour accéder à l'intégralité des chiffres : <http://www.ecologie.gouv.fr/3-Indicateurs.html>

Indicateur	Situation	Tendance	Comparaison Europe
1 Taux de croissance du produit intérieur brut/habitant	☹	↑	●
2 Émission totale de gaz à effet de serre	☹	→	●
3 Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire	☹	↑	●
4 Consommation d'énergie totale des transports	☹	→	●
5 Quantité de déchets municipaux collectés	☹	→	●
6 Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs - milieux bâtis	☹	→	données non comparables
6bis Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs - milieux agricoles	☹	→	données non comparables
7 Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution	☹	↓	données non comparables
8 Espérance de vie en bonne santé	☹	→	●
9 Part des ménages sous le seuil de pauvreté	☹	→	●
10 Taux de dépendance vieillesse	☹	↓	●
11 Aide publique au développement	☹	↑	●
12 Disponibilité de l'administration en ligne	☺	↑	●



meilleur que la moyenne



dans la moyenne



inférieur à la moyenne

■ satisfaisant

■ en amélioration

■ insuffisant

■ état critique



échosdespros

## RECHERCHE

# Les bovins au secours des alpages

Les ingénieurs du Cemagref viennent de montrer que le pâturage par les bovins est bénéfique à la restauration des sites dégradés par la construction ou le remodelage des pistes de ski. Jusqu'ici les techniques d'ingénierie écologique, visant la réhabilitation de ces espaces, nécessitaient une trentaine d'années (après le semis) pour retrouver une prairie comportant de 50 à 60% des espèces présentes dans le milieu pâturé adjacent.

Des études récentes, menées à la Plagne en Savoie, confirment le rôle positif du pâturage dans le processus de recolonisation. Les scientifiques ont montré que des « banques de graines » se constituent dans les micro-dépressions créées par les empreintes des sabots des bovins. Une grande partie de ces graines est transportée par le pelage des animaux ou via les fèces. Par ailleurs, les effets du pâturage et du piétinement contribuent à la diversification spécifique et fonctionnelle des prairies en voie de restauration. Ainsi, après cinq ans, environ la moitié des espèces végétales en place sont liées aux milieux pâturés. Le potentiel fourrager est maximal sur les pistes restaurées après quatre à huit ans. Contrairement aux idées reçues, un pâturage extensif peut donc être envisagé dès les premières années après les opérations de restauration... et même avant le semis. ■

>>> Alain.Bedecarrats@cemagref.fr



© MT - Phovoir

## POLITIQUES PUBLIQUES

### Le conseil général du Var propose ses espaces naturels sensibles aux agriculteurs

Vingt-deux terrains sont concernés. Le conseil général, propriétaire, choisira les candidats sur des critères techniques : le statut de l'agriculteur, le mode de production, l'effectif, la surface et la localisation de l'exploitation actuelle. La convention, sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire, précisera les obligations de l'agriculteur (concernant les pratiques à mettre en œuvre) ainsi que les aspects de redevance financière et les conditions de résiliation.

>>> mcarletti@cg83.fr

## Événement

### Science. Action. Conservation

SupAgro Florac (Lozère) a réuni mi-septembre près de 200 participants pour débattre de l'implication des citoyens, du dialogue « chercheurs-gestionnaires », des savoir-faire et outils pour l'éducation à l'environnement. Plus original, un atelier de terrain était consacré à l'étude d'une dizaine de problématiques concrètes touchant la conservation de la biodiversité dans le parc national des Cévennes, avec la participation des agents du parc et des acteurs du territoire.

>>> www.cep.educagri.fr

## ÉVALUATION

# Les agrocarburants sous surveillance

Pour quantifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre permise par les agrocarburants, diverses études ont été conduites en Europe (notamment Ademe-Diren 2006<sup>1</sup>) et aux États-Unis.

Aujourd'hui, les pressions environnementales sont similaires à celles exercées par les cultures alimentaires courantes. En France, pour tenir l'objectif de 7% d'agrocarburants en 2010, il faudrait disposer de 1,8 million d'hectares de colza et de 220 000 hectares de blé et de betterave pour le bioéthanol ; soit plus que doubler la surface actuelle de colza énergétique d'ici trois ans. Cette pression sur la surface agricole aurait aussi des répercussions sur les prix. ■

Medad - Sce de la recherche et de la prospective

>>> www.ecologie.gouv.fr/Lettre-Evaluation.html

1. Ademe-Diren (2006), *Bilan énergétique et émissions de GES des carburants et biocarburants conventionnels*. Rapport d'après les travaux d'Écobilan pricewaterhouse. Coopers, novembre 2002 (132 p.), rapport d'annexes (39 p.) et note de synthèse (17 p.)



Champ de colza.

© Wikipédia

## ÉVALUATION

### Les programmes de recherche aussi

La direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (ministère de l'Écologie) passe de l'évaluation de la qualité scientifique des recherches (fondée sur le jugement par les pairs), à l'évaluation de l'utilité, de l'efficacité et de la bonne gestion des programmes. Une première vague d'évaluation a porté sur les programmes de recherche relatifs à la qualité de l'air (Primequal), à la qualité des sols (Gessol) et à la concertation (CDE). La deuxième concernera les programmes biodiversité et gestion forestière (BGF), invasions biologiques (Invabio) et risque d'inondation (Rio). À terme, trois à cinq programmes de recherche seront évalués chaque année.

>>> www.ecologie.gouv.fr/-Evaluation

**MIDI-PYRÉNÉES Une charte du paysage** Signée le 4 juillet 2007 elle recouvre un corridor fluvial de 800 ha en périphérie de Toulouse (au confluent de la Garonne et de l'Ariège). Collectivités territoriales et acteurs locaux ont mené une concertation et abouti à la constitution d'une association visant à assurer la cohérence des actions entreprises, notamment de maintenir sa mosaïque d'habitats naturels, l'identité paysagère culturelle et naturelle, tout en prenant en compte les activités sociales et économiques liées aux cours d'eau.

>>> Association Confluences Garonne Ariège

### LANGUEDOC-ROUSSILLON Création d'un réseau des espaces naturels protégés

La première assemblée générale du réseau des gestionnaires des espaces naturels protégés de Languedoc-Roussillon s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin dernier. Quarante-et-une structures participent à la création de ce réseau co-piloté par l'État et la région et animé par le conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon. Outil d'échanges d'expériences, de mutualisation des compétences et de réflexion, le réseau vise également la promotion des enjeux de gestion et de protection des espaces naturels auprès des acteurs du territoire.

>>> Sandrine Debain •  
Mél : [reseaulr.gestion@orange.fr](mailto:reseaulr.gestion@orange.fr)

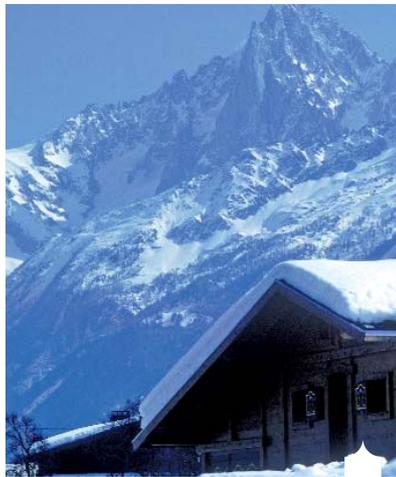
### GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE Réguler l'équipement des voies d'escalade

Adoptée en juin dernier, une charte vise à réguler l'équipement des voies d'escalade dans le massif de la Sainte-Victoire. Elle a été rédigée en concertation avec les clubs de pratiquants, les équipiers, les naturalistes, les gestionnaires du site et Mountain Wilderness. Elle identifie précisément les sites sur lesquels les ancrages scellés (sites situés sur les bas des falaises) peuvent être autorisés.

>>> Tél. : 04 76 01 89 08

## HAUTE-SAVOIE

### Les espaces naturels dans les documents d'urbanisme



© MT - Photoir

Hôtel en Vanoise.

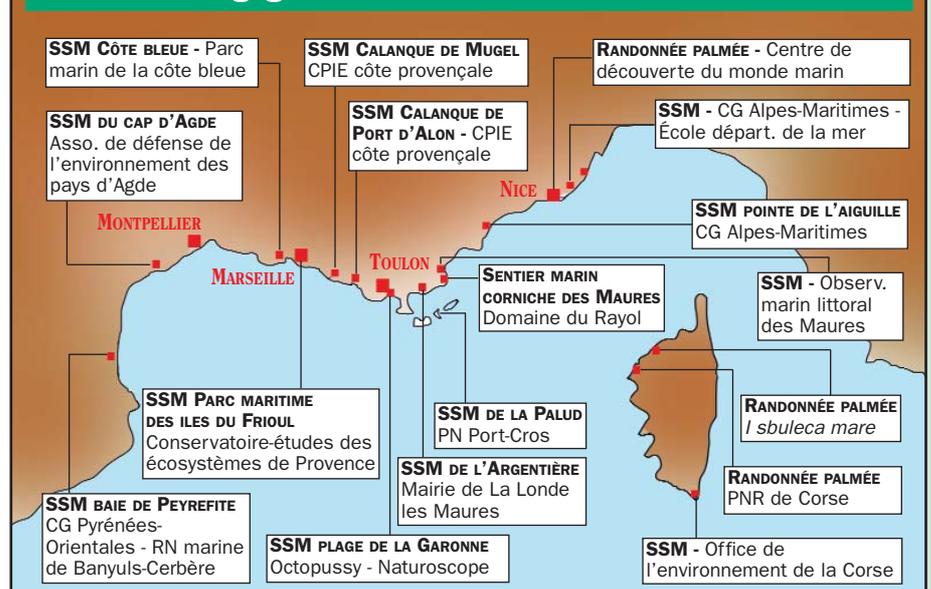
À destination des maîtres d'ouvrage, un guide vient d'être édité, qui devrait faciliter l'intégration des espaces naturels patrimoniaux dans les documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme...) comme le veut la loi Solidarité et renouvellement urbain. Ce document, piloté par Asters (association gestionnaire) en collaboration avec le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, la fédération départementale des chasseurs et la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, s'appuie sur des exemples et des réalisations territoriales en Haute-Savoie. *Les espaces naturels dans les documents d'urbanisme*, 50 p. >>> [asters@asters.asso.fr](mailto:asters@asters.asso.fr)

## CÔTE MÉDITERRANÉENNE

### Les structures gestionnaires des sentiers sous-marins s'engagent sur une charte commune

La Ciotat, mars 2007. Après trois mois de concertation, les structures méditerranéennes gestionnaires d'espace marin (parcs, associations, conseils généraux...) ainsi que leurs partenaires institutionnels se sont mis d'accord sur les termes d'un engagement en faveur des sentiers sous-marins, outil de l'éducation à l'environnement. Cette charte, élaborée à l'initiative du réseau mer Paca, définit notamment le cadre éthique de l'activité et les comportements attendus des acteurs. Elle a vocation à s'ouvrir sur d'autres territoires. ■

#### Structures engagées dans la charte des sentiers sous-marins



SSM - sentier sous-marin • CG - conseil général • RN - réserve naturelle • PN - parc national • PNR - parc naturel régional • CPIE - centre permanent d'initiatives pour l'environnement



© Régis Jordana - PN Vanoise

## Vers de nouveaux équilibres ?

VUE SUR LE GLACIER DES PLATIÈRES, LA CHÉNARIE, PEISEY.

Depuis feu l'article 19<sup>1</sup> jusqu'aux nouvelles mesures agroenvironnementales territorialisées, voilà plus de quinze ans que les gestionnaires d'espaces naturels et les agriculteurs ont appris à travailler ensemble !

Au cours de cette période, les rapports ont évolué, passant d'une logique centrée plutôt sur des espaces naturels remarquables (avec l'application de cahiers des charges) à une approche plus transversale et multiforme permettant d'élargir les enjeux pris en compte. Dans le même temps, de nouvelles dispositions ont été adoptées sur le plan national et européen pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles.

Pourtant, le constat est là : la perte de biodiversité est loin d'être enrayée, les raisons dépassent bien sûr la seule mise en œuvre chaotique des mesures agroenvironnementales mais l'enjeu n'en est que plus prioritaire à l'heure également du changement climatique et du développement des agrocarburants...

Ce dossier répond ainsi à une double volonté : d'une part, mettre en évidence les évolutions des partenariats de terrain autour de l'intégration nature-agriculture, les clés, les écueils et les questions qui demeurent, et d'autre part, mettre en exergue le contexte récent des nouvelles politiques et comment améliorer leur efficacité en faveur de la biodiversité.

Sur ce dernier point, l'évolution des baux ruraux avec possibilité de cahiers des charges environnementaux, tout comme l'introduction d'obligation de résultats pour trois engagements unitaires du nouveau dispositif de

# L'intégration nature-agriculture : il faut aller plus loin !

**BRUNO MOUNIER**  
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES  
CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

**JEAN-LOUIS THOMAS**  
DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES  
PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE



>>> Mèls :

[bruno.mounier@enf-conservatoires.org](mailto:bruno.mounier@enf-conservatoires.org)

[jlthomas@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:jlthomas@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), ouvrent de nouvelles voies. Soutenues par la Fédération des parcs naturels régionaux de France et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, ces nouvelles mesures, encore expérimentales, amorcent un changement d'état d'esprit face aux dispositifs agricoles classiques parfois trop contraignants ou complexes pour les agriculteurs. Elles constituent une évolution forte en laissant une vraie place à la concertation sur ces enjeux de biodiversité et à la confiance faite aux agriculteurs pour les prendre en compte.

Si nous sommes convaincus que ces nouvelles pistes vont dans le sens d'une meilleure intégration nature-agriculture, il reste indispensable que les décideurs procèdent aux arbitrages financiers à la hauteur des enjeux. Dès maintenant, ces acquis expérimentaux doivent être utilisés dans les discussions préalables à la prochaine réforme de la politique agricole commune, annoncée comme très importante, tout en restant très vigilants sur les conséquences probables des agrocarburants sur les espaces naturels et la qualité de l'eau. ■

1. Art. 19. Fonds structurels européens mis en place à la fin des années 80.

# Agriculture et biodiversité : élargir le regard



© Pasquale Renucci

Comprendre les relations entre agriculture et espaces naturels suppose d'appréhender plus globalement le lien entre agriculture et biodiversité. Deux points de vue nous ouvrent quelques pistes pour réfléchir à l'avenir.



## « Il est temps d'inventer une agronomie de la biodiversité »

**BERNARD CHEVASSUS-AU-LOUIS**  
DIRECTEUR DE RECHERCHE - INRA

L'agriculture moderne a opéré une puissante « compaction » de la biodiversité. Elle a ainsi opté pour des systèmes de monoculture n'exploitant qu'un petit nombre d'espèces, utilisant des variétés génétiquement homogènes, homogénéisant des paysages avec gommage des « irrégularités » (haies, talus, zones humides, bosquets, etc.).

L'agriculture perçoit à quel point la « compaction » qu'elle a imposée à la biodiversité dépend étroitement de l'accès à des facteurs exogènes : énergie, engrais et autres produits chimiques, dont la disponibilité économique ou la perception sociale vont devenir problématiques.

Le temps est donc venu d'inventer une « agronomie de la biodiversité » pour l'ensemble de notre territoire. Il convient de ne pas sous-estimer l'ampleur du défi : être à la fois performant sur le plan technico-économique et fournisseur de biens et services écologiques. Le respect de la biodiversité suppose l'élaboration de nouveaux savoir-faire, la multiplication d'expériences concrètes, avec des réussites et des échecs. Ce défi oblige en particulier à rompre avec le modèle classique de la recherche-développement, distinguant « producteurs » et « consommateurs » d'innovation et à concevoir de nouvelles pratiques intégrées d'innovation et de recherche, associant des acteurs et des savoirs variés dans des collectifs visant à élaborer à la fois de nouvelles manières de faire localement pertinentes et de nouveaux savoirs de portée plus générale. La mise en place de ces

« systèmes locaux d'apprentissage » constitue l'un des principaux enjeux pour fonder un nouveau contrat social entre l'agriculture et les territoires. La réorientation des politiques publiques, notamment de la politique agricole commune, sera également un facteur clé mais aura d'autant plus de chances de s'opérer que des initiatives concrètes et nombreuses autour de ce nouveau contrat se développeront. ■

>>> **Mél :** [bernard.chevassus@jouy.inra.fr](mailto:bernard.chevassus@jouy.inra.fr)

## « La haute valeur naturelle remet l'agriculture au centre de la biodiversité »

**PHILIPPE POINTEREAU**

DIRECTEUR DU PÔLE AGRO-ENVIRONNEMENT DE SOLAGRO

L'agriculture est fondée sur la biodiversité. Tout d'abord parce que la sélection de variétés est basée sur la diversité génétique des espèces. Ensuite, parce que la biodiversité associée (les espèces colonisant spontanément l'espace agricole) est tout aussi importante. Il en est ainsi des insectes pollinisateurs, prédateurs et parasitoïdes (carabes, coccinelles, oiseaux insectivores, rapaces...) qui contrôlent partiellement ou totalement les ravageurs des cultures (pucerons, acariens rouges, limaces...) ou encore d'autres espèces (insectes détritvives, champignons) qui, dans le sol, dégradent la matière organique et permettent le recyclage des éléments minéraux.

Le maintien d'un équilibre biologique dans les espaces cultivés est indispensable pour se passer de pesticides et éviter leurs effets dévastateurs sur les espèces, sur la qualité de l'eau, sur la santé humaine. Il est d'ailleurs indispensable de maintenir un minimum de 5 % de la surface

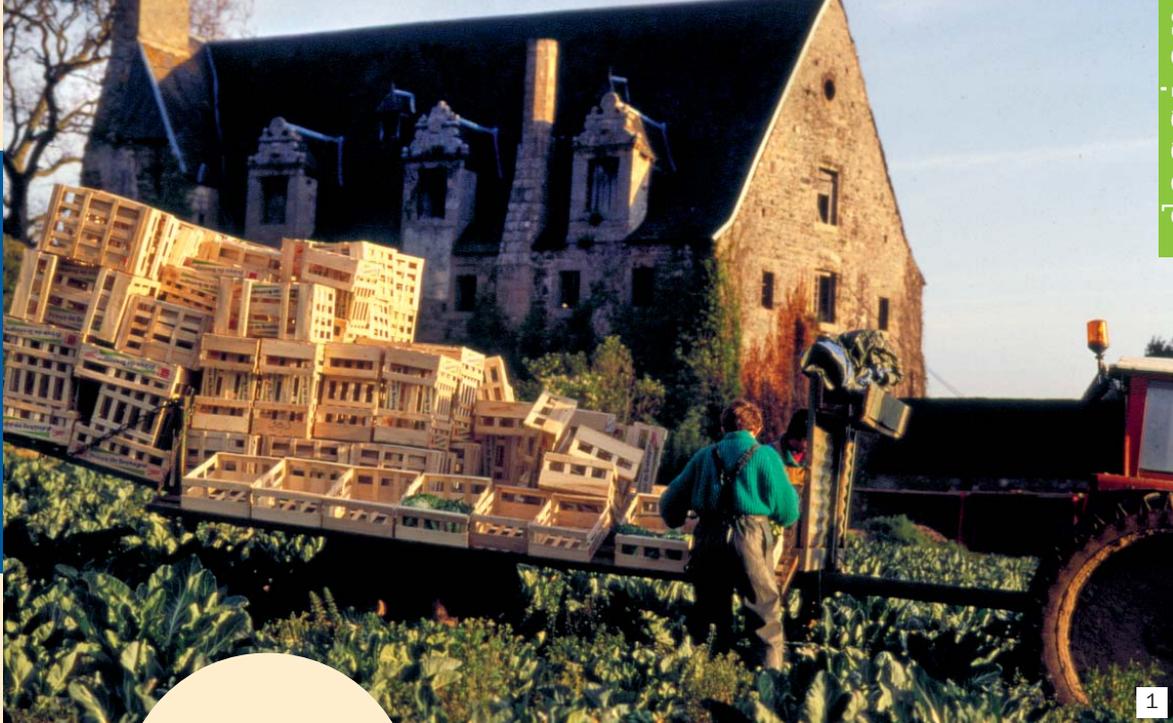
agricole en infrastructures agro-écologiques, c'est-à-dire en espaces non traités, non fertilisés, telles des haies, des prairies extensives ou des jachères écologiques. La biodiversité n'est donc pas un concept extérieur à l'agriculture. La biodiversité est le moteur des systèmes agricoles. Dans certaines situations, l'activité agricole contribue même, directement, au maintien d'habitats naturels et d'espèces rares ou menacées. On évoquera pour illustrer : le maintien des prairies naturelles de fauche, le maillage de haies, les prés-vergers, les parcours de garrigue, estives, causses, prés salés... ou encore une liste d'espèces tels le rôle des genets, le ganga cata, la caille, le vautour fauve... Pour tenir compte de ces cas de figures un concept a d'ailleurs été élaboré : celui des systèmes agricoles à haute valeur naturelle (HVN).

La HVN repose sur un constat : en Europe, dans des paysages ouverts, des zones riches en biodiversité sont souvent associées à des formes variées d'agriculture. Variées mais possédant un point commun : les espaces agricoles qu'elles intègrent fonctionnent sur des processus écologiques similaires aux écosystèmes naturels (notion d'habitat semi-naturel). Par ailleurs, ce sont des systèmes à faibles niveaux d'intrants<sup>1</sup>. Au fil des années, ce concept a pris corps. Aujourd'hui officialisé, il a intégré la stratégie européenne pour la biodiversité<sup>2</sup> dont le principal levier est la mobilisation des crédits du deuxième pilier de la politique agricole commune. Il reste à rendre le concept opérationnel, en délimitant les zones concernées et en y consacrant un budget. Un important travail reste aussi à fournir pour montrer aux agriculteurs que la biodiversité est un enjeu qui les concerne. Sur ce point, les espaces protégés peuvent servir de vitrine. ■

>>> **Mél :**  
[philippe.pointereau@solagro.asso.fr](mailto:philippe.pointereau@solagro.asso.fr)

1. Les différents produits apportés aux terres et aux cultures.

2. Adoptée en 1998, elle définit des objectifs généraux qui se déclinent dans différents secteurs économiques au premier rang desquels on trouve l'agriculture.



1

2

© M. Thersiquel - Conservatoire du littoral

© Conservatoire du littoral

## Littoral

# Le déclin d'une agriculture classique

**Pression foncière et touristique, pression démographique et urbanisation, les modèles agricoles classiques ont du mal à se maintenir sur l'espace littoral. Voilà qui laisse la place à d'autres types d'agricultures et de rapports avec les utilisateurs des rivages.**

C'est un serpent de mer qui resurgit : les espaces littoraux sont essentiels pour la biodiversité et les paysages, quelle politique adopter pour leur conservation ? Pour le Conservatoire du littoral, la stratégie consiste à acquérir des terrains dont une partie importante est constituée de terres agricoles. L'établissement cherche ainsi à endiguer le développement du bâti et à limiter les effets de l'intensification agricole, en favorisant des pratiques qui contribuent à la qualité écologique de ces espaces.

Mais ces raisons, qui fondent l'action du Conservatoire, sont celles aussi qui entraînent l'agriculture littorale dans un déclin rapide. De ce point de vue, deux indicateurs paraissent d'ailleurs symptomatiques. Celui de l'Ifen tout d'abord, qui dévoile comment la surface agricole utile des communes littorales a perdu 170 000 hectares entre 1970 et 2000 : une baisse de plus de 20 % à comparer à la diminution de 6,8 % s'appliquant à l'ensemble du territoire de France métropolitaine. Par ailleurs, une étude du Cnasea montre que le taux de renouvellement des 50 000 exploitations des cantons littoraux n'a été que de 0,4 % en moyenne annuelle de 1999 à 2004, soit moins du cinquième de la moyenne nationale<sup>1</sup>.

► **PRESSION FONCIÈRE.** La convergence de ces deux chiffres, baisse des surfaces, baisse des installations, traduit le facteur clé de ce déclin : l'augmentation de la pression foncière. La densité de population des bords de mer est deux fois et demie supérieure à la densité nationale. Cette pression est appelée à s'amplifier : 3,4 millions d'habitants nouveaux devraient s'installer sur le littoral d'ici 2030.

1. Chiffres concernant les seules installations aidées, bénéficiaires d'une dotation jeune agriculteur.

2. Source : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea).



### LÉGENDES PHOTOS :

1. CULTURE MARAÎCHÈRE SUR LE SITE DE BEAUPORT EN BRETAGNE.

2. SUR L'ÎLE DE RÉ, EN CHARENTE-MARITIME, DES SAUNIERS S'INSTALLENT À NOUVEAU SUR LES MARAIS SALANTS ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL.

Le développement urbain et les nouveaux aménagements qu'il implique déstructurent les espaces agricoles, transformant les conditions d'exercice de l'activité agraire. Pour amener ses brebis de la bergerie aux parcours, cet éleveur des Pyrénées-Orientales doit traverser des routes de plus en plus empruntées et, depuis peu, un lotissement construit devant sa maison. La population augmente et les promeneurs du dimanche aussi, ce qui demande une garde active du troupeau. Cet autre éleveur du Morbihan, faute de pouvoir faire traverser par ses vaches une route très fréquentée, a renoncé à faire pâturer les prairies les plus proches du rivage, qu'il consacre désormais à des cultures intensives de fourrage !

► **CONCURRENCE URBAINE.** L'accès au foncier se trouve limité par la concurrence urbaine. De nombreux propriétaires préfèrent ne plus mettre leurs terres en ferme, espérant qu'elles puissent un jour être constructibles et voir ainsi leur valeur augmenter parfois de plus de deux cents fois. Les agriculteurs eux-mêmes sont tentés : à l'heure d'organiser sa succession, faut-il transmettre une exploitation dont la valeur immobilière, bâti et terres, est totalement disproportionnée par rapport au revenu qu'il est possible d'en espérer ? De tailles déjà plus réduites qu'ailleurs (31 ha au moment de l'installation contre 43 ha pour l'ensemble des exploitations aidées<sup>2</sup>), les exploitations du littoral ne peuvent guère se plier à la dynamique d'agrandissement, dominante en agriculture.

► **DÉMORALISATION.** D'autres facteurs liés à l'urbanisation des littoraux compliquent encore l'activité agricole. Les critiques se font de plus en plus pressantes contre les pollutions et les nuisances. Certaines sont pleinement justifiées : on connaît la responsabilité de l'agriculture intensive dans les phénomènes d'eutrophisation des eaux qui conduisent aux pullulations

suite page 12 ●●●



# agriculture espaces naturels nouveaux équilibres ?

© Alain Ceccaroli - Conservatoire du littoral



© Aldo Soares - Conservatoire du littoral



CI-DESSUS, LITTORAL EXPLOITÉ À BEAUPORT.  
CI-CONTRE, À TOURNEBELLE, DANS L'AUDE.

● ● ● suite de la page 11

d'algues vertes en Bretagne. D'autres, plus fréquentes et qui interpellent directement les individus, relèvent plus de problèmes de voisinage, plaintes contre les mouches, les odeurs d'étable, les routes salies par les bouses. Elles contribuent bien plus fortement que les critiques générales contre l'agriculture intensive à une forme de démoralisation qui explique autant que les conditions économiques le renoncement de certains à l'activité agricole.

► **QUALITÉ.** Ce déclin de l'agriculture n'est pas une bonne nouvelle. On peut se réjouir de la montée en puissance d'une critique des formes d'agriculture les plus dangereuses pour l'environnement. Mais, sans agriculture, peut-on espérer conserver les espaces très étendus qui doivent leurs qualités paysagères et écologiques actuelles à leur passé agricole ? La friche et le béton constituent-ils une alternative positive ?

Pour tous ceux qui s'attachent à la sauvegarde des paysages et à la conservation de la nature, la question se pose désormais d'un engagement auprès de ceux qui, prenant conscience tout à la fois des enjeux environnementaux, des nouvelles attentes des consommateurs, des atouts que peut offrir la proximité avec ces derniers, cherchent à développer ou à encourager de nouvelles formes d'agriculture : agriculture biologique, vente directe, circuits courts, transformation fermière, agritourisme. De nombreux exemples témoignent de l'efficacité de ces nouveaux modèles agricoles. Mais ceux-là, pour être pleinement légitimes, n'ont d'autre choix que de s'intégrer dans un nouveau contrat social organisé autour du mot clé de qualité : qualité des produits, qualité des services rendus à l'environnement, à la collectivité. Les littoraux marquent l'impératif de nouvelles alliances qui, considérant le développement dans toutes ses dimensions, permettent une préservation durable de l'environnement. ■

**FRANÇOIS LEGER**  
CHERCHEUR À L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE PARIS-GRIGNON  
MEMBRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

## Conservatoire du littoral Installer des agriculteurs : un marathon administratif et technique

**L**e Conservatoire du littoral a acquis la certitude qu'il est du devoir des instances publiques d'agir pour l'agriculture littorale. Depuis sa création en 1975, il met les espaces agricoles de son domaine à disposition d'exploitants. Une redevance est modulée selon les dispositions d'un cahier des charges adapté à chaque situation. Parmi les quelque sept cents éleveurs, viticulteurs, saliculteurs ou ostréiculteurs présents sur ses terrains, certains sont peu concernés par l'établissement public ; d'autres y ont l'essentiel de leur surface, voire leur siège d'exploitation.

Dans un contexte littoral où la ruralité cède la place aux usages balnéaires et résidentiels, le Conservatoire devient parfois propriétaire d'une part significative des espaces agricoles relictuels. Il recherche alors pour ces parcelles, parfois abandonnées ou utilisées de façon intensive, des exploitants adoptant des pratiques favorables aux enjeux naturalistes et paysagers en présence. Cette quête se révèle ardue lorsque le contexte agricole s'est effrité ou ne se prête pas au type d'agriculture que défend l'institution. Ainsi, en situation périurbaine, sur les petites îles et dans les grandes zones humides drainées que le Conservatoire souhaite reconverter en prairie, les exploitants volontaires à la reprise sont rares.

>>> Mél : leger@inapg.fr

littoral

Cela a conduit l'établissement à imaginer d'installer des jeunes agriculteurs sur ses terrains. L'alliance est simple : le jeune dispose d'un foncier stable et peu onéreux pour son projet, tandis que le Conservatoire gagne un partenaire motivé qui entretient un territoire vivant, en conformité avec ses missions.

Sur le plan pratique, la mise en œuvre de ces projets, moins d'une dizaine encore en France, relève du marathon administratif et technique : sur la base d'un appel à candidature, la structure publique et les instances agricoles locales doivent sélectionner un projet et des candidats sur des critères multiples, au rang desquels la viabilité économique n'est pas le moindre. Il s'agit alors d'un véritable défi collectif, dans lequel doivent impérativement se retrouver les représentants et techniciens agricoles, les collectivités locales, le Conservatoire, son gestionnaire... et, bien sûr, les impétrants.

L'agriculture littorale fait partie du patrimoine naturel et culturel local, elle est garante d'ambiances, de paysages et de services qui disparaissent sur le littoral face à une pression foncière démesurée.

Cela n'est pas un combat d'arrière-garde : au-delà de ce travail de sauvegarde, de nouveaux équilibres économiques et sociaux se dessinent. Les instances agricoles s'intéressent aux expériences atypiques que mènent ces jeunes audacieux, dans des lieux où les filières traditionnelles abdiquent. Les collectivités, quant à elles, prennent conscience que l'aménagement de leur territoire a besoin de cette présence. Des projets économiques innovants se développent : ici, un projet pédagogique à la ferme voit le jour sur la dernière exploitation de la commune, là l'accueil en gîte fait revivre une île d'Iroise... De ces petites pierres, ajoutées à d'autres, naîtra peut-être un nouvel édifice. ■

**PATRICK BAZIN**

**JADE ISIDORE**

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> **Mél : p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr**  
**j.isidore@conservatoire-du-littoral.fr**



## Portrait

© RN baie de l'Aiguillon

### Jean-Paul Rault

AGRICULTEUR SUR LA PRÉE MIZOTTIÈRE

COMMUNE DE SAINTE RADÉGONDE-LES-NOYERS (VENDÉE)

## Les obstacles sont encore nombreux

**35** ans, originaire des Deux-Sèvres, Jean-Paul Rault fut élève, puis ouvrier au lycée technique agricole de Melle pendant onze ans. En 2002, il cherche à s'installer. Dès qu'il apprend, en avril 2003, la disponibilité de 250 ha sur la Prée Mizottière, exploitation récemment acquise par le Conservatoire du littoral, il dépose sa candidature. Après examen des dossiers des différents postulants et auditions d'une dizaine d'entre eux, son projet est retenu.

La Prée Mizottière est un polder entièrement consacré aux grandes cultures, en bordure de la réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon. Conscient de la richesse et de la fragilité écologique des abords du site, il propose de monter un troupeau de vaches allaitantes comprenant notamment des maraîchines, bovins de race rustique locale, ainsi qu'un troupeau de brebis à viande de race locale vendéenne. Les animaux seront conduits en extensif sur des prairies reconstituées sur les anciens champs drainés, complémentés et finis avec les céréales produites sur l'exploitation. Jean-Paul Rault s'installe à la Prée Mizottière en septembre 2004, d'abord seul, pour aménager la maison d'habitation. Sa femme Isabelle et ses deux enfants de six et onze ans le rejoignent en septembre dernier.

La mise en place de son projet d'exploitation s'échelonne jusqu'en 2009. Si le projet se déroule conformément au planning établi, Jean-Paul Rault sait qu'il n'aura de réponse définitive, sur la stabilité économique de son entreprise, qu'au terme de cette période. En attendant, les obstacles à surmonter sont encore nombreux, comme la reprise des droits à paiement unique<sup>1</sup> de son prédécesseur ou le financement de la construction d'un bâtiment agricole de 3 400 m<sup>2</sup>. ■

**JADE ISIDORE - PATRICK BAZIN**

1. Forme de soutien issue de la dernière réforme de la politique agricole commune.



nouveaux équilibres ?

>>> Agriculteurs et gestionnaires

# Le duo rural peut fonctionner

## Les chercheurs analysent les clés du succès

**Quand les agriculteurs collaborent avec les conservatoires d'espaces naturels, on découvre qu'ils changent de point de vue sur leurs territoires.**

**A**rdue, vivante, colorée, la collaboration entre agriculteurs et gestionnaires d'espaces naturels est quelquefois tout simplement quotidienne. Mais qu'apporte-t-elle vraiment ? Pour le savoir, plusieurs chercheurs ont travaillé sous la houlette d'un programme du ministère de l'Écologie et du développement durable<sup>1</sup>. Soixante-dix-huit situations ont donné lieu à enquête. Dans chacune d'elles, des agriculteurs étaient mobilisés pour protéger des espaces naturels dans le cadre de dispositifs contractualisés avec des conservatoires d'espaces naturels.

Pendant trois ans, de 2001 à 2004, les scientifiques se sont attachés à déterminer les conséquences de ce travail collaboratif : comment les intérêts de ces acteurs aux enjeux parfois divergents peuvent-ils se rapprocher ? Sous quelle forme s'opère l'intégration ?

Qu'ont-ils découvert ? Que cette collaboration modifie les pratiques des agriculteurs. En effet, les chercheurs ont pu repérer que la négociation et la concertation suffisaient, à elles seules, à modifier la manière dont les agriculteurs pensent le fonctionnement de leur exploitation agricole. Trois éléments peuvent particulièrement être mis en évidence.

► **LA RÉFLEXION SUR LA STRATÉGIE TERRITORIALE.** Les agriculteurs s'intéressent aux règles de la politique agricole commune ainsi qu'à la construction de l'avenir de leur exploitation agricole. Le processus de concertation les amène à prendre en compte l'opportunité qu'il leur est offerte de disposer de surfaces complémentaires. Ils la considèrent comme un atout pour leur exploitation. Ces surfaces complémentaires deviennent parties intégrantes de leur stratégie territoriale. Ils en font un point de négociation avec les conservatoires.

► **L'ORGANISATION SPATIALE DES EXPLOITATIONS.** La négociation induit également des changements dans la manière dont les agriculteurs conçoivent l'organisation spatiale de leur exploitation. En effet, les accords étant conclus dans le cadre de la protection des espaces naturels, ils ne concernent généralement qu'une part réduite de leur territoire d'exploitation. Les éleveurs sont donc amenés à s'organiser différemment. Lorsqu'un contrat concerne le pâturage de dix hectares de coteau à une période précise, par exemple, le professionnel doit alors organiser le pâturage tout au long de l'année.

► **LES POTENTIALITÉS DES TERRAINS.** Certains sites sont perçus « sans intérêt agricole ou de mauvaise qualité ». Ce peut être le cas d'une prairie humide éloignée qui peut être appréhendée comme « un lieu où les tracteurs s'enlisent ». Le petit coup de pouce financier et le travail avec les gestionnaires d'espaces naturels vont changer le regard des agriculteurs. L'adoption de nouvelles pratiques les amène à voir les potentialités de toutes les terres. Ils vont alors percevoir l'ensemble du territoire comme une ressource potentielle. Ainsi, une pelouse calcaire d'un très faible intérêt initial pour le pâturage d'ovins devient un espace suffisamment remarquable pour être affiché fièrement sur le site Internet de l'agriculteur, lors de l'inauguration d'un gîte rural.

La recherche, qui comportait également un volet sociologique, a permis de mettre en évidence tout l'intérêt de rendre convergentes les visions territoriales des gestionnaires (le site à protéger) et celle des agriculteurs (leurs territoires d'exploitation). Concrètement, il s'agit d'inciter l'agriculteur à intégrer la logique écologique des territoires et de demander au gestionnaire de prendre en compte le fonctionnement d'exploitation. Pour cela, le gestionnaire doit penser à rendre compte à l'agriculteur des évolutions des territoires, habitats et espèces protégés. Ce suivi doit s'assortir d'une présence régulière (en dehors des nécessités de relevés, inventaires ou suivis biologiques). Il faut aussi donner à l'agriculteur les moyens de comprendre la politique du gestionnaire. L'agriculteur sera utilement associé au sein des comités de pilotage ou plus concrètement à l'élaboration du plan de gestion.

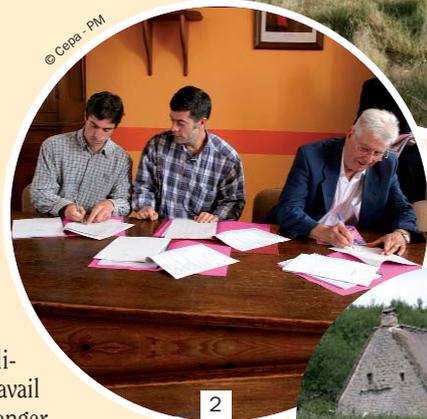
La question des aménagements (clôtures, franchise-ments...) a aussi une place importante pour les éleveurs. Le gestionnaire aura donc tout intérêt à prendre en compte cette problématique. Ces aménagements sont perçus comme un gage d'engagement s'il peut les prendre en charge ou participer à leur réalisation.

À toutes ces conditions, les collaborations entre agriculteurs et gestionnaires modifient les points de vue sur les territoires. Pour les agronomes aussi, la notion de potentialités territoriales est sans doute à repenser ! ■

**MARC BENOÎT**

DIRECTEUR DE RECHERCHE - INRA-SAD MIRECOURT

>>> Mèl: benoit@mirecourt.inra.fr



2



3

1. UNE JASSERIE (HABITAT

TEMPORAIRE D'ESTIVE) ET SA CAVE D'AFFINAGE DE LA FOURME DANS LES HAUTES-CHAUME (63). • 2. SIGNATURE DU PREMIER BAIL RURAL À VALCIVIÈRES (63). • 3. LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE FUMADE EST LIÉE À LA PRÉSENCE DE LA JASSERIE VOISINE ET À SON UTILISATION TRADITIONNELLE.

1. Ce travail a été effectué dans le cadre du programme de recherche « espaces protégés » du ministère de l'Écologie et du développement durable. Il a mobilisé : Marc Benoît, Mathieu Capitaine, Inra, station Sad, 88500 Mirecourt, France, Marie-Noëlle Anfric et Marc Mormont, FUL, département des sciences de l'environnement, université de Liège, Belgique.



© Christophe Camus - PNR Livradois-Forez



© Ariel Galobardès

>>> **Conservatoires d'espaces naturels**

**Les deux premiers baux ruraux à caractère environnemental signé en juillet**



**P**remier contrat de ce type en France, la signature d'un bail incluant des clauses environnementales a été officialisée le 18 juillet dernier, sur la commune de Valcivières (63) dans le parc naturel régional du Livradois-Forez. Il répond aux nouvelles dispositions de la loi d'orientation agricole de 2006.

Y voyant l'opportunité de renforcer le partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de son réseau de sites, le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a, dès la parution du décret (voir article page 16), décidé de signer ce type de bail. En effet, le conservatoire a fait le choix, depuis de nombreuses années, du partenariat avec les agriculteurs pour la gestion de son réseau de sites. Il collabore actuellement avec une cinquantaine d'agriculteurs sur la région.

Dans la mise en place de ces collaborations, les contraintes liées au statut du fermage ont conduit le conservatoire à privilégier jusqu'à maintenant une diversité de contrats comme les baux Safer, les prêts à usage, les conventions de mise à disposition, les conventions pluriannuelles de pâturage... Or, même s'ils s'appuient sur un rapport de confiance avec les agriculteurs, ces contrats n'offrent pas systématiquement des garanties fortes, et peuvent constituer un obstacle pour le partenariat sur le long terme.

Ce nouveau bail concerne des parcelles de prairies et de zones humides situées dans une vallée montagnarde du Haut-Forez, au sein d'un site classé et d'un zonage Natura 2000. D'une durée de neuf ans, il a été signé avec deux éleveurs producteurs de fourme d'Ambert fermière qui viennent de s'installer dans le cadre d'un Gaec.

Élaborées conjointement avec l'éleveur, les clauses environnementales intégrées au bail (dates de pâturage, mise en défens de certains secteurs, modalités de suivi...) doivent permettre de pérenniser l'intérêt patrimonial du site tout en garantissant les droits agricoles. La signature de ce premier contrat en France trouve tout son sens sur ce site où qualité des produits agricoles et qualité environnementales sont étroitement liées, et devrait ouvrir la voie à d'autres signatures. Preuve en est : un bail du même type a également été signé en juillet par la Ligue pour la protection des oiseaux dans le marais poitevin. ■

**PIERRE MOSSANT**

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne

>>> **Mél:** pierre.mossant@espaces-naturels.fr

**L'engagement d'un éleveur en faveur de la biodiversité**

>>> **Serge Lubineau**

**BERGER, ÉLEVEUR. A SIGNÉ UN CONTRAT NATURA 2000 SUR LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE GRAND-PIERRE ET VITAIN (41).**

**S**erge Lubineau aime la campagne, la nature, ses chiens, l'odeur des herbes et ses chèvres, des roves à longues cornes. Cela fait quarante ans qu'il exerce ce métier : berger. Un métier qu'il « pratique » en famille avec Sylvie, son épouse, et ses enfants, Thibault et Amélie (13 et 14 ans), lesquels viennent volontiers « donner la main » et accompagner la transhumance.

Il y a quatre ans, Franck Bezannier, gestionnaire de la réserve, est venu lui demander s'il accepterait de faire pâturer ses bêtes sur certaines zones de l'espace protégé : trente hectares (répartis en plusieurs lieux) sacrément embroussaillés, puisqu'ils n'étaient pas entretenus depuis 1970. Il a dit oui. Les conditions financières lui paraissaient acceptables, et Franck lui a promis qu'il n'aurait pas à s'occuper de la partie administrative du dossier.

Par ailleurs, Serge savait que ses trois cents bêtes n'auraient pas à s'en plaindre. Ce pâturage nouveau leur offrirait une végétation variée : des pelouses, des prairies, des broussailles, qu'elles adorent ! Le berger voyait aussi qu'il leur procurerait un complément alimentaire non négligeable.

Le contrat Natura 2000, Serge admet que c'est une opportunité nouvelle. Seul, il n'aurait pas occupé ces espaces : trop loin, trop cher, pas rentable. Expliquant que c'est beaucoup de déplacement et de surveillance supplémentaire (la plupart des parcelles sont situées à quatre ou cinq kilomètres de la bergerie), il avoue aussi que cet accord lui permet d'économiser le pâturage des terrains situés à proximité de l'exploitation, sur lesquels il peut alors mettre ses ovins en hiver.

Mais vite, on revient à son choix de vie, qui est la plus solide motivation de son engagement dans la réserve : « les déplacements se font à pied, on choisit le week-end car les automobilistes ont plus de temps ; ils nous observent ; prennent des photos, c'est folklorique. Les amis et les enfants sont là aussi. Et si on travaille beaucoup, on a le privilège d'être dans la nature, d'entendre les oiseaux. »

Mais l'homme est sensible, aussi, aux atouts écologiques de son travail. Il aime dire que ses brebis ont fait du bon boulot. Et c'est vrai qu'elles ont bien amélioré la qualité des pelouses. Elles ont apporté de la fumure et réensemencé les terrains les moins enherbés.

Plus tard dans la conversation, il rappellera – sans se plaindre – que si on ramenait le revenu d'un éleveur au prix de l'heure travaillée, on serait largement en dessous du RMI. Pourtant, il n'est pas question d'arrêter ! Les relations avec Florence (c'est ainsi qu'il l'appelle), la nouvelle gestionnaire, sont excellentes. « Je pense pouvoir renégocier certaines choses en son temps, explique-t-il. Les chemins ne sont pas carrossables, il nous faudrait un véhicule. Mais surtout, j'aimerais revoir le plan de pâturage. En ce moment, par exemple, il pleut, l'herbe repousse et nous pourrions repâturer mais le contrat vise à limiter les passages. Je demanderais donc que le temps de pâturage soit plus souple et plus fonction des réalités du terrain. Cela me semble acceptable, dès lors qu'on respecte les finalités du contrat. »

Avec le même ton calme qui a prévalu tout au long de l'entretien, il conclut qu'il a confiance : « Florence est quelqu'un de terrain, avec elle cela va se faire. » ■ **MOUNE POLI**

>>> **Mél:** Florence Niel - f.niel.cdpne@orange.fr



# Les politiques agricoles en pleine évolution

## Quelles visées environnementales ?

**Les politiques agricoles nationales et européennes ont évolué ses dernières années. De nouveaux dispositifs en faveur de l'environnement et de la gestion des espaces naturels ont vu le jour. Point sur les principaux changements.**

**L**a politique agricole commune constitue le cadre incontournable d'évolution des politiques agricoles, avec la mise en œuvre de la conditionnalité dans son « premier pilier », et depuis 2007 de son « second pilier » relatif au développement rural. Ce volet, concernant plus spécifiquement l'environnement, est financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et décliné en France métropolitaine par le programme de développement rural hexagonal (PDRH). Approuvé en juillet 2007, le PDRH prend en compte la biodiversité et les espaces naturels dans chacun de ses axes :

- l'axe 1 (amélioration de la compétitivité) soutient le plan végétal environnemental, lequel permet, par exemple, la plantation d'arbres et de haies ;
- l'axe 2 (aménagement de l'espace) autorise l'octroi d'aides agricoles sur des espaces à enjeux environnementaux avec, au niveau national, les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ou encore les primes herbagères agroenvironnementales (PHAE) ; au niveau régional, des dispositifs avec des cahiers des charges nationaux concernent l'agriculture biologique, les systèmes herbagers et les races et variétés menacées ; au niveau territorial, des dispositifs de mesures agroenvironnementales territorialisées (cf. ci-contre) ;
- l'axe 3 (diversification des zones rurales) soutient des actions de préservation et de valorisation du patrimoine en donnant priorité aux zonages Natura 2000 ;
- l'axe 4 (Leader) permet des démarches territoriales valorisant économiquement et socialement des actions liées à la biodiversité.

### Politiques nationales

En complément du cadre européen, des dispositions nouvelles ont été introduites au niveau national.

• La loi pour le développement des territoires ruraux (février 2005) prévoit la possibilité de créer des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Elle favorise également le développement du pastoralisme, la sauvegarde des zones humides, la gestion des sites Natura 2000 et installe une fiscalité favorable aux espaces naturels (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFNB).

• La loi d'orientation agricole (janvier 2006), tout en rénovant le cadre de l'agriculture, a notamment ouvert la possibilité d'intégrer des clauses environnementales dans les baux ruraux (cf. encadré).

1. Pour rappel, le premier pilier de la PAC relatif à l'organisation des marchés conditionne également l'octroi des aides agricoles au respect d'une conditionnalité environnementale.

Dans une logique plus transversale, le plan d'action agriculture de la stratégie nationale pour la biodiversité, adopté en novembre 2005, vise à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques agricoles en privilégiant des démarches partenariales et concrètes, comme la production de guides méthodologiques sur des démarches territoriales agriculture-biodiversité ou la mise en réseau d'exploitations agricoles pilotes.



## Le bail rural cultive les pratiques environnementales

**P**arue le 5 janvier 2006, la loi d'orientation agricole introduit dans le Code rural une disposition permettant à certains propriétaires de terres agricoles de conclure un bail rural prescrivant des pratiques en adéquation avec l'objectif environnemental du territoire concerné. Son décret d'application est paru le 8 mars 2007.

Les propriétaires concernés peuvent être : soit des personnes morales de droit public ou associations agréées de protection de l'environnement ; soit des propriétaires de terrains situés dans des zones à enjeu environnemental (Natura 2000, sites classés, parcs nationaux, zones humides d'intérêt environnemental, périmètres de prévention des risques naturels...). Ce nouveau dispositif offre un cadre juridique clair. Le décret identifie les pratiques pouvant être incluses dans le bail. Elles concernent en particulier les modalités de gestion des cultures, prairies, assolements (notamment en matière de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires), ainsi que la gestion de l'eau à la parcelle.

Quand la zone concernée est soumise à un document de gestion, les pratiques incluses dans le bail doivent lui être conformes. En l'absence de document de gestion, les personnes morales de droit public et les associations de protection de l'environnement peuvent tout de même proposer des clauses environnementales, les pratiques devant cependant être conformes à l'enjeu environnemental de la zone. Dans les autres cas, l'absence de document de gestion empêche la souscription d'un bail.

Le bail peut également prévoir un droit d'accès aux parcelles pour un suivi scientifique ou pour des actions de sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, afin d'éviter des contentieux, le décret prévoit que les conditions dans lesquelles le bailleur peut s'assurer, annuellement, de la bonne exécution des pratiques convenues doivent être fixées dans le bail. ■

**HÉLÈNE DEBERNARDI** - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

>>> **Mél :** [helene.debernardi@agriculture.gouv.fr](mailto:helene.debernardi@agriculture.gouv.fr)

## Plaidoyer

# Pour une indemnité spéciale «zones humides»



PRAIRIES RECONSTITUÉES EN BORDURE DE LA BAIE DE L'AIGUILLON.  
LA PRÉE MIZOTTIÈRE (VENDÉE).

© Alain Ceccaroli - Conservatoire du littoral

### Premiers enseignements

Tout en apportant indéniablement des solutions concrètes pour l'intégration entre agriculture et espaces naturels, ces mesures n'en soulèvent pas moins un certain nombre de questions voire d'inquiétudes de la part des acteurs de terrain. En particulier, on peut se demander si la répartition des moyens financiers permettra de répondre correctement aux priorités environnementales, comme dans le cas des mesures agroenvironnementales. Par ailleurs, des outils et des moyens sont encore à développer pour garantir durablement la fonctionnalité des écosystèmes à l'échelle des territoires. À cet égard, les effets induits par le changement climatique ou par le développement des agrocarburants mériteraient davantage de réflexion quant à leurs impacts potentiels sur la biodiversité. Il convient donc de rester vigilants et d'évaluer les résultats concrets de ces politiques en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. ■

**PASCAL DANNEELS**

FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

**CÉCILE BIRARD**

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

>>> **Méls :** [pascal.danneels@enf-conservatoires.org](mailto:pascal.danneels@enf-conservatoires.org)  
[cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:cbirard@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

### FAUCHE DE LA PRAIRIE DE CHATALAMIA ET MISE EN BOTTE.



© Bréjeon Sébastien - PN Vanoise

## Les MAE territorialisées

Les nouvelles mesures agroenvironnementales (MAE) territorialisées présentent plusieurs caractéristiques principales :

- elles sont mises en œuvre au sein de zones d'action prioritaires, et concernent prioritairement Natura 2000 ou la directive cadre sur l'eau ;
- au sein de ces zones, sont définis des territoires pour lesquels un opérateur agroenvironnemental est chargé de construire le cahier des charges des MAE ;
- les cahiers des charges des mesures sont élaborés par territoire à partir d'une cinquantaine d'« engagements unitaires » définis au niveau national, sur la base d'une mesure par type de couvert ou par habitat ;
- une commission régionale agroenvironnementale, la Crae, valide les porteurs et les projets par territoires ;
- le dispositif renforce aussi les diagnostics d'exploitation et permet la prise en compte de coûts induits. ■

**N**e revenons pas sur les fonctions écologiques majeures remplies par les zones humides, ni sur les difficultés des éleveurs à conserver les prairies naturelles qui en constituent la majeure partie. Depuis plus de trente ans, ces prairies humides sont abandonnées, drainées ou plantées de peupliers.

En revanche, il faut rappeler, une fois encore, le paradoxe tenace de la politique agricole vis-à-vis de ces espaces. Alors que la loi sur le développement des territoires ruraux inscrit dans le Code de l'environnement que « la préservation et la gestion durables des zones humides sont d'intérêt général », la politique agri-environnementale actuelle<sup>1</sup> n'offre pas de perspectives concrètes à moyen terme.

Jusqu'à présent, et depuis quinze ans, les contrats quinquennaux proposés à certains agriculteurs en zones humides étaient reconduits tant bien que mal. Bien peu peuvent espérer l'être à nouveau. Une nouvelle vague de départs sans reprise se prépare, livrant les espaces à l'abandon ou à la transformation. Il suffirait pourtant d'une mesure économe et durable, pour un développement durable.

La montagne l'a fait depuis trente ans, or l'agriculture de montagne, même si elle vit parfois chichement, vit. La création d'une indemnité spéciale « zones humides » comme paiement de base, identique sur le principe à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels, permettrait de soutenir les éleveurs en zones humides en échange des services qu'ils rendent à la société. 500 000 hectares en France méritent ce régime, le coût serait marginal au regard des budgets existants et des gains environnementaux. Dans des conditions apaisées, ces espaces verront se développer des filières rentables qui contribueront au dynamisme économique local. ■

**PATRICK BAZIN**

DÉPARTEMENT D'APPUI GESTION ÉVALUATION - CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> **Mél :** [p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr)

1. Plan de développement rural hexagonal, pour la période 2007-2013.



© Guy Grégoire - PN Cévennes

UN EXPLOITANT AGRICOLE  
CÉVENOL MENANT SON  
TROUPEAU LABELLISÉ  
«AGNEAUX DE PARCOURS DU  
PARC NATIONAL DES  
CÉVENNES».

## Biodiversité

# Les filières courtes n'ont pas fait la preuve de leur efficacité

**Q**ui dit « circuits courts », pense « qualité ». Qualité des produits ; qualité du territoire de production. Faut-il conclure que les circuits courts sont une solution pour une meilleure intégration de la biodiversité dans la production agricole ? Une réponse tranchée serait un peu hâtive. En effet, si les filières courtes agricoles ont un fort potentiel en ce qui concerne le développement durable, le lien « circuit court/agriculture durable/biodiversité » est encore à construire. Certes, le principe des circuits courts (diminution du nombre d'intermédiaires) participe à la reconstitution du lien entre consommation et production agricole. Cependant, moult expériences recueillies dans les parcs naturels régionaux montrent comment les objectifs et les enjeux de ces circuits se préoccupent, avant tout, de la valorisation économique d'une production locale. Ainsi, quand les parcs se lancent dans des démarches économiques en y intégrant, avec succès, d'autres aspects comme le maintien d'activités, du tissu social, du paysage, la promotion de l'identité du territoire, etc., il faut bien admettre que la plupart de ces actions visent avant tout la commercialisation. Peu font le lien avec des pratiques agricoles respectueuses du patrimoine naturel. Sur ce terrain se situe la marge de progrès à accomplir : en accompagnant les démarches de filières courtes collectives, vers une meilleure intégration nature/agriculture conforme à l'idée du consommateur. La marque « Produit du Parc naturel régional » est un outil qui permet cette connexion en imposant un cahier des charges sur la production agricole (voir l'exemple du Vercors). ■

MARION CHANDESRI, CÉCILE BIRARD - FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

>>> Mél:  
mchandesris@parcs-naturels-  
regionaux.tm.fr

>>> Parc naturel régional du Vercors

## La marque « Parc viande bovine » : un bon plan pour le patrimoine



Les valeurs « territoire » et « environnement préservé » font partie des valeurs de la marque « Parc » définies au niveau national. Les éleveurs de bovins, viande du parc du Vercors, l'ont bien compris. Aussi, avec des artisans bouchers, ils ont, dès 1996, souhaité afficher leur appartenance à ce territoire. En mettant en avant leurs pratiques d'élevage extensives de montagne, à base d'herbe l'été et de foin l'hiver, ils ambitionnaient de se démarquer du marché national et international. Or, notamment parce que leurs pratiques contribuent au maintien de la qualité des paysages, le parc naturel régional du Vercors a accompagné les démarches de valorisation des produits et favorisé la transformation et la vente de pro-

Depuis sa création en 1970, le parc naturel régional du Vercors, travaille sur la valorisation des produits et patrimoines, en lien étroit avec l'association pour la promotion des agriculteurs du parc. Mais le patrimoine naturel y trouve-t-il vraiment son intérêt ?



VACHES DE LA MARQUE « PARC VIANDE BOVINE ».

© Association pour la promotion des agriculteurs du parc

duits agricoles en circuits courts. Circuits courts qui permettent également de maintenir des structures d'exploitation de dimensions réduites sur le territoire. Plus nombreuses, elles sont ainsi le gage d'emplois afférents.

Mais la question se pose: *quid* des retombées sur le patrimoine naturel? Celles-ci existent, même s'il convient de concéder qu'elles sont très indirectes.

À ce jour, treize éleveurs (deux vendent directement à la ferme) et sept artisans bouchers sont engagés dans la « viande bovine, produit du parc naturel régional du Vercors ». Les bouchers affichent la marque « Parc »; laquelle garantit la traçabilité et permet aux consommateurs de « remonter » jusqu'aux éleveurs. Cette situation débouche sur un constat: la relation directe entre éleveurs et consommateurs joue un rôle important. On observe en effet, que les consommateurs font part des questions, préoccupations, inquiétudes qui, de plus en plus, concernent les thèmes de l'environnement, du patrimoine. Ce contact direct incite alors les agriculteurs à porter un regard différent sur leurs activités, sur leurs façons de faire et, notamment, leur impact sur le milieu.

**EN ASSOCIANT SON IMAGE À CELLE DE LA MARQUE, LE PARC EST GARANT, AUX YEUX DU CONSOMMATEUR, D'UNE CERTAINE QUALITÉ.**



Ainsi, dans le cadre d'un travail en groupe, traitant de la valorisation de leur filière, des éleveurs en sont arrivés à s'interroger sur la valeur fourragère de leurs prairies pâturées et fauchées, et de la perte d'une biodiversité dans la flore. Concrètement, pour répondre à ces interrogations, une action démarre avec des « diagnostics prairies » sur cinq exploitations bénéficiaires de la marque « Parc ». Ce travail est conduit avec le service d'utilité agricole de coopération interdépartemental (SUACI), animateur du groupement d'intérêt scientifique des Alpes du Nord. Les apiculteurs, qui trouvent de moins en moins de prairies fleuries, sont intéressés et associés.

La marque « Parc » est alors un outil structurant pour ces démarches. On peut très bien imaginer que la charte sur laquelle elle repose puisse, lors d'une évolution programmée, intégrer plus clairement la prise en compte de la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel. ■

**JEAN-LUC LANGLOIS**

CHARGÉ DE MISSION AGRICULTURE - PNR DU VERCORS

>>> Mèl: [jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr](mailto:jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr)

>>> Parc national des Cévennes

## Et si l'on imaginait, plutôt, de labelliser les exploitations?



La pérennité des paysages ouverts du Causse Méjean est étroitement liée à la présence de troupeaux ovins pâturant. C'est pourquoi le parc national des Cévennes a répondu présent lorsqu'en 1997 des agriculteurs, désireux de produire des agneaux d'herbage de qualité, ont constitué une association destinée à valoriser et à promouvoir ce produit dans des circuits courts. Établi en partenariat avec le parc, le cahier des charges de production impose un pâturage sur parcours d'au moins quatre-vingts jours. Cette clause permet d'assurer la pérennité des parcours de haute valeur naturelle et paysagère. L'association réunit dix éleveurs, quatre bouchers, cinq restaurateurs. Elle commercialise chaque année environ huit cents agneaux de parcours, soixante-dix agneaux de lait sous la dénomination « Agneau de parcours du parc national des Cévennes ».

Pour le parc, le but recherché est de permettre la pérennité d'un mode de gestion agricole favorable à la biodiversité et au paysage par une juste rémunération de l'éleveur. Or, dix ans plus tard, deux constats s'imposent: la reconnaissance du produit est effectivement assurée par les bouchers, les restaurateurs et les consommateurs. En revanche, la démarche est handicapée par le trop faible nombre d'agneaux produits, qui ne suffit pas à amortir les charges de structures liées à l'animation de la filière. La démarche de labellisation d'un produit est basée sur l'hypothèse que cette rémunération peut reposer sur la vente du produit, le consommateur étant prêt à payer plus cher un produit de qualité, offrant des garanties sur le bénéfice environnemental de ses conditions de production. Dans le cas présent, cette hypothèse n'a pas été véri-

**Le label « Agneau de parcours du parc national des Cévennes » a dix ans. Le temps d'un bilan.**



**agneau de parcours du Parc National des Cévennes**

1. Pour les éleveurs, la plus-value apportée par la démarche est de 0,15 €/kg, après déduction de la cotisation à l'association. Le coût du contrôle de conformité s'élève à 650 €/an pour l'association. Cette somme annihilerait tout l'intérêt financier de la marque si elle était répercutée intégralement sur les éleveurs.



© Guy Grégoire - PN Cévennes

**AGNEAUX DE PARCOURS DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES.**

fiée: le différentiel de prix consenti par le consommateur est très faible. Ce constat est partagé par d'autres filières qualité, filière bio comprise.

De plus, la plus-value dégagée sur le produit<sup>1</sup> est intégralement « consommée » par la logistique nécessaire au fonctionnement de la démarche (organisation des livraisons et de la commercialisation, certification, communication...). Une telle démarche ne peut donc être envisagée que pour des volumes suffisants. Cette nécessité économique est antinomique avec des espaces à fort enjeu naturels qui sont en général de petite taille. Sans doute faut-il réfléchir à une labellisation non pas d'un produit (logique de filière), mais des exploitations elles-mêmes, dès lors que l'ensemble du système d'exploitation maintient les espaces naturels en bon état de conservation (en particulier ceux à enjeu patrimonial fort). ■

**FRANÇOISE SARRAZIN**

CHARGÉ DE MISSION - PN DES CÉVENNES

>>> Mèl: [françoise.sarrazin@espaces-naturels.fr](mailto:françoise.sarrazin@espaces-naturels.fr)



© P. Fabre - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône



LES COUSSOULS DE CRAU SONT PÂTURÉS ESSENTIELLEMENT AU PRINTEMPS, AVANT LE DÉPART EN TRANSHUMANANCE.

>>> Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau (13)

# Une co-gestion inattendue

**Une réserve co-gérée par une chambre d'agriculture et une association gestionnaire : ça existe. Le rapprochement repose sur la reconnaissance d'un objectif commun : maintenir les activités agricoles extensives garantes de la préservation des espaces naturels. Une sorte de gagnant-gagnant !**

termes d'emploi, c'est peu», explique encore Patrick Fabre. « Il n'y avait pas de choix : s'allier ou disparaître. La mise sous zone de protection spéciale a permis de stopper l'arrivée de l'arboriculture intensive dans la Crau sèche et de maintenir les parcours pour les troupeaux. Nous n'y serions pas arrivés seuls. » Concrètement ces rapprochements successifs se font lors du programme d'action communautaire pour l'environnement « Crau sèche » (1992-1997) ; puis par la mise en place des premières mesures agri-environnementales en faveur des éleveurs ovins et des producteurs de foin de Crau. À la même époque, le projet de co-gestion de la réserve naturelle des coussouls de Crau voit le jour, avant de se concrétiser fin 2004.

**► POSSIBLE MAIS PAS FACILE.** Les co-gestionnaires sont donc d'accord sur un objectif commun : préserver les coussouls. Dans une sorte de gagnant-gagnant, les uns y voient un intérêt en termes de biodiversité, les autres en termes de maintien du pastoralisme extensif. Mais, dans les faits, rien n'est aisé car les questions à résoudre vont bien au-delà des approches gestionnaires. Cette gestion-là traite des problèmes de société : que veut-on faire de la Crau ? Favorise-t-on plutôt le métier de berger salarié, avec du gardiennage, en réhabilitant notamment les cabanons de bergers ? Ou bien veut-on clôturer la Crau ? Les discussions entre co-gestionnaires ne sont pas toujours très simples, « sur des points aussi précis et concrets que l'implantation de cultures fourragères au sec sur des coussouls dégradés, le passage de la zone protection spéciale restante en réserve naturelle ».

Sans compter que, même au sein de la chambre d'agriculture, le discours ne s'élève pas à l'unisson. Tout le monde convient que la filière pêcheurs est en difficulté, mais le débat n'est pas tout à fait tranché entre l'agriculture extensive ou plus productiviste.

Pourtant la co-gestion impose des exigences aux éleveurs. En effet, le plan de gestion de la réserve les engage plus fermement que les mesures environnementales classiques ou les conventions de pâturage. Malgré tout cela, globalement, ça marche ! Sans doute parce que l'essentiel y est : chacun a accepté de sortir

**C**'est une expérience unique en Europe ! Depuis trois ans, une association de protection de la nature et une chambre d'agriculture gèrent de concert une réserve naturelle. Les partenaires : le conservatoire d'études des écosystèmes de Provence (CEEP) et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ont été nommés co-gestionnaires de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau<sup>1</sup> en septembre 2004. La co-gestion, c'est donc possible ?

**► COMMENT C'EST POSSIBLE ?** N'allez pas croire ! Ici comme ailleurs, les intérêts des gestionnaires d'espaces naturels et ceux des agriculteurs étaient perçus comme divergents. Du reste, l'histoire locale avait très mal commencé. Sur la Crau, on se rappelle qu'en 1987, un projet d'arrêté de protection du biotope sur 14 000 ha a failli mal tourner. La chambre d'agriculture allant jusqu'à menacer de faire labourer l'ensemble des coussouls<sup>2</sup> si le projet était adopté. Alors pourquoi cette exception ? Patrick Fabre, chargé de mission à la chambre d'agriculture, donne des détails sur le long cheminement qui conduit à un rapprochement des acteurs. « Une meilleure connaissance mutuelle, et puis l'intelligence de certains gestionnaires d'espaces naturels qui ont su s'allier à la chambre et comprendre les exigences et intérêts des uns et des autres. Petit à petit, les agriculteurs ont suivi la même voie. »

Il faut se souvenir que, dans les années 90, le contexte économique était au développement des pêcheurs et à l'arboriculture intensive. Les surfaces de coussouls et, avec eux, les pâturages de parcours, disparaissaient peu à peu. Les éleveurs ont vite compris qu'ils ne faisaient pas le poids économique et politique face à la filière concurrente. Ils ont saisi l'intérêt de s'allier avec les gestionnaires. « Deux cent cinquante éleveurs, en

1. Créée en 2001 sur 7 411 hectares de parcours steppiques.
2. Le mot vient du latin *cursorium* qui signifie « parcours ».

## En savoir plus

Jean Boutin  
Conservatoire d'études des écosystèmes de Provence  
>>> Mél :  
jean.boutin@ceep.asso.fr

Patrick Fabre  
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône  
>>> Mél : p.fabre@bouches-du-rhone.chambagri.fr

« Au sein de la chambre d'agriculture, les représentants agricoles co-gestionnaires sont quelquefois perçus comme des écologistes. »

de sa chapelle et de comprendre les intérêts, les contraintes et les politiques des autres. Quinze ans de travail commun ont contribué à ce résultat.

► **SOLUTION OU AUTOCONVICTION.** On pourrait s'arrêter là, s'autocongratuler, se féliciter, se dire que, sur la réserve, les coussouls sont sauvés. René Tramier, élu à la chambre d'agriculture et éleveur ovin transhumant, nous rappelle à la conscience: « Aujourd'hui, suite à la disparition des coussouls, seulement une trentaine d'éleveurs ont accès à ces parcours step-piques. » Relativisant l'expérience, on comprend alors que l'enjeu territorial est d'un autre ordre. À quoi servirait de préserver 7500 hectares de coussouls si le reste disparaissait? Cette « belle » expérience est fon-



damentale mais il faut voir plus loin. Si l'on veut maintenir le pastoralisme dans la Crau sèche, « c'est l'ensemble du cycle de l'herbe et des troupeaux qu'il s'agit de pérenniser. Ceci passe par le soutien de la pratique de la transhumance estivale vers les Alpes. Il faut lui donner un avenir. L'élevage transhumant représente en effet un modèle pour l'agriculture durable de demain. » ■

**MOUNE POLI**



1

2

3

1 & 3. LE RÔLE DES GENÊTS, ESPÈCE MENACÉE EN EUROPE. 2. BŒUFS DES VALLÉES DANS UNE PRAIRIE.

# Le bœuf des vallées au secours du rôle des genêts

« **L'Éleveur et l'Oiseau** », la marque de viande bovine mise en place sur le site Ramsar des vallées angevines a permis d'amorcer des dynamiques d'appropriation de la biodiversité par les agriculteurs.

Plus de 60 % de la population nationale de râles des genêts habite les vallées angevines<sup>1</sup>. Dans le Maine-et-Loire, ce territoire exceptionnel offre ainsi 16 000 hectares de prairies inondables aux oiseaux migrateurs ou nicheurs. Mais, avec la déprise agricole, ce site d'accueil, conditionné par les crues, risquait de disparaître. C'est pourquoi, en 1990, pour enrayer cette évolution et malgré des intérêts parfois divergents, des acteurs locaux se mobilisent et élaborent un programme agri-environnemental en direction de la préservation du rôle des genêts. La ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le conservatoire des rives de la Loire, le parc régional Loire-Anjou-Touraine et les agriculteurs se trouvent ainsi associés. Un cahier des charges incluant des pratiques agricoles favorables à l'oiseau est ainsi élaboré. En parallèle, des éleveurs de viande bovine se regroupent en association « Éleveurs des vallées angevines ». Et, afin de valoriser leur produit et faire connaître leurs actions, ils lancent « l'Éleveur et l'Oiseau, le bœuf des vallées », une marque qui doit leur permettre de commercialiser en proximité. Pascal Poulard, vice-président de l'association témoigne: « Nous cherchions à pérenniser nos exploitations, tout en respectant l'équilibre naturel et en étant partie prenante des décisions prises sur le site. Ce mouvement a créé des relations privilégiées entre les éleveurs et les partenaires des vallées; aujourd'hui

nous avons une meilleure compréhension des points de vue de chacun. Démarré dans un contexte de crise pour la viande bovine, ce travail nous a aidés à garder espoir et à mieux faire connaître notre métier, tout en prenant davantage en compte les enjeux environnementaux. Jusque-là, nous n'avions pas de connaissances réelles, la rivière faisait partie de la vie quotidienne... Aujourd'hui, grâce aux contacts avec la LPO, nous mettons des noms sur les espèces. Nous sommes de plus en plus conscients de l'impact de certaines techniques et nous nous efforçons de former les jeunes. »

Un premier bilan démontre que des dynamiques d'appropriation de la biodiversité par les agriculteurs sont amorcées. Dans l'ensemble, les éleveurs vont au-delà des cahiers des charges. Il est devenu normal par exemple, de faucher de manière centrifuge et lente. « Le rôle fait partie de notre patrimoine naturel », explique notre interlocuteur. Certains agriculteurs participent au suivi scientifique de l'oiseau, ou cherchent à mieux faire respecter les contrats par leurs pairs. Une plaquette d'information, sorte de code de bonne conduite pour la fauche, est soutenue par l'association. ■

**ODILE CHANCERELLE**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE MAINE-ET-LOIRE

>>> **Mél:**  
[odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr](mailto:odile.chancerelle@maine-et-loire.chambagri.fr)

1. Le site des vallées angevines correspond aux basses vallées angevines et à la vallée de la Loire. Depuis 1995, il fait partie des réseaux zones humides d'importance internationale selon la convention Ramsar et Natura 2000 (zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux).



# Juste quatre fleurs pour évaluer la qualité écologique des prairies



## Une expérience allemande comme source d'inspiration

**C'est en Allemagne qu'ils sont allés chercher l'inspiration. Les gestionnaires du parc naturel régional du massif des Bauges ont décliné la méthode « Meka prés fleuris » : la présence de quatre fleurs suffit à déterminer la qualité écologique d'un territoire. Résultats inattendus sur l'implication des agriculteurs. Un protocole qui valorise le résultat plutôt que les moyens déployés.**

**D**ans le milieu des espaces naturels, tout le monde a entendu parler du nouveau programme de mesures agri-environnementales (MAE 2007-2013). On sait moins que certaines de ces mesures privilégient l'obligation de résultats en termes de qualité écologique plutôt que de moyens qui étaient jusqu'alors la règle. Dans le massif des Bauges, cette approche innovante interroge les gestionnaires. S'ils tentent depuis longtemps de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité, ces derniers restent critiques. Est-il possible de s'y prendre autrement, de mieux faire, d'agir plus efficacement, plus pertinemment ? Au cours d'un programme de recherche mené avec l'Inra, la découverte d'une expérience allemande va leur ouvrir une voie nouvelle et leur permettre d'adapter le protocole allemand à la spécificité de leur territoire.

► **VU DES BAUGES.** Leur territoire, disions-nous : dans ce massif rural de moyenne montagne située entre Savoie et Haute-Savoie, l'agriculture est tournée vers la production de fromages de vache et de chèvre distingués par une appellation d'origine (tome des Bauges, Reblochon, Abondance et Chevrotin). L'élevage exploite des prairies de fond de vallées et d'alpage. Ces espaces, qui participent à la qualité des paysages et des milieux naturels réservoirs de biodiversité, sont reconnus comme patrimoine naturel par le parc naturel régional du massif des Bauges et par la directive européenne Habitats faune flore. Cependant, la qualité agri-écologique des prairies naturelles a tendance à se banaliser. En effet, l'avancement des dates de fauche et l'intensification des pratiques de fertilisation entraînent une dégradation de la flore. L'abandon des secteurs difficiles d'exploitation se traduit également par l'enfrichement des parcelles. Tous ces facteurs deviennent alors synonymes d'augmentation de charges d'exploitation et de perte de revenus.



© Ph. Mestelan - PNR massif des Bauges

► **VU D'ALLEMAGNE.** « Obligation de résultats agri-écologiques » : voilà comment peut se résumer la mesure agri-environnementale « prés fleuris » mise en place depuis 2002 dans la région du Bade Wurtemberg, dans le cadre du programme « Meka ». Les différents types de prairies naturelles à forte biodiversité sont primés à hauteur de cinquante euros par hectare et par an. L'originalité de la mesure repose sur son protocole d'évaluation. En effet, le contrôle consiste à observer la présence, dans chaque tiers de la parcelle engagée, d'au moins quatre plantes indicatrices, parmi les vingt-huit que comprend une liste régionale. Ces plantes indicatrices sont des plantes à fleurs, car elles sont facilement reconnaissables par tout un chacun.

Lorsqu'en juillet 2006, le parc naturel régional du massif des Bauges et l'Inra Écodéveloppement d'Avignon se rendent en Allemagne<sup>1</sup>, c'est d'abord le succès du dispositif qui les étonne. Près de 9 000 agriculteurs de cette région du sud de l'Allemagne se sont engagés dans cette mesure de protection de la biodiversité ! Cette adhésion est due à la simplicité et à la pédagogie de la méthode, mais aussi à la souplesse qu'elle offre aux agriculteurs. En effet, les obligations de moyens sur l'utilisation des parcelles, souvent mal comprises lors d'années sèches ou humides, sont remplacées par des objectifs visibles sur le terrain, qui font appel à la technicité et à la responsabilité professionnelle des agriculteurs. Il s'agit d'une véritable reconnaissance sociale de leur rôle dans la protection de la nature. La pertinence agri-écologique de la méthode de contrôle « Meka » ne peut pas être prise en défaut : la présence de quatre plantes indicatrices, si elles sont choisies de façon pertinente, garantit que les prairies sont en bon état de conservation au sens de Natura 2000. Les prairies primées ont

**UN AGRICULTEUR DANS SON CHAMP, PARTICIPANT AU CONCOURS « PRAIRIE FLEURIE », JUIN 2007.**

également des valeurs d'usage agricole très intéressantes (valeur fourragère, rendement, souplesse d'exploitation).

► **ADAPTATION.** Adaptée dans le massif des Bauges, la méthode « quatre fleurs » apparaît alors comme une manière simple de définir la qualité agri-écologique des herbages. L'adhésion des agriculteurs s'est d'ailleurs vérifiée, en juin 2007, lors de l'organisation du premier concours de prairies fleuries dans un secteur du parc. Les dix-huit agriculteurs inscrits au concours ont souligné leurs intérêts et attentes vis-à-vis de cette approche qui fait de la biodiversité une production de leur activité.

Ce test, grandeur nature, préfigure la mise en place d'une mesure agri-environnementale « prairie fleurie » sur l'ensemble du territoire du parc. En effet, l'application de cette MAE devrait soutenir les exploitations agricoles productrices de biodiversité et les filières AOC du massif des Bauges. En attribuant au terroir une valeur écologique mesurable et en liant cette qualité écologique à la typicité des fromages de montagne, une telle mesure devrait permettre de conforter les filières dans leur ancrage territorial. La traduction attendue est un soutien politique et social renouvelé à cette agriculture ainsi qu'une valorisation de la « production de biodiversité » dans la commercialisation et l'image des produits.

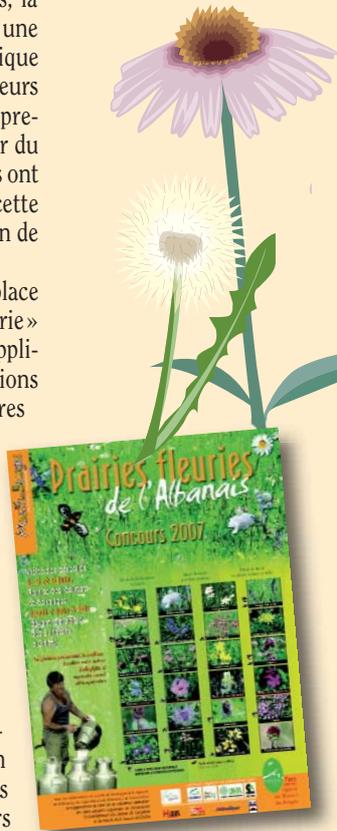
La mesure devrait également s'accompagner d'amélioration technique au sein des exploitations, en impliquant les agriculteurs et leurs conseillers dans l'évaluation de leurs pratiques à partir d'indicateurs simples. Elle conforte les prairies naturelles, sans pour autant dévaloriser le rôle stratégique des prairies plus intensives autour des sièges d'exploitation.

► **GÉNÉRALISATION.** Soutenue par la Fédération des parcs, cette MAE a été inscrite dans le plan de développement rural proposé par la France à l'Europe pour la période 2007-2013. En effet, le lien direct entre aide publique et production de biodiversité dans les exploitations va dans le sens de la stratégie nationale et européenne pour la biodiversité. Elle permet donc d'envisager un avenir institutionnel à ce type de mesure. Au regard des nombreuses difficultés rencontrées ces dernières années lors de l'élaboration des contrats agri-environnementaux sur les sites Natura 2000 et dans les parcs en France, la méthode « prés fleuris » fait espérer une appropriation du concept de biodiversité dans l'agriculture pour aborder collectivement les enjeux agri-environnementaux. L'implication des gestionnaires d'espaces naturels dans la définition des résultats agri-écologiques à atteindre doit aussi permettre d'améliorer les relations de travail avec les acteurs du développement agricole. ■

**PHILIPPE MESTELAN** - MISSION AGRI-ENVIRONNEMENT - PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES - SUACI ALPES DU NORD

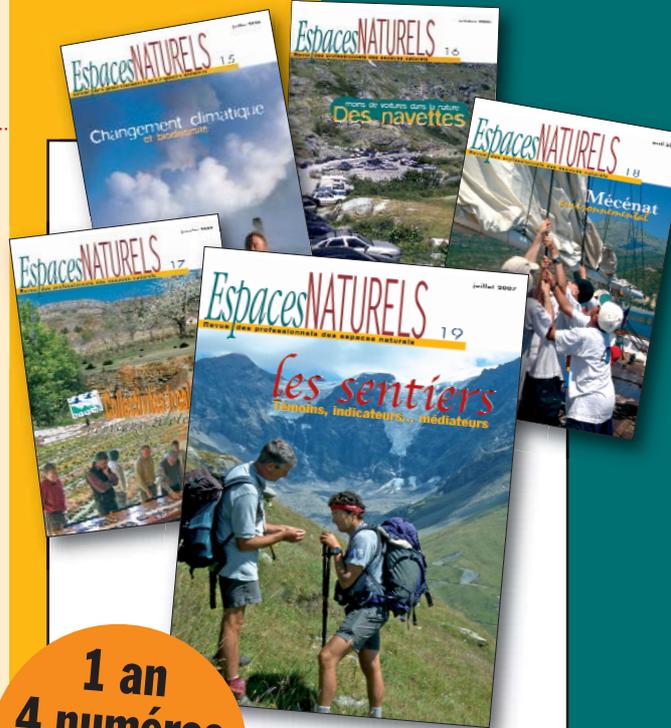
**CHRISTINE DE SAINTE MARIE** - AGRO-ÉCONOMISTE  
INRA, UR767, UNITÉ D'ECODÉVELOPPEMENT, AVIGNON

>>> Méls : [p.mestelan@pnr-massif-bauges.fr](mailto:p.mestelan@pnr-massif-bauges.fr)  
[csm@avignon.inra.fr](mailto:csm@avignon.inra.fr)



**AFFICHE DU CONCOURS AGRICOLE « PRAIRIE FLEURIE » : MESURER LE MEILLEUR ÉQUILIBRE AGRI-ÉCOLOGIQUE. JUIN 2007. ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET UN LYCÉE AGRICOLE DU TERRITOIRE.**

1. Tous deux travaillent depuis 2005 sur un programme de recherche intitulé « Quelle articulation entre économie de l'élevage et économie de la biodiversité dans le territoire du PNR du massif des Bauges ? ».



**1 an  
4 numéros  
33,50 €  
seulement**

Espaces **NATURELS**

**oui, je m'abonne**

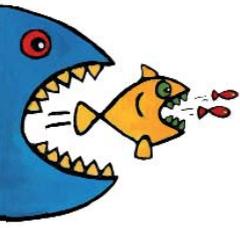
Je souscris..... abonnements à 33,50 €, soit un total de..... €

Destinataire(s) :

Adresse de facturation :

- Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten
- Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à :  
**Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra • Route Royale • 20600 Bastia**  
**Renseignements : 04 95 31 12 21 • [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)**



# Les sciences de la conservation en pleine évolution

Comment de la biologie de la conservation émanent: l'écologie de la conservation, l'écologie de la restauration, l'écologie de la réconciliation...

**L**a conservation de la biodiversité favorise le développement d'un champ de recherche spécifique: la biologie de la conservation. Celle-ci vise à promouvoir les principes scientifiques de la conservation, à identifier problèmes et solutions, à créer du lien entre scientifiques et gestionnaires.

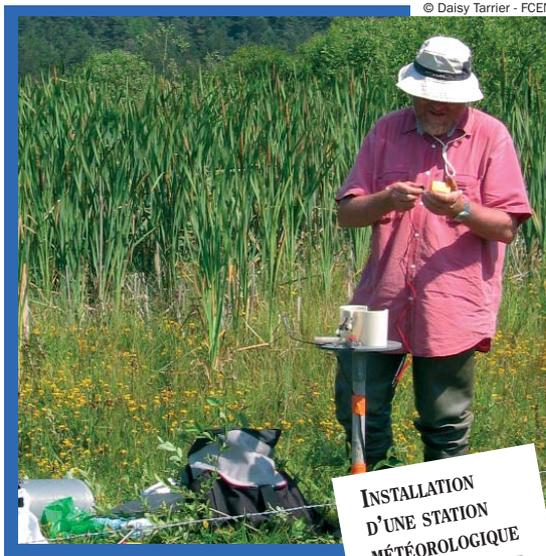
Ce champ doit mobiliser de concert les sciences du vivant, de l'univers et de la société afin de remplir une mission de compréhension, de gestion, d'éducation et de changement social.

Cependant, alors que la biologie de la conservation est présentée comme un champ multidisciplinaire enrôlant les sciences humaines, les travaux scientifiques se concentrent souvent sur la biologie et l'écologie des petites populations et des populations d'espèces en déclin. Or, on ne peut conserver une population d'espèce (entrée par la biologie) si on ne conserve pas son habitat (entrée par l'écologie).

Aussi, certains écologues ne se retrouvant pas sous l'appellation quelque peu étroite de la biologie de la conservation ont proposé d'inscrire leurs travaux dans un courant appelé écologie de la conservation, intégrant davantage la gestion des habitats. Parce qu'ils prennent en compte le contexte sociopolitique et sollicitent les sciences humaines, certains de ces travaux se rapprochent des concepts et des techniques d'une géographie de la conservation qui s'intéresse à la préservation de la géodiversité (diversité biologique et culturelle). D'autres écologues se sont spécialisés dans une écologie de la restauration destinée à accompagner, concevoir et suivre tous travaux d'ingénierie visant le rétablissement de la fonctionnalité des écosystèmes.

Dans un contexte écosystémique explicite, l'ingénierie écologique participe à la gestion des milieux et à la conception d'aménagements durables, adaptatifs et multifonctionnels pour le bénéfice mutuel des humains et de la nature.

La gestion de la biodiversité est ainsi passée de la préservation des espèces rares ou menacées, à la préservation des espaces peu



ou pas anthropisés puis à la restauration des écosystèmes dégradés. Cependant, cette évolution n'était pas suffisante. La question de la réconciliation entre l'économique, l'écologique et la société est cruciale.

Création de réserve, restauration, réconciliation, constituent alors les 3 R d'une stratégie de conservation de la biodiversité.

La création de réserves permet d'éviter la dégradation de nouveaux espaces; la restauration permet de recréer des espaces à forte valeur patrimoniale et de recouvrer certaines fonctions écologiques; la réconciliation permet une gestion de la biodiversité sur le long terme dans les espaces anthropisés.

En raison des contraintes démographiques des populations humaines, de la demande en espace et en ressources, il convient de s'appuyer de plus en plus sur les espaces urbains, agricoles et forestiers pour préserver la biodiversité.

Avec l'écologie de la réconciliation, certains écologues redécouvrent les paysages culturels et la nature ordinaire, objets d'étude familiers de l'écologie urbaine et de l'écologie du paysage.

Au-delà de ces grands courants de pensée,

la recherche en biologie et écologie participe depuis longtemps aux processus de régulation publique des enjeux liés à la préservation de la nature. Les chercheurs mènent des études, élaborent des concepts, contribuent à la création de réglementations, définissent des suivis scientifiques, conseillent des gestionnaires. Ce phénomène n'est pas nouveau mais, avec la crise de la biodiversité, il prend une importance inédite.

Depuis quelques années, les savoirs de la biologie de la conservation se sont recomposés sous l'effet de la crise de l'environnement et celle de la régulation politique traditionnelle. La gestion de la biodiversité nécessite de créer des dispositifs où ceux qui identifient les problèmes, ceux qui sont concernés par ces problèmes, ceux qui les traitent sont en étroite interaction. Il s'agit de remonter aux causes sociales et économiques de la perte de la biodiversité. Au-delà de l'étude des espèces, des systèmes, il s'agit d'adopter une vision holistique<sup>1</sup>. Face à la complexité et aux incertitudes, il est plus que jamais nécessaire de réfléchir ensemble. Aussi, la recherche sur la biodiversité, tout comme en médecine, ne peut éviter un engagement avec d'autres disciplines, d'autres acteurs qui ont des objectifs, des contraintes, des intérêts et des valeurs différentes. Il s'agit de passer d'un monopole disciplinaire à une pluralité de disciplines, d'établir de nouveaux rapports entre recherche écologique, ingénierie, sciences sociales et action publique. Il s'agit d'assumer une implication sociale de la recherche, d'établir un réel partenariat avec les bailleurs de fonds, les bénéficiaires et les gestionnaires de projets de conservation. Le défi est encore de passer de l'empirisme à la théorie, de la théorie à la pratique, de définir et de mettre en œuvre des dispositifs d'action collective qui prennent en compte l'hétérogénéité des acteurs, les contextes socio-historiques et institutionnels. ■

**RAPHAËL MATHEVET** - CHERCHEUR CNRS

écologie  
de la conservation

1. Vision globale où le tout indivisible ne peut être expliqué par ses différentes composantes, dict. Robert.

>>> **Mél:** [raphael.mathevet@cefe.cnrs.fr](mailto:raphael.mathevet@cefe.cnrs.fr)

ICI, LES SOLS  
SONT LE  
SUPPORT DE  
L'URBANISATION  
ET DE LA  
PRODUCTION  
VITICOLE  
(VALLÉE DE  
L'HÉRAULT).



© J. Thorette - Ifen/Gis Sol

## Considérer les diverses fonctions des sols

# Les sols : interface dans l'environnement

Les sols sont des milieux naturels, peu connus, leur présence dans le paysage étant occultée par l'occupation du sol. Ils représentent cependant un enjeu important en raison des nombreux services écosystémiques qu'ils rendent. Quelles sont leurs fonctions et comment peuvent-ils être gérés durablement ?



Le sol résulte de la pédogenèse, c'est-à-dire de l'altération des roches sous l'influence conjuguée des facteurs climatiques, des activités biologiques et anthropiques. Il en résulte une grande variabilité de sols, dont le degré de développement diffère selon la durée et la succession de pédogenèses subies. Les caractéristiques physiques, chimiques et biologiques qui en découlent, impliquent des usages et des vulnérabilités spécifiques à chaque type de sol. Un sol limoneux, par exemple, est particulièrement apte à la production agricole, mais également très sensible à l'érosion. Le sol joue un rôle essentiel d'interface vis-à-vis des autres compartiments environnementaux : biosphère, eaux superficielles, substrat géologique et aquifères profonds. De nombreux flux de matières et d'énergie transitent ainsi par le sol : rayonnement solaire, fertilisants, amendements... issus de l'agriculture et de l'industrie. Les sols interviennent également dans les cycles du carbone, de l'azote et des gaz à effet de serre. En dégradant et en minéralisant les matières organiques, les sols stockent ainsi 1500 Gt de carbone dans le premier mètre des sols du monde. Le caractère non renouvelable des sols appelle à préserver leurs qualités pour assurer leurs principales fonctions. Les plus évidentes sont perceptibles dans le paysage : les sols supportent les infra-

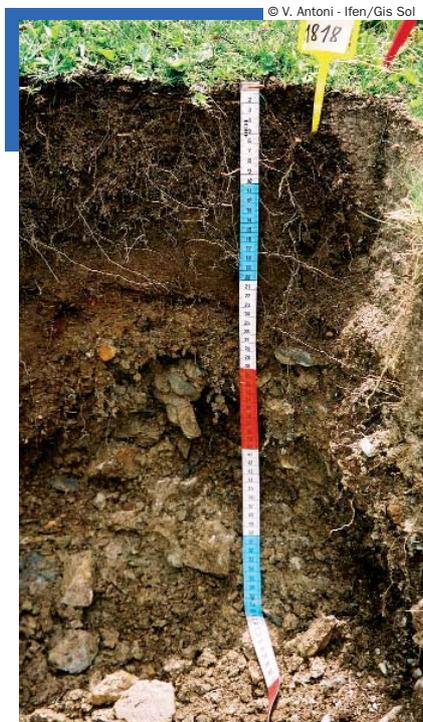
structures développées par les activités humaines et permettent la production alimentaire. Ils assurent un rôle de filtre vis-à-vis des eaux de surface ou souterraines et régulent le stockage de l'eau issue des précipitations. Les sols piègent les pollutions par rétention des métaux toxiques (cadmium, mercure, plomb) ou des micropolluants organiques (HAP, PCB). Ils recyclent également les matières organiques issues des déchets agro-industriels ou urbains. Ils hébergent une réserve génétique et une biodiversité inestimable. Concernant la faune du sol, un sol de prairie permanente

recèle, en moyenne, 260 millions d'individus par m<sup>2</sup>, soit une biomasse de 1,5 t/ha. Quant à la microflore (bactéries, champignons, algues), un gramme de sol peut contenir jusqu'à 600 millions de bactéries. Enfin, les sols ont une fonction d'archivage, car ils conservent la mémoire de toutes les altérations, pollutions, aménagements, changements d'usage et de pratiques agricoles qu'ils ont subies. La gestion durable des sols passe par la mise en adéquation de leur utilisation avec leurs caractéristiques intrinsèques, et également par la mise en place de mesures ou d'outils réglementaires visant à limiter les pressions exercées sur eux (expansion urbaine, activités industrielles, agriculture...) : les documents d'urbanisme (Plu, Scot), les plans de prévention des risques, les mesures agri-environnementales. La future directive européenne sur les sols permettra de renforcer ces mesures. ■

**VÉRONIQUE ANTONI**  
CHARGÉE DE MISSION SOL IFEN/GIS SOL

>>> **Mél :**  
[veronique.antoni@ifen.ecologie.gouv.fr](mailto:veronique.antoni@ifen.ecologie.gouv.fr)

SOL PEU PROFOND DÉVELOPPÉ SUR SUBSTRAT CALCAIRE À LARCHES (ALPES DE HAUTES-PROVENCE). ON NOTE LA PRÉSENCE DE CAILLOUX DÈS 30 CM. CE TYPE DE SOL EST PEU PROPICE À L'AGRICULTURE.



© V. Antoni - Ifen/Gis Sol

**En savoir plus**

<http://www.gissol.fr/>  
<http://www.ifen.fr/acces-thematique/sol.html>

## Massif de la Sainte-Victoire



# Élaboration concertée du plan de gestion chasse et du document d'objectif

**Chasseurs et professionnels des espaces naturels sont-ils faits pour se tenir tête? Dans le massif de la Sainte-Victoire, ils ont franchi le pas et travaillé de concert.**

«**Q**uand chasseurs et gestionnaires des espaces naturels s'entendent...», pourrait-on titrer sur cette

expérience, suffisamment inusitée pour qu'on s'y intéresse. En effet, le grand site du massif de la Sainte-Victoire a participé à l'écriture du plan de gestion cynégétique et faunistique (plan de chasse) tandis que le groupement d'intérêt du même nom s'impliquait dans la rédaction du document d'objectif (Docob).

Les résultats se traduisent, notamment, par la définition d'une mesure commune aux deux documents: «Rouvrir des parcelles définitivement abandonnées par une remise en culture à intérêt biologique.» Pour ce faire, des réalisations ont été menées – ensemble –: débroussaillage, préparation des terres, semis... Des suivis de la faune sauvage et patrimoniale sont également réalisés conjointement. Le Docob Natura 2000 du Grand Site Sainte-Victoire prévoit d'ailleurs explicitement de «sou-

tenir les actions de revalorisation biologiques des milieux définitivement abandonnés par l'agriculture, réalisées dans le cadre du schéma local de gestion cynégétique».

Certes, le contexte s'avérait favorable puisque les dix-neuf associations de

chasse (communales et privées, soit environ 1 000 chasseurs) sont regroupées et que le groupement d'intérêt cynégétique et faunistique (GICF) couvre ainsi la quasi-totalité du massif, soit 25 000 hectares.

### Trois étapes

**1<sup>RE</sup> ÉTAPE : SE RENCONTRER.** Alors que le syndicat mixte départemental du grand site Sainte-Victoire conduit la démarche Natura 2000 et s'ouvre à la concertation, les chasseurs, désireux de promouvoir leurs objectifs, participent activement aux ateliers de travail. Des convergences émergent: maintenir une mosaïque de milieux ouverts est favorable au gibier, à la défense contre l'incendie, au maintien de la biodiversité (insectes, reptiles chiroptères d'intérêt communautaire) et des paysages. Cette confluence des enjeux mais aussi le fait de travailler véritablement ensemble, de choisir d'un commun accord les mêmes zones d'intervention, d'utiliser les mêmes outils se révèlent essentiels pour la cohérence du projet. Le système d'information géographique du grand site, par exemple, permet de définir une cartographie commune.



1

© P. G. - FDC 13



2

© S. P. - Grand site Ste-Victoire



3

© P. G. - FDC 13

Parmi les facteurs de réussite d'un tel partenariat on compte :

- le volontarisme des chasseurs ;
- l'existence d'une convention de partenariat avec les acteurs locaux (répartition des rôles) ;
- le diagnostic à l'échelle d'une unité de gestion cohérente ;
- le plan d'action en trois volets : espèces-habitats-pratiques de la chasse ;
- la concertation ;
- l'approche multiusages ;
- multifonctionnalité des aménagements ;
- la prise en charge du suivi par un animateur ;
- les supports de communication valorisant l'image du chasseur gestionnaire.

**1 & 3. LE SANGLIER ET LA PERDRIX ROUGE, ESPÈCES TÉMOINS DE LA BIODIVERSITÉ, EMBLÉMATIQUES POUR LES CHASSEURS PROVENÇAUX.**  
**2. RÉOUVERTURE DE PARCELLES. UN EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT RÉALISÉ PAR LES CHASSEURS SUR LE MASSIF DE LA SAINTE-VICTOIRE. •**



© A. Quod - ONCFS

RÉCEPTION DE CHANTIER EN PRÉSENCE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.

La concertation avec les randonneurs et les éleveurs au cours des ateliers thématiques Natura 2000 et des réunions du groupement d'intérêt cynégétique permettent d'aboutir à des actions spécifiques pour une meilleure cohabitation entre les activités de pleine nature et la chasse<sup>1</sup>. C'est dans cet esprit qu'une convention de partenariat est signée entre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la fédération départementale des chasseurs, le GICF et le Grand Site Sainte-Victoire. Reconduit pour cinq ans, ce contrat définit les rôles de chacun dans l'élaboration, la diffusion et la mise en application du plan de gestion cynégétique<sup>2</sup>.

**2<sup>e</sup> ÉTAPE : LE DIAGNOSTIC CYNÉGÉTIQUE.** L'état des lieux des territoires de chasse est réalisé par le biais d'une enquête et d'un diagnostic de terrain. Chaque association de chasse remplit une fiche enquête personnalisée. Elle établit la liste des espèces chassées avec une estimation de leur niveau d'abondance et de l'évolution des effectifs. Les modes et jours de chasse sont également consignés. Par ailleurs, des sorties sur le terrain permettent de localiser les aménagements cynégétiques existants. C'est à travers l'analyse des données que les enjeux, puis les objectifs de gestion relatifs aux trois volets du plan d'action sont alors définis. Cette analyse est réalisée sur la base d'échanges entre chasseurs et gestionnaires, lors de diverses réunions internes. Elle débouche sur la définition du plan d'action.

**3<sup>e</sup> ÉTAPE : LE PLAN D'ACTION.** Le plan d'action respecte une trame classique : chaque objectif est décliné en fiches action, classées selon un niveau de priorité. Le tout s'inscrit dans un plan de travail sur cinq ans visant à évoluer vers une chasse durable sur ce massif.

>>> **Mél : [dr.alpes-mediterranee-corse@oncfs.gouv.fr](mailto:dr.alpes-mediterranee-corse@oncfs.gouv.fr)**

1. Installation d'un panneau d'information sur les secteurs et les jours de battues au grand gibier par exemple.
2. Un comité de pilotage en assure le suivi. Un soutien technique est apporté par le conseil général, l'ONF, le centre régional de la propriété forestière, l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique, la chambre d'agriculture et le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée.
3. Surface à partir de laquelle il peut y avoir un impact positif sur l'avifaune.
4. Travaux en cours.
5. Organisme scientifique créé en 1990 par les fédérations départementales des chasseurs du Sud de la France, l'ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs.

Le volet prioritaire consiste à faire face à la fermeture des milieux, causée en partie par la déprise agricole et pastorale. Comme le petit gibier voit ses populations diminuer de façon alarmante, les chasseurs proposent des secteurs d'intervention aux partenaires locaux. La consultation de cadastres, de photos aériennes et l'expérience des chasseurs, permettent de localiser des parcelles anciennement cultivées en fonds de vallon et en colline et d'évaluer le coût de leur réouverture.

Par la suite, vingt secteurs de 28 ha minimum<sup>3</sup> ont été identifiés et localisés en fonction des aménagements existants, des potentialités, des populations de perdrix rouge ; cette dernière étant considérée comme caractéristique des milieux ouverts et de lisière.

### Réflexion, action

Les propositions pour aménager ces secteurs sont définies et sont cartographiées collectivement à partir :

- des préconisations issues de travaux de recherche de l'ONCFS sur la perdrix rouge<sup>4</sup> ;
  - des recommandations sur l'aménagement des milieux fréquentés par le petit gibier ;
  - des propositions de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique<sup>5</sup> ;
- Les premières invitent à cultiver un minimum de 1 % de la surface du secteur, à ensemercer chaque parcelle d'un mélange légumineuses-graminées sur 2000 m<sup>2</sup> minimum et à les répartir de façon homogène. Les suivantes préconisent de disposer un maillage en réseau de points d'eau et d'agrains, de conserver un couvert arbustif, des banquettes herbeuses et des friches à proximité de la zone cultivée. Enfin

les dernières concernent le débroussaillage alvéolaire prévu pour offrir une configuration « en peau de léopard ».

Un niveau de priorité est déterminé, pour chaque secteur, en fonction du degré de fermeture, de l'intérêt cynégétique, patrimonial, de la défense des forêts contre l'incendie et de la protection paysagère du secteur. Les premiers travaux : cultures cynégétiques, débroussaillages, répondent aux objectifs fixés. Il sera nécessaire de maintenir des corridors biologiques entre les secteurs, indispensable pour éviter la fragmentation des populations.

### Les coûts de la concertation

La réussite des aménagements proposés réside dans leurs intérêts communs avec les autres programmes locaux (plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier, chartes et futur schéma départemental de gestion cynégétique) qui permettent leur financement et assurent une cohérence dans la gestion globale du massif. Les actions concernant la gestion des espèces sont le fruit de discussions et de validations par l'ensemble des représentants des territoires de chasse, du technicien fédéral concerné et des ingénieurs de l'ONCFS. Ce travail a nécessité la mise à disposition par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage d'une personne à temps plein sur presque deux ans. Mais cette période, variable en fonction du contexte cynégétique local et de la précision des données, peut être ramenée à une année. La première tranche de travaux a été financée à hauteur de 22 000 euros (cf. encadré). Désormais, pour maintenir l'animation, pivot incontournable pour la réussite de cette opération, le GICF, basé sur le volontariat et sans salarié, doit trouver des solutions pour faire vivre ce document de gestion. ■

**ALINE QUOD**

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

### En savoir plus

Marc Verrecchia - Responsable scientifique du grand site Sainte-Victoire  
>>> Mél : [marc.verrecchia@grandsitesaintevictoire.com](mailto:marc.verrecchia@grandsitesaintevictoire.com)  
Tél. : 04 42 64 60 95

## Combien ça coûte ?

- Coût pour 7,5 ha (première tranche de travaux 2005) : 22 000 euros environ.
- Financement : conseil général des Bouches-du-Rhône 40 % - conseil régional Paca 20 % - communauté d'agglomération du Pays d'Aix 10 % - ONCFS 10 % - fédération départementale des chasseurs 10 % - groupement d'intérêt cynégétique 10 % - Financement des prochains chantiers envisageables au travers de contrats Natura 2000. ■



© Ludovic Imberdis - PN Vanoise



© Gotti Christophe - PN Vanoise



© Michel Filliol - PN Vanoise

# Préserver la biodiversité

## Une stratégie pour éviter les pièges



**En matière de protection de la biodiversité (et comme toujours), le gestionnaire doit choisir. La question est alors de savoir sur quels critères s'appuyer pour hiérarchiser ses choix ? Une chose est sûre : la réflexion doit englober un territoire bien plus large que celui de l'espace protégé ; elle doit également tenir compte d'autres critères que ceux réglementaires, *stricto sensu*.**

D'abord il faut s'entendre sur les mots, quand on parle de biodiversité : il s'agit du vivant, sous toutes ses expressions, depuis l'arrangement des gènes jusqu'aux grands cycles géochimiques de la planète. Les objectifs sont plus difficiles à préciser. La définition la plus généreuse serait : préserver les capacités du vivant à évoluer et à se diversifier sur le long terme.

Pour les objectifs, nous nous en tiendrons, ici, à ceux fixés par la stratégie nationale pour la biodiversité<sup>1</sup> qui est de stopper la perte de biodiversité en France à l'horizon 2010. Pour atteindre cet objectif, il est préconisé de faire un diagnostic de la situation présente (ce que l'on nomme souvent un état zéro), d'identifier les menaces et de proposer des solutions. Il est clair aujourd'hui que cet objectif ne sera pas atteint compte tenu du travail qui reste à accomplir, mais des procédures sont mises en place à différentes échelles de perception : stratégie nationale, plan de restauration, plan de gestion, etc. Toutes ces procédures s'appuient sur des connaissances scientifiques, plus ou moins bonnes et plus ou moins complètes, qui ne bénéficient pas toujours du recul nécessaire à la bonne définition de priorités.

### Un état de référence

La première difficulté consiste à fixer le cadre temporel et spatial. Maintenir une plante sur 100 m<sup>2</sup> n'est pas la même chose que maintenir la richesse floristique du territoire national. De même, maintenir une population viable durant vingt ans n'est pas équivalent à maintenir les capacités évolutives d'une espèce sur des

millions d'années. Ce sont ces deux dimensions, spatiales et temporelles qu'il faut constamment garder à l'esprit. Ce sont elles qui brouillent considérablement le débat. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la légitimité du biologiste à établir des choix qui auront un impact bien au-delà de la simple biodiversité.

Comme il est habituel, l'évolution du débat et des pratiques qu'il génère suit l'évolution des idées. Ainsi, dans les années 1970, la plupart des conventions internationales et des textes de loi s'appuyaient sur des listes d'espèces, c'est-à-dire sur une approche typologique et plutôt descriptive de la nature. Dans les années 1990, la directive européenne Habitats apporte une vision nettement plus « systémique » en proposant une prise en compte des habitats, mais aussi de concepts plus généraux tels que la fonctionnalité des écosystèmes. En revanche, sa conception est fixiste. Elle n'envisage guère l'évolution des systèmes naturels. Sa mise en œuvre repose d'ailleurs sur l'utilisation de la phytosociologie, discipline fortement remise en cause aujourd'hui. En effet, la phytosociologie constitue un outil cartographique efficace pour décrire la composition des communautés végétales ; en revanche, certains de ses présupposés sont aujourd'hui caducs, notamment la stabilité dans le temps des associations végétales.

Cette approche typologique amène donc, tout naturellement, à définir un état de référence de la biodiversité, état que l'Europe se propose de mesurer tous les six ans sur l'ensemble du réseau Natura 2000. Or, cet exercice est loin d'être simple, tant sur le plan conceptuel que sur le plan méthodologique. Comment définir un état de référence pour un habitat ? Comment le mesurer au fil du temps ? Jusqu'où doit-on aller dans le maintien de cet état de référence ? Notamment dans le cadre du réchauffement climatique et des bouleversements que celui-ci promet ? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre actuellement.

### Méthodologie pour agir

Pour en revenir au sujet initial (comment s'y prendre pour maintenir la biodiversité ?), deux procédures, prises à deux échelles spatiales distinctes, nous serviront de guide.

**1/ CONSERVER LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE À L'ÉCHELLE DE LA FRANCE.** Ceci nécessite de savoir où se distribue spatialement la biodiversité sur le territoire national, en regard des moyens mis pour sa préservation (espaces protégés notamment). Un simple examen des atlas existants montre qu'il n'y a pas d'adéquation entre les deux. La région méditerranéenne, qui retient l'essentiel de la biodiversité nationale (66 % de la flore vasculaire sur 10 % du territoire) ne dispose en effet d'aucun parc national (hormis le parc de Port-Cros qui est essentiellement orienté vers le milieu marin) alors que les régions alpines, bien plus pauvres, en possèdent quatre. De même, les réserves naturelles nationales y protègent majoritairement les marais littoraux qui ne sont qu'un

1. <http://www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html>

2. Ce débat entre biologistes n'a pas beaucoup d'échos parmi les gestionnaires d'espaces naturels. C'est cependant un débat important, qui concerne des philosophies opposées et des groupes de personnes bien distincts, les écologistes et les naturalistes d'un côté, certains généticiens de l'autre.

1. BOUQUETIN DES ALPES SUR LE SITE DES EAUX NOIRES.
2. SABOT DE VÉNUS.
3. JEUNE NIVEROLLE ALPINE.

élément de la biodiversité méditerranéenne (à l'exception de la toute nouvelle réserve des Coussouls de Crau). Une approche objective (pour le biologiste toujours!) voudrait que l'on place les moyens là où se concentre la biodiversité, selon un schéma hiérarchique prenant en compte de façon optimale les différents compartiments de la biodiversité (cf. figure). Une telle approche a l'avantage d'être modulable en fonction des moyens disponibles et de l'acceptation sociale de ces mesures. Elle est donc la plus économe sur le plan du rapport coût/bénéfice.

**2/ CONSERVER LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE D'UN ESPACE PROTÉGÉ.** À cette échelle, il est important que le gestionnaire évalue les enjeux en tenant compte du contexte régional voire supra régional. La taille du territoire est également une bonne mesure des enjeux : plus le territoire est vaste, plus les enjeux risquent d'être nombreux... et conflictuels ! Un arrêté préfectoral de protection de biotope destiné à protéger un couple d'aigle de Bonelli a un objectif clair : maintenir la reproduction de l'espèce sur le site. Un parc national couvrant 70 000 hectares et plusieurs étages de végétation aura des objectifs multiples et fortement emboîtés. Dans ce cas, il devient nécessaire de faire des arbitrages, toujours difficiles et contestables. Ces arbitrages font appel à toutes sortes d'outils : listes rouges, réglementations européenne et nationale, critères de rareté, d'endémisme, pas toujours convergents dans leurs mises en œuvre. Ainsi, la prise en compte d'une espèce patrimoniale inféodée aux espaces ouverts peut s'opposer à la prise en compte d'une espèce tout aussi patrimoniale occupant les milieux boisés. Dans ce cas, le gestionnaire (aidé du comité scientifique) devra établir un choix, lequel gagnera à être pris dans un contexte plus large (état de conservation de l'espèce dans les autres espaces protégés). Ainsi, il serait stupide de mettre des moyens pour préserver quelques pieds de *Limonium* si, à quelques kilomètres de là, une autre réserve en préserve des hectares.

Sur ce point, seul le bon sens doit guider le gestionnaire. Il ne s'agit pas de créer un jardin d'Eden dans chacun des espaces naturels protégés, même si cela s'oppose à la stricte application de la législation. Dans la plupart des cas, le critère qui doit

Il ne s'agit pas de créer un jardin d'Eden dans chacun des espaces naturels protégés, même si cela s'oppose à la stricte application de la législation. »

être pris en compte prioritairement est celui du déclin, notamment du déclin local. Surtout si celui-ci est d'origine anthropique. De ce point de vue, deux philosophies très tranchées opposent les biologistes<sup>2</sup> : celle qui consiste à privilégier les espèces qui réussissent (les espèces abondantes voire envahissantes) sous l'idée que ce sont elles qui portent l'avenir évolutif ; et celle qui consiste à privilégier les espèces rares,

déclinantes, souvent porteuses d'un lointain passé évolutif. En gros, les jeunes contre les vieux, les gagnants contre les perdants. La nature n'ayant ni objectif, ni finalité, la question n'a finalement pas grand intérêt. L'Homme n'a pas légitimité à guider l'évolution du vivant. ■

MARC CHEYLAN - ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES

>>> Mél : marc.cheylan@cefe.cnrs.fr

## Où placer efficacement les aires protégées ?

Le positionnement géographique des aires protégées détermine grandement l'efficacité présente et à venir des politiques environnementales. De ce bon positionnement découle en effet la plus ou moins bonne prise en compte de la diversité des espèces et des habitats et, surtout, la plus ou moins bonne persistance de cette diversité. Les méthodes de la biogéographie permettent d'analyser l'organisation spatiale de la biodiversité sur un territoire, c'est-à-dire où se placent les discontinuités biogéographiques, les centres de diversité ; en deux mots, où doivent idéalement porter les moyens.

Les cartes ci-contre illustrent de façon schématique (et très théorique) quelles sont les bonnes et les mauvaises options pour le positionnement d'aires protégées sur le territoire français (les couleurs représentent les quatre principales zones biogéographiques, les pastilles les aires protégées).

- Dans le cas 1, les aires protégées sont situées pour la plupart sur les zones de fractures biogéographiques. Cette option ne constitue pas une bonne stratégie, bien que ces zones soient souvent des zones de forte diversité biologique (les fameux « carrefours biogéographiques »). La plupart des espèces y sont en effet aux marges de leur distribution, et donc aux limites de leurs capacités éco-physiologiques. Les populations y sont souvent fragmentées et en faible densité, ce qui augmente les risques de disparition. Par ailleurs, ces zones ont toute chance de perdre, à plus ou moins court terme, les éléments qui les caractérisent sous l'effet des changements climatiques.

- Dans le cas 2, les aires protégées sont très inégalement réparties au sein des quatre principales zones biogéographiques (une seule pour la zone verte, une seule pour les Pyrénées, aucune en Corse) et mal distribuées spatialement. Les espèces propres à des sous-territoires biogéographiques ne seront donc pas protégées.

- La carte 3 illustre la meilleure option possible (à cette échelle de résolution spatiale, bien sûr), c'est-à-dire un nombre d'aires protégées proportionnel à la richesse biologique des zones biogéographiques, une bonne couverture spatiale de différentes unités biogéographiques et un positionnement à bonne distance des zones de fracture biogéographiques. Ce schéma peut être décliné à toutes les échelles spatiales, selon les moyens et les volontés que l'on souhaite mettre à la préservation de la biodiversité. ■

Fig. 1



Fig. 2

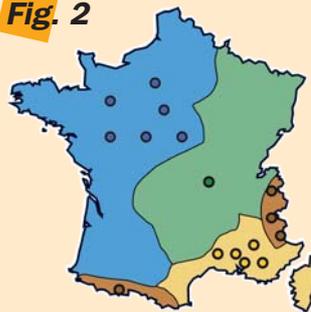
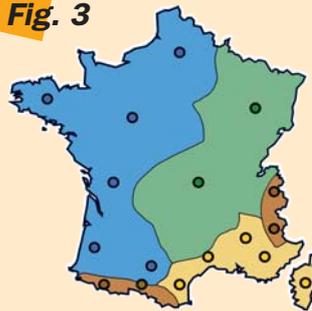


Fig. 3

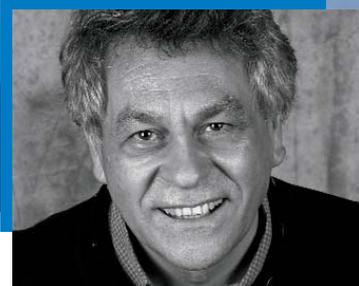
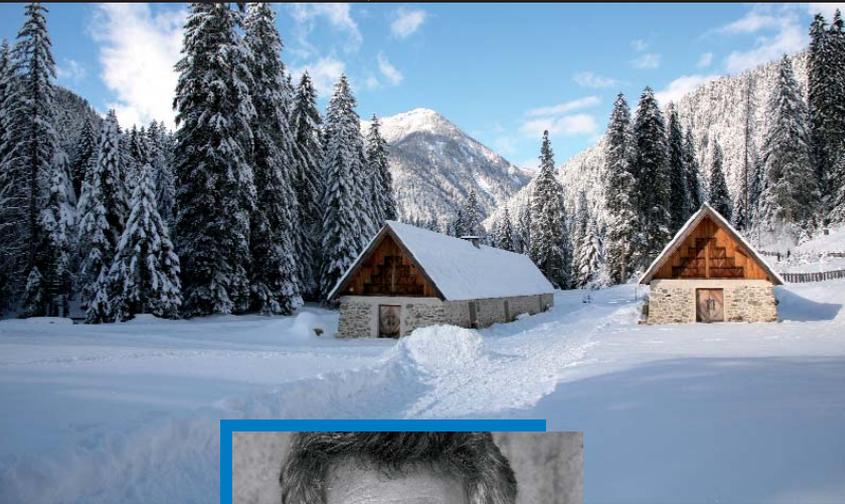


>>> Parc national du Mercantour



# Scénographe le loup pour traiter de l'Homme

CES ÉTABLES ÉTROITES DE 5,50 M SUR 40 M DE LONG PERMETTENT DE JOUER SUR LA PROFONDEUR.



MAURICE  
BUNIO

**Maurice Bunio est producteur. On lui doit, dans les années 90, l'invention du concept de scénovision. Tout le monde se souvient de sa Toinette du massif Central dont l'héroïne racontait l'histoire d'une très vieille maison de village. Il est le concepteur du parc Alpha Loup.**

## Cinéma, théâtre, musée ? Comment qualifiez-vous votre spectacle ?

La raison d'être de la scénovision est de faire comprendre le lien qui existe entre l'Homme et l'objet. L'objet, entendu bien sûr au sens large. Ce peut être un village, un outil... ou, comme ici, un animal. Comment vous dire... Quand je vais au musée de la préhistoire, je suis électrisé par les milliers de pierres qui sont là. Je trouve cela passionnant. Pourtant, la plupart des gens n'y voient que des cailloux; simplement des cailloux. Pour que ces pierres prennent sens, il faut pénétrer le rapport que l'humain entretient avec elles. Ce n'est pas la chose qui est fondamentale, c'est le lien. Alpha s'inscrit dans cette philosophie. Le spectacle cherche à éclaircir la relation que l'Homme nourrit avec le loup dans cette région, où il est réapparu. Alors, bien sûr, comme au cinéma, il y a une histoire et des personnages; comme au théâtre, il y a des décors; comme au musée, il y a des informations scientifiques... mais ce ne sont que des vecteurs. La création artistique vise un but très précis: faire en sorte que les spectateurs se forment leur propre avis. En termes de démarche, on passe du ressenti à l'intellect.

## On se sert de l'émotion pour réfléchir ?

Pour comprendre quelque chose, il faut vivre et percevoir. Le spectacle est donc conçu autour de cette notion. Les sons sont spatialisés, les odeurs sont présentes, les lumières changent. On peut toucher aussi... De la même manière, la scénographie joue sur la profondeur et l'espace. Toute la conception s'attache à aiguïser la sensibilité du public afin qu'il entre dans le quotidien des personnages de l'histoire qui se joue devant lui.

Quand les bergers sont à l'estive, qu'ils mangent à la bougie dans leur cabane, ils sont isolés du monde. Vous, êtes isolés du monde! Et, vous aussi, vous avez peur de l'attaque. Quelque chose se déclenche qui n'est pas seulement de l'ordre du raisonnement mais de l'empathie. Parce que ce personnage est de chair, il procure des émotions et, obligatoirement, on s'identifie à lui.

Ensuite, changement de salle, changement de décor, changement d'histoire, vous percevez la cohérence d'un autre homme. Il y a ainsi trois scènes qui durent une vingtaine de minutes chacune. En une heure, vous avez changé de peau trois fois. Vous allez alors intégrer plusieurs points de vue et, de

ce fait, vous êtes conduit à faire le tri pour affiner votre propre position sur le sujet.

## Le rapport Homme-loup... le thème est brûlant !

Vous avez raison! Au début on m'avait demandé de ne pas parler des bergers, afin d'écartier toute polémique. Mais leur point de vue était bien sûr nécessaire.

En racontant une histoire qui s'étale sur trois générations, nous avons pu aborder toutes les facettes de notre sujet. Dans une première scène, le personnage principal a 75 ans, il a toujours été berger et éleveur. Il a vécu avec son troupeau. Pour lui, l'homme a gagné sur le loup et celui-là n'a plus sa place.

Dans une autre salle, on raconte l'histoire de Jean, son fils, qui a fait des études scientifiques. Il est éthologue. Il a quitté la France pour l'Italie. Or, il y a plus d'un millier de loups en Italie et cela se passe plutôt bien. Nous essayons de faire comprendre pourquoi cette différence, en nous appuyant sur des données ethnologiques, historiques, religieuses...

Il y a aussi un troisième personnage: la petite-fille. Celle-ci vient de terminer un

À Saint-Martin-Vésubie, en plein cœur du parc national du Mercantour, où les premiers loups sont venus d'Italie en 1992, deux anciennes vacheries accueillent le public pour un spectacle de scénovision. Théâtre, cinéma, son et lumière, il traite du rapport Homme-loup. 62 000 personnes l'ont visité cette dernière année.



© P. Godlewski



S'IL S'ARME DE PATIENCE, LE PUBLIC PEUT AUSSI OBSERVER DES LOUPS EN SEMI-LIBERTÉ.

curus dans une école de bergers à Rambouillet, elle va reprendre le troupeau de son grand-père. Mais son approche est différente car elle est allée en stage au Canada où les loups se comptent par milliers. Les habitudes et les rapports avec l'animal n'ont rien à voir avec les nôtres. Le spectacle nous permet de balayer toutes les facettes du sujet.

#### **Vous véhiculez un message ?**

Nous avons produit un documentaire fictionné dont Karine Lou Matignon est l'auteur. Nous cherchions à rester objectif, cependant notre point de vue doit certainement apparaître : il ne s'agit pas d'idéaliser le loup, mais il faudrait lui donner sa place.

#### **Quelle démarche avez-vous suivie pour aboutir à ce rendu en finesse ?**

Je suis resté longtemps à Saint-Martin, plusieurs mois, par période. J'ai loué une maison pour ne pas être à l'hôtel. Au départ, nous avons contacté des gens appartenant au réseau du parc puis, petit à petit, nous avons élargi les rencontres. Je suis allé dans les cafés, j'ai passé plusieurs nuits avec les bergers, j'ai rencontré des gens, beaucoup de gens. Nous étions deux, voire trois, à accomplir ce travail d'ethnologue. Au début, il n'y a pas d'histoire, pas de personnage, on se contente d'accumuler la matière. Les choses se structurent ensuite. Parmi les personnages de l'histoire, par exemple, il y a Bastien. Il est né d'une ren-

contre avec le lieutenant de la louveterie ; un type exceptionnel. Nous nous sommes nourris de ces gens pour étoffer nos personnages de fiction.

Ensuite, lors de la phase de scénarisation proprement dite, les gens du parc nous ont beaucoup aidés. Nous étions toujours en contact, ils étaient notre caution pour ne pas dire de bêtises. Nous avons également travaillé avec des scientifiques. Ce que j'aime bien avec les gens du parc, c'est leur vécu. Les scientifiques, c'est superbe, mais quelquefois ils théorisent trop.

#### **Vous avez douté ?**

Quand j'ai commencé à rencontrer les bergers, j'ai pensé que l'on m'interdirait peut-être de parler de ces hommes. Le maître d'ouvrage, Gaston Franco, le maire de Saint-Martin, m'a laissé une grande liberté.

#### **Y a-t-il un secret au succès ?**

À 1 500 mètres d'altitude, dans une vacherie, on s'assoit sur des gradins, en imaginant qu'on va voir un film. Et voilà qu'on bascule dans le domaine du théâtre, du cinéma, du son et lumière. C'est bourré de surprises. Quand on parle du carcan de la religion, une énorme grille tombe devant vous, une vraie grosse grille en fer, avec un bruit impressionnant. Personne ne s'y attend. On crée la tension. C'est peut-être cela le secret. ■

RECUEILLI PAR **MOUNE POLI**

>>> Mél : [mbunio@dans-le-pre.com](mailto:mbunio@dans-le-pre.com)

## Le parc est ouvert depuis juin 2005

**P**arc thématique animalier, Alpha Loup est installé en bordure de la zone centrale du parc national du Mercantour, au pied des montagnes où les loups ont été aperçus pour la première fois en 1992. Sur une superficie de 20 hectares (10 réservés aux trois meutes de loups), le scénoparc Alpha s'articule en deux parties :

- le temps des Hommes. Dans deux vacheries entièrement rénovées, la relation Homme-loup y est scénographiée (voir article) ;
- le temps du loup. L'observation des loups en enclos constitue le deuxième volet de ce parc. Le public peut rejoindre quatre affûts permettant d'observer en toute discrétion.

Le parc a ouvert en juin 2005. Il a accueilli 34 500 visiteurs, en 2005 et 62 000 en 2006. L'objectif est de placer Alpha sur un niveau de 70 à 80 000 visiteurs en vitesse de croisière. L'investissement est public. Il a nécessité 4,5 millions d'euros HT financé à 40 % par le syndicat mixte du Boréon (maître d'ouvrage), à 60 % par des subventions.

La genèse du projet a été longue et complexe. Cela est dû d'une part à l'extrême sensibilité du sujet « loup » sur ce territoire et, d'autre part, à la complexité du montage (site en zone centrale du parc national du Mercantour, mobilisation du financement...).

La gestion a été confiée à un opérateur privé par une délégation de service public - convention de régie intéressée.

Les retombées de la création sont immédiates et indéniables. On note un effet de levier important à l'investissement, et 80 % de dépense dans les entreprises du département. Depuis l'ouverture : quatorze emplois équivalent temps plein ont été créés ; plus de 100 000 visiteurs payants ont été comptabilisés, tandis que le parc a donné lieu à des centaines d'articles de presse et des dizaines de reportages télé sur Saint-Martin-Vésubie. Le bilan économique est positif : environ 150 000 euros sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Vésubie ; 9 000 repas dans les restaurants de Saint-Martin. ■

**PIERRE GODLEWSKI** - EX-DIRECTEUR ALPHA LOUP

>>> Mél : [contact@alpha-loup.com](mailto:contact@alpha-loup.com)



La loi sur la formation professionnelle a progressivement fait peau neuve. Elle consacre aujourd'hui « un droit à la formation tout au long de sa vie ». Ce faisant, elle apporte un distinguo entre la formation au service de la performance de l'entreprise et la formation au service du salarié et de son projet personnel.

# Vingt heures de formation pour tous les salariés

## Le nouveau cadre juridique de la formation professionnelle



que le salarié peut demander d'acquérir une compétence sans rapport direct avec son emploi. Une condition, cependant : elle doit correspondre à une qualification professionnelle reconnue.

C'est aussi pourquoi le Dif s'accompagne de trois autres dispositions : le congé individuel de formation (Cif), l'entretien professionnel, le passeport formation.

**LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION.** Le droit individuel à la formation est ouvert à tout salarié public ou privé en contrat de travail à durée indéterminée ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise. Son principe ? Le salarié se constitue un crédit d'heures de formation de vingt heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de cent vingt heures. Dans le cas d'un temps partiel, la durée des droits acquis au titre du Dif est calculée au prorata de la durée de travail. Si l'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, sa mise en œuvre requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation<sup>1</sup>.

Dans sa mise en œuvre, les objectifs et les dates (pendant ou en dehors du temps de travail) sont négociés avec l'employeur. Le fondement de cette négociation repose sur le fait que les frais de formation (ils englobent les coûts pédagogiques et les autres frais : transport, restauration et hébergement) sont à la charge de l'employeur.

Le chef d'entreprise peut refuser la demande<sup>2</sup>. Face à ce refus, l'employé ne dispose d'aucun recours sauf celui de réitérer sa requête ultérieurement (au bout de deux exercices successifs, le salarié peut déposer une demande de congé individuel de formation<sup>3</sup>).

Sauf accord entre les partenaires sociaux (convention collective), la formation suivie dans le cadre du Dif se déroule en dehors du temps de travail. Le salarié perçoit alors, de son employeur, une allocation égale à 50 % de sa rémunération nette de référence. C'est ce que l'on nomme l'allocation de formation.

de cette nouvelle loi. En effet, celle-ci repose sur la volonté de maintenir chaque salarié en adéquation avec le marché du travail : de rester « employable ». C'est ainsi

1. « Employeur » est utilisé au sens général ; ce peut être une association, une entreprise privée, une administration, une collectivité territoriale.
2. L'employeur dispose d'un délai d'un mois pour répondre au salarié. L'absence de réponse dans ce délai vaut acceptation.
3. L'organisme paritaire de gestion du Cif dont relève l'entreprise doit alors examiner cette demande de prise en charge en priorité. Dans la fonction publique territoriale, cette prise en charge revient au CNFPT.
4. Pour avoir une idée plus précise de ce document : [http://www.fup.fr/pass\\_form/indexpf.html](http://www.fup.fr/pass_form/indexpf.html)

**L**a loi ouvre désormais au salarié un « droit à la formation professionnelle tout au long de sa vie ». Ainsi, le droit individuel à la formation (Dif) est reconnu depuis 2003 pour les employés du privé, depuis février 2007 pour les travailleurs du public (décrets d'application à paraître). Le toilettage du droit a une autre conséquence : des circulaires d'application contiennent de nombreuses explications techniques. Elles expliquent, notamment, comment se définit une action de formation. Utile à lire (cf. p 34) afin de mener une concertation au sujet de la formation dans son environnement professionnel. Cependant, avant d'entrer dans les détails, il convient d'appréhender la philosophie

**LE CONGÉS INDIVIDUEL DE FORMATION.** Dans les grandes lignes, il s'agit du droit de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation de son choix. Ce congé permet également de préparer un examen. Il permet à tout travailleur, quels que soient l'effectif de l'entreprise et la nature de son contrat de travail, de suivre à son initiative des actions de formation. Une condition d'ancienneté est cependant nécessaire: vingt-quatre mois consécutifs ou non en tant que salarié dont douze mois dans l'entreprise (trente-six mois dans les entreprises de moins de dix salariés). Sauf accord sur une durée plus longue, l'absence ne peut être supérieure à un an pour un stage à temps plein ou à 1200 heures pour un stage à temps partiel. L'autorisation d'absence donnée par l'employeur n'entraîne pas automatiquement le maintien de la rémunération, ni la prise en charge des frais afférents à la formation. Néanmoins, le maintien de la rémunération peut être accordé par l'organisme paritaire collecteur agréé (Uniformation, pour le secteur animation socioculturelle). Sous certaines conditions, le salarié peut également bénéficier d'une prise en charge des frais liés au congé (hébergement, déplacement). Le temps passé en formation Cif est pris en compte pour le calcul des droits

suite page 34 ●●●

## Qui finance ?

**Le Dif est totalement pris en charge par l'entreprise. Quid du Cif ?**

**L**e principe: la mutualisation. Les entreprises sont légalement tenues de cotiser à des organismes collecteurs des fonds de formation. Dans le privé, ce sont les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui recueillent l'argent: pour le secteur de l'animation socioculturelle, il s'agit d'Uniformation. Dans la fonction publique territoriale, c'est le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui est compétent. Dans la fonction publique d'État, celui-ci organise directement son système de formation; les modalités d'organisation sont variables. L'argent ainsi collecté est utilisé pour financer partiellement les actions de formation. Le Dif est pris en charge totalement par l'entreprise. En revanche, pour bénéficier d'une prise en charge financière, tout salarié qui veut recourir au congé individuel de formation doit s'adresser à l'organisme auprès duquel l'entreprise verse sa contribution. Chaque organisme définit ses propres règles de procédure de demande de financement et de prise en charge.

En France, la formation professionnelle concerne 20 millions d'actifs et le marché de la formation représente près de neuf milliards d'euros par an. Par comparaison:

- le groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels dépense globalement plus d'un million d'euros (0,01 % du marché) pour proposer de la formation à 4 000 professionnels des espaces naturels (0,2 % des actifs français). Moins d'un de ces salariés sur quatre vient en stage à l'Aten;
- le CNFPT propose de la formation à 1,7 million d'agents de la fonction publique territoriale (soit 8 % de la population active) et recueille 1 % de la masse salariale pour réaliser les formations et faire vivre l'organisme, ses délégations. Une personne sur cinq va suivre une formation au CNFPT. ■

Entretien



## « Nous venons de loin »

**Frédéric Breton**

DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE

### Références juridiques

- ▶ Code du travail (loi du 4 mai 2004)
- ▶ Circulaire DGEFP n° 2006/10 du 16 mars 2006 (obligations des organismes de formation)
- ▶ Circulaire DGEFP n° 2006/35 du 14 novembre 2006 (prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle continue)
- ▶ Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 (trois fonctions publiques: État, territoriale, hospitalière)
- ▶ Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 (spécificités fonction publique territoriale).

**Votre structure compte vingt-deux salariés et cotise à l'Uniformation pour mutualiser le coût de formation de vos employés. Cette nouvelle loi va-t-elle changer quelque chose ? Quoi ?**

J'aurais bien aimé ne pas vous décevoir et répondre par l'affirmative mais je pense que cette loi ne va pas modifier immédiatement nos manières de faire. Loi ou pas, nous sommes actuellement dans un processus de transformation. Il y a à peine quatre ans, nous n'avions pas de direction effective, pas d'organisation fonctionnelle, pas de fiches de poste, les salariés n'étaient pas intégrés à la convention nationale de l'animation. Pas de règlement intérieur non plus... Nous venons de loin. À l'heure actuelle, nous travaillons à la mise en place d'un plan de formation; il s'agit de la dernière étape de la professionnalisation de notre structure. C'est là-dessus que nous concentrons toute notre énergie afin de mettre en adéquation les besoins du conservatoire et les ressources humaines internes.

**Sur quels critères acceptez-vous, ou non, un départ en formation ?**

Jusqu'ici, les salariés font des demandes de formation en fonction du catalogue de l'Atelier technique des espaces naturels. Le directeur, en tant que gestionnaire des ressources humaines par délégation du conseil d'administration, se livre alors à une analyse pour savoir si cette formation répond aux besoins de la structure ou si elle permet au salarié d'être plus efficace dans ses missions. La formation est alors validée. Bien sûr, il y a également des demandes qui relèvent d'un intérêt personnel du salarié. Nous ne sommes pas contre; chacun a le droit d'évoluer mais la limite de la réponse positive repose sur les capacités de la structure à continuer à fonctionner en l'absence de la personne et des coûts bien sûr, puisque la formation est prise sur le temps de travail.

**Aujourd'hui, à quelle hauteur chaque salarié part-il en formation ?**

C'est très variable en fonction des gens. Certains ne veulent pas partir. D'autres, au contraire, peuvent présenter plusieurs demandes. Il convient alors de poser des limites et d'équilibrer dans un souci d'équité. Quelquefois aussi, c'est l'encadrement qui demande à la personne de partir se former.

En termes de management, nous réservons un créneau de formation à hauteur de cinq jours par personne et par an. En termes d'objectif, je dirais que mon projet vise à ce que chacun suive une action de formation chaque année.

**Avez-vous déjà été confronté à une demande de Cif ou de Dif ?**

Pour le Cif, nous n'avons pas eu de demande depuis quatre ans, par contre nous avons déjà accepté des demandes de Dif. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél: frederic.breton@conservatoire-espacesnaturels-centre.org





● ● ● suite de la page 33

## Dorénavant, la loi définit l'action de formation

**M**ême s'il permet d'acquérir des connaissances nouvelles, un colloque n'est pas une formation. L'action de formation doit réunir les caractéristiques suivantes :

- un programme établi en fonction d'objectifs de formation qui se déroulera en dehors du poste de travail ;
- des modalités d'acquisition de ces compétences (moyens pédagogiques, formateurs, techniques mises à contribution) ;
- la définition des conditions pour suivre le programme (prérequis pédagogiques ou professionnels) ;
- le public visé doit être en relation avec un métier, une fonction, un poste de travail (une information générale ou des conseils ne sont pas de la formation) ;
- des modalités d'évaluation. L'initiateur de la formation doit exposer les modalités de l'évaluation au financeur de la formation et les expliquer aux bénéficiaires (les futurs stagiaires).

**On retiendra que l'affichage d'une offre de formation par un organisme a une portée contractuelle. ■**

aux congés payés. À son retour, l'employeur doit réintégrer le salarié dans son emploi antérieur. Il n'est pas tenu cependant de proposer un autre emploi prenant en compte la qualification acquise.

Si le salarié remplit les conditions et respecte la procédure de demande d'autorisation d'absence, l'employeur ne peut pas s'opposer au départ en formation du salarié. Il peut cependant en reporter la date s'il estime que le départ du salarié en congé de formation est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise ; ou si des effectifs sont simultanément absents. La durée maximale pendant laquelle le congé peut être différé pour ce motif est de neuf mois.

**L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL.** Dans le privé, la loi va plus loin puisqu'elle oblige à la tenue biennale d'un entretien professionnel. Prévu dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (avenant du 8 juillet 2004), ce dispositif peut se dérouler à l'issue de l'entretien annuel d'évaluation. Il est conçu comme un moment privilégié d'échange entre l'employé et son responsable direct. Il a pour objectif de permettre au salarié d'élaborer un projet professionnel et de déterminer, si nécessaire, les actions de formation qui permettent d'y accéder. Il permet aussi de formuler des demandes d'actions de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

**LE PASSEPORT FORMATION.** Institué lui aussi par la loi, il a pour vocation d'assurer une traçabilité des compétences du salarié tout au long de sa vie professionnelle. Établi à la demande du salarié,

c'est un document personnel consignait des déclarations rédigées par son titulaire<sup>6</sup>. Le passeport formation inclut notamment :

- les diplômes et les titres obtenus au cours de la formation initiale ;
- les expériences professionnelles acquises lors de stages ou de formations en entreprise ;
- les certifications à finalité professionnelle (diplômes, titres ou certificats de qualification) ;
- la nature et la durée des actions de formation suivies au titre de la formation continue ;
- les emplois tenus dans une même entreprise, ainsi que les connaissances, compétences et aptitudes professionnelles mises en œuvre à cette occasion ;
- les activités tutorales ;
- les décisions en matière de formation prises lors d'entretiens professionnels et de bilans de compétences.

Dif, Cif, passeport formation... qu'on ne s'y trompe pas, la nouveauté de cette loi ne réside pas dans la définition de nouveaux protocoles mais dans une vision différente du rapport au travail. Elle reconnaît que la formation peut être au service du salarié, de son projet professionnel. Elle effectue un distinguo avec les formations qui servent les intérêts de l'entreprise et qui s'inscrivent notamment dans le plan de formation. Ce tournant législatif laisse cependant de nombreuses questions en suspens. On s'interroge notamment sur sa mise en œuvre et son impact pécuniaire dans les petites structures. Nos associations de gestion des espaces naturels devront désormais intégrer un coût salarial supplémentaire pour respecter ce droit. ■

**VÉRONIQUE PETIT UZAC - ATEN**

>>> **Mél :**  
veronique.petituzac@espaces-naturels.fr

la parole à

**Bruno Gastal** Directeur de l'Ifore

« C'est un profond changement qui s'installe »

**L**e changement sera notable et durable. Dorénavant, l'employeur devra discuter avec le salarié qui demande à suivre une formation. Cela ne signifie pas nécessairement que, dans la fonction publique, le droit à la formation sera globalement « plus ouvert ». En effet, les situations sont contrastées selon les administrations et même selon les services. Cela signifie en revanche que le salarié disposera d'un minimum légal de jours de formation et que l'employeur ne pourra pas durablement s'opposer à ce qu'il en bénéficie. Mais l'utilisation de ce Dif n'est évidemment pas automatique ; elle relève de la discussion entre employeur et salarié. La loi oblige aussi chaque partie à être plus responsable. L'employeur devra gérer ses ressources humaines de façon plus prévisionnelle. Il devra prendre en compte les métiers et de leur évolution. Il devra dire, clairement, ce qui relève des compétences immédiatement nécessaires à la tenue du poste de travail et ce qui n'en relève pas. Le salarié, lui, devra utiliser son Dif, dans le cadre d'un projet d'évolution personnelle ou professionnelle. La « consommation de la formation » telle qu'on l'observe parfois ne devrait plus perdurer.

Cependant, la mise en œuvre de la loi dans toutes ses dimensions prendra du temps. Il faudra, dans chaque administration, élaborer systématiquement des documents d'orientation de la formation ; ces documents devant ensuite être déclinés en plans de formation. ■



## Infraction et contentieux

# La médiation pénale: une solution gagnante pour l'environnement

**Face à un constat de travaux illégaux sur une zone humide, le parquet de Lorient choisit de mettre en place une médiation pénale. Une alternative au classique « procès » intéressante pour l'environnement.**

**D**écembre 2004: le service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) du Morbihan apprend que des travaux ont été réalisés en zone humide, sur la commune de Quiberon. Or, dans ce type de milieu, tout aménagement est soumis à déclaration ou à autorisation en fonction de leur nature et de leur ampleur. Trois agents affectés au service, commissionnés au titre de la loi sur l'eau, se rendent donc sur les lieux.

Sur place, ils constatent que des travaux, relevant de la nomenclature du décret 93-743, ont été effectués, en contravention avec la réglementation en vigueur. La surface naturelle du sol a été décapée et un remblaiement est en cours d'exécution. La zone endommagée représente une superficie de plus de 10 000 mètres carrés.

Le maître d'ouvrage étant une SCI, propriétaire de trois prairies humides, les agents rencontrent son responsable. Il s'avère qu'effectivement aucune déclaration n'a été déposée, qu'aucune autorisation n'a été sollicitée: les travaux ont été entrepris malgré les mises en garde réitérées de la mairie de Quiberon et l'intervention de la police municipale. Le but inavoué est d'agrandir un terrain de golf déjà existant. Les fonctionnaires du ministère de l'Écologie établissent alors un procès-verbal de constatations au titre du décret 93-743, des articles L. 214-1-2-3 et L. 216-8 du Code de l'environnement.

Le parquet de Lorient souhaitant traiter l'affaire par la voie de la médiation pénale et aboutir à une remise en état du site, un médiateur est commis par le procureur de la République. Celui-là provoque une réunion qui, en mairie de Quiberon, rassemble le mis en cause et ses conseils, les services techniques, les élus en charge de l'urbanisme et la police municipale de la ville de Quiberon, deux associations locales de protection de la nature, les services de l'État (DDE, DDAF et ONCFS). À l'issue de la discussion, menée de main de maître

par un médiateur parfaitement rôdé à ce genre d'exercice, un accord est adopté par l'ensemble des parties. Il conclut que la SCI réhabiliterait totalement la zone endommagée, à ses frais et dans un délai imparti, en suivant les prescriptions édictées par la direction départementale de l'Agriculture et de la forêt.

par le juge. Une large diffusion de l'affaire, dans la presse régionale, a eu un effet de sensibilisation du grand public à l'intérêt de la conservation des zones humides et, souhaitons-le, un effet pédagogique pour les aménageurs potentiels. Une partie du patrimoine naturel commun aura été préservée dans un secteur côtier où les



DANS LE FINISTÈRE AUSSI (29), LE COMBLEMENT DES ZONES HUMIDES EST UNE PRATIQUE COURANTE.

© P. Quillay - ONCFS

La procédure de médiation pénale ainsi conduite présente plusieurs avantages par rapport à une comparution devant une juridiction. En effet, outre un modeste dédommagement versé aux associations de protection de l'environnement plaignantes, la SCI incriminée a également déboursé une somme fort conséquente pour la réhabilitation des lieux (le montant des travaux de restauration s'est avéré beaucoup plus important que le risque financier encouru dans le cadre d'une comparution classique). Par ailleurs, s'agissant de contraventions, une remise en état ne pouvait être imposée

tentations de neutraliser les zones naturelles, au profit d'infrastructures touristiques, sont omniprésentes. Dans ce cas de figure, la médiation pénale aura donc constitué la meilleure solution, elle peut d'ailleurs parfaitement s'appliquer à bien d'autres situations lorsque le souci majeur est la reconquête de l'état initial des milieux naturels. ■

**SERGE COJEAN**

AGENT TECHNIQUE - OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DU MORBIHAN

>>> Mél: [sd56@oncfs.gouv.fr](mailto:sd56@oncfs.gouv.fr)



>>> Valoriser la forêt

# Fraïsse-sur-Agout se chauffe au bois

## Mode d'emploi et faisabilité



Si elle ressemble à beaucoup d'autres collectivités de moyenne montagne, Fraïsse-sur-Agout (Hérault) cultive sa différence en forêt. Non parce qu'il s'agit de taillis de hêtres (80 %), de boisements de pins et d'épicéas (20 %), mais parce la commune a choisi d'utiliser ce « capital » pour chauffer plusieurs bâtiments municipaux. Ainsi, depuis 2003, des plaquettes de bois déchiqueté viennent alimenter un réseau de chaleur installé en remplacement du chauffage électrique.

La décision, qui remonte à 2001, répond à un choix économique, social et éthique, mais le passage à l'acte repose sur une analyse réaliste de la faisabilité du projet.

Petite commune, Fraïsse-sur-Agout compte 350 âmes et voit sa population dépasser le millier de résidents en période estivale. Implantée à 700 mètres d'altitude, elle possède une forêt de 950 hectares gérée par l'Office national des forêts (ONF), dont 190 hectares reboisés il y a trente ans<sup>1</sup>. Le projet vise à valoriser les sous-produits, non commercialisés, de l'exploitation de cette forêt (éclaircies et houppiers) mais aussi à s'affranchir des fluctuations du coût des énergies traditionnelles. L'objectif consiste, aussi, à soutenir l'emploi et l'activité économique locale tout en confortant l'image environnementale de cette commune touristique.

**CÔTÉ TECHNIQUE.** Issu de la forêt communale, le combustible est constitué de plaquettes fabriquées et stockées dans un hangar de 1 000 m<sup>3</sup>. Elles servent à alimenter la chaufferie d'une puissance de 450 kw (installée au cœur du village) : déversées dans un silo enterré de 130 m<sup>3</sup>, les plaquettes sont transférées au foyer par un convoyeur à vis. Par grand froid ou en basse saison (la chaudière ne doit pas produire moins de 60 kw), une chaudière fioul de 400 kw apporte une énergie d'appoint (10 % de l'énergie totale produite par l'installation).

1. Dans le cadre du contrat avec le fonds forestier national (FFN).
2. L'état d'assiette est un document juridique qui précise les coupes à effectuer et leurs caractéristiques, pour une année donnée. Ce, dans le respect des documents d'aménagement forestier.
3. Dotation générale d'équipement (6 %) ; Ademe (19 %) ; région (21 %) ; département (10 %) ; Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (24 %).

## 1 000 chaufferie-bois en milieu rural

En 2006, la Fédération nationale des communes forestières (FNcofor) lance l'opération « 1 000 chaufferies bois en milieu rural ». Elle favorise l'installation de chaufferies d'une puissance totale de 500 Mw entre 2007 et 2012. Les collectivités sont incitées à réaliser une pré-étude de faisabilité afin de vérifier si le recours à l'énergie bois est vraiment pertinent. Chaque territoire adhérent s'engage ainsi à réaliser un plan d'approvisionnement territorial visant à estimer la demande potentielle de bois à moyen terme (5-10 ans) ; à déterminer les volumes de bois énergisables et les coûts de mobilisation associés à ces volumes. L'opération accompagne les maîtres d'ouvrage dans le règlement des problèmes juridiques et fiscaux. Cette opération permet un accès prioritaire aux aides publiques (le plan climat 2006 reconnaît que des subventions de 30 à 50 % sont nécessaires pour compenser les surcoûts des chaufferies biomasse). Elle bénéficie du soutien financier de l'Ademe et de l'appui technique de l'ONF énergie. ■

>>> En savoir plus :  
**Nolween Marchand - FNcofor**  
**Mél : n.marchand@fncofor.fr**



LE BOIS ARRIVE AU HANGAR

La chaleur (une vapeur chauffée à 90° - 95°) est véhiculée par le biais de tuyaux calorifugés enterrés. Un réseau de 700 mètres alimente ainsi les bâtiments communaux (gîtes de vacances, maison des associations, logements locatifs), mais aussi la mairie, les écoles, l'agence postale, la bibliothèque, de nouveaux gîtes aménagés dans le presbytère et l'ancienne poste. D'autre part, vingt-cinq habitations privées ont demandé leur raccordement.

On compte aujourd'hui cinquante compteurs calorifiques pour une consommation de 250 kw et une surface chauffée de 4 000 m<sup>2</sup>.

**GÉRER LE CONSOMMABLE.** Afin d'approvisionner le site de stockage en plaquettes forestières, la commune a délégué la maîtrise d'œuvre à l'ONF. Aux termes de cette convention, l'Office national des forêts est chargé :

- de choisir des produits de coupe, conformément à l'état d'assiette<sup>2</sup> prescrit dans le plan d'aménagement ;
- de consulter des entreprises d'abattage, débardage, transport et déchiquetage (les entreprises retenues signent un contrat de trois ans avec la commune et sont rémunérées au volume traité) ;
- d'organiser la surveillance des chantiers ;
- de réceptionner les plaquettes, conformément au cahier des charges de la chaufferie.

La consommation annuelle de la chaufferie-bois est d'environ de 300 tonnes de plaquettes soit 400 m<sup>3</sup> de bois rond. Les arbres sont exploités en hiver. Triés sur place, ils sont ensuite transportés devant le hangar de stockage où ils sont broyés en mai-juin, en une seule fois (trois ou quatre jours), par un broyeur mobile. La granulométrie moyenne des plaquettes est de 35 x 30 x 5 mm. Les plaquettes sèchent tout l'été. En automne, elles atteignent le taux d'humidité de 30 % requis pour le fonctionnement optimum de la chaudière. On notera que le mélange des essences résineuses (pins, épicéas) ne présente aucun inconvénient et, à l'inverse, que la chaudière ainsi chargée produit très peu de cendres (trois tonnes par an étendues en forêt).

**BILAN SOCIAL.** L'installation de la chaufferie communale n'a pas entraîné de création d'emplois directs ; elle a permis, cependant, de conforter ceux existants.

**En savoir plus**

www.ademe.fr  
 Revue *Communes forestières de France* - n° 36 janvier 2007

**STOCKAGE DES  
PLAQUETTES  
FORESTIÈRES.**



Ainsi, les employés communaux procèdent à l'entretien de la chaudière (deux heures par semaine pour le ramonage et le décendrage). Ils opèrent au chargement périodique du silo (deux bennages/mois), au contrôle permanent des installations et du stock de granulés. Ils relèvent mensuellement les compteurs caloriques. L'installateur/réviseur de la chaudière habite la ville voisine de Castres (81) et les entreprises assurant l'exploitation et le transport du bois sont installées dans le canton. Seule la déchiqueteuse mobile vient du Vercors. Par ailleurs, cette installation a permis à la commune de bénéficier du pôle d'excellence rurale, porté par la communauté des communes du Haut-Languedoc (labellisé en juin 2006). À ce titre, elle hébergera un des trois écosites sur les énergies renouvelables (bois-énergie, hydraulique, éolien) et participera à l'approvisionnement de la plateforme de tri et de commercialisation des bois qui sera installée à la Salvetat-sur-Agout. D'une manière générale, le projet a accompagné le développement touristique du village et conforté son image d'excellence environnementale (gîtes communaux aux normes HQE...).

**BILAN ÉCONOMIQUE.** Aujourd'hui, le kilowatt heure est facturé environ 4 centimes (3,66 centimes en 2004) aux particuliers, soit un tiers du prix du kilowatt électrique. L'abonnement au compteur calorique est fixé à 16 euros par mois et la taxe de raccordement varie entre 800 et 1200 euros par an selon la puissance installée. Ce bilan très positif doit prendre en compte le fait que le budget d'investissement a été couvert à 80% par des subventions<sup>3</sup>. Ainsi, le coût total du projet (hangar, chaufferie, réseau, études, maîtrise d'œuvre) s'est élevé à environ 840 000 euros HT; l'autofinancement communal à 168 000 euros HT (20%). Le temps de retour sur investissement est alors estimé à cinq ans. En revanche, en termes d'exploitation, le coût s'élève à 31 000 euros par an. Le prix de revient entrée stockage est d'environ 2 centimes d'euros par kw/heure (voir tableau détails des coûts). Un bilan financier suffisamment satisfaisant pour que le conseil municipal envisage d'étendre le réseau et d'implanter une nouvelle chaudière, plus puissante. ■

**JACQUES PLAN** - ONF DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

>>> Mél: [jacques.plan@onf.fr](mailto:jacques.plan@onf.fr)

**Coût de revient des plaquettes forestières<sup>1</sup>**

En 2006	Coût en €/m <sup>3</sup>	Coût en €/MAP m <sup>3</sup> apparent plaquettes
Bois sur pied	0	0
Abattage - débardage	24,50	9,07
Transport	6,50	2,41
Déchetage	11,17	4,14
Prestation ONF	4,05	1,50
<b>Total</b>	<b>46,22</b>	<b>17,12</b>



1. Un m<sup>3</sup> de bois rond fournit en moyenne 2,70 MAP de plaquettes.

**Marguerite Mathieu** Maire de Fraïsse-sur-Agout

**«Nous avons déjà d'autres projets»**

Nous nous sommes interrogés sur les modalités de chauffage, quand il a été question d'agrandir le village de vacances communal de Campotel. En effet, les gîtes initiaux étaient équipés de radiateurs électriques; ruineux! C'est là que nous avons réalisé qu'il était peut-être possible d'utiliser les taillis de hêtre, houppiers, résidus d'éclaircies résineuses, tous les produits de notre forêt, presque invendables. L'étude de préféabilité a conclu à la viabilité du projet à la condition expresse ne pas devoir acheter de bois sur pied.

Quatre ans plus tard, nous avons de nouvelles idées. En effet, la capacité actuelle de la chaudière n'est utilisée qu'à moitié (250-450 kw) aussi, nous envisageons d'étendre le réseau et d'y raccorder cinquante habitations privées supplémentaires avec le même approvisionnement de 300 tonnes bois/an, que l'ONF nous garantit. Nous avons aussi un projet de lotissement communal qui pourrait être chauffé par ce réseau. Cela nécessite l'installation d'une chaudière plus puissante. Nous pourrions la financer par la vente des terrains; mais il faut, d'abord, nous assurer que notre forêt peut fournir. ■

En savoir plus: Mairie de Fraïsse-sur-Agout: 04 67 97 61 14

**Jean-Luc Arvieu**

**CHEF DE L'UNITÉ TERRITORIALE MONTAGNE  
ONF 34**

**«C'est utile, aussi,  
à la gestion sylvicole»**

**Cette exploitation des bois sert-elle  
votre gestion forestière?**

Indubitablement oui. Cette chaufferie nous permet de réaliser les opérations sylvicoles indispensables telles les premières éclaircies dans les plantations de résineux réalisées il y a trente ans. Nous récoltons une ligne sur cinq pour créer un couloir de débardage puis nous opérons une éclaircie sélective (environ un arbre sur trois) sur les lignes intermédiaires. Ces bois d'éclaircies n'intéressent aucun acheteur car les coupes mobilisent de petits volumes et sont souvent dispersées.

Ce projet permet aussi de maintenir des emplois hivernaux. Ainsi, l'exploitation pour approvisionner la chaufferie procure un travail à deux personnes équivalent temps plein (six personnes).

**La commune envisage l'implantation  
d'une chaudière plus puissante, est-ce  
réaliste?**

Si la commune fait ce choix, nous devons augmenter la récolte par des éclaircies dans les taillis vieillissants de hêtres, traités en conversion de futaie. C'est techniquement possible, et souhaitable au plan sylvicole, cependant, le coût d'exploitation (abattage débardage) dépassera les 24,5 euros/m<sup>3</sup> actuellement facturés par les entreprises. En effet, les pentes sont plus fortes, les distances de débardage sont plus longues et les prélèvements/hectare sont plus faibles. Il y a peut-être un gisement potentiel de bois dans les parcours communaux qui ne sont plus pâturés et qui se reboisent spontanément.

**D'autres avantages?**

Depuis que nous travaillons sur ce projet, l'ONF a renoué un partenariat fructueux avec la commune. Dans le passé, les relations étaient parfois tendues du fait de la chasse, de la circulation des grumiers sur la voirie communale ou encore du coût des travaux sylvicoles. Nous y avons beaucoup gagné. ■

RECUEILLI PAR JACQUES PLAN

>>> [Jean-luc.arvieu@onf.fr](mailto:Jean-luc.arvieu@onf.fr)  
**ONF unité territoriale montagne  
04 67 97 62 53**

la parole à

LE FLEUVE  
SÉNÉGAL TRAVERSE  
QUATRE PAYS :  
MALI, MAURITANIE,  
SÉNÉGAL ET  
GUINÉE.  
CI-CONTRE, LE  
CANAL PRINCIPAL  
DU FLEUVE LE  
RELIE AU LAC DE  
GUIERS (NORD DU  
SÉNÉGAL).



Politiques publiques au banc de l'évaluation

# Le fleuve Sénégal pleure ses écosystèmes

Les pays riverains du fleuve Sénégal, tous, ont ratifié plusieurs conventions internationales. Elles les engagent au maintien et à la protection des écosystèmes. Il est vrai, en effet, que les écosystèmes de la vallée du fleuve Sénégal, vaste plaine d'inondation sahélienne, sont le siège d'une production biologique très importante et qu'ils génèrent des ressources naturelles et économiques majeures dans une région où les pluies sont rares.

La richesse écologique de ce territoire dépend d'abord des ressources en eau et en limons, essentiellement charriés par le fleuve, en particulier au moment des crues. La biodiversité est associée à la présence d'habitats diversifiés, fragiles et complexes, étroitement liés à des différences microtopographiques, à des alimentations en eaux douces et saumâtres dont les équilibres varient au cours des saisons et d'une année sur l'autre.

**Profusion.** Parmi les conventions internationales ratifiées par les pays du fleuve (Sénégal, Mauritanie, Guinée), la plus directement impliquée est la convention Ramsar sur les zones humides. D'autres conventions, cependant, couvrent également la protection de l'hydrosystème et la qualité de ses eaux, en particulier en tant que fleuve international, les espèces et habitats qui en dépendent, leur biodiversité, la lutte contre la désertification, etc.

À titre d'exemple, le Sénégal, à lui seul, a ratifié onze conventions internationales sur l'environnement qui s'appliquent toutes à la vallée. La signature de ces conventions

**Les écosystèmes du fleuve Sénégal se dégradent malgré la multiplication des conventions internationales. Quelle est donc l'efficacité environnementale de ces engagements ? Le besoin d'un cadre d'analyse critique se fait sentir.**

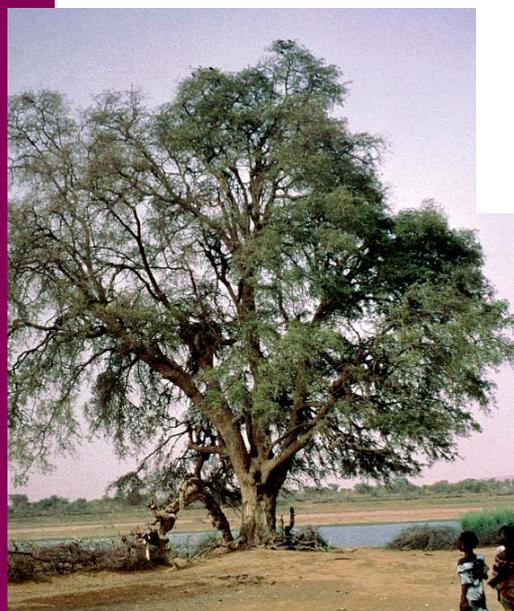
a donné lieu à la mise en place de dispositifs de gestion environnementale nombreux (plans nationaux et régionaux d'actions pour l'environnement, stratégies de conservation de la biodiversité, programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement, plans de gestion locale des ressources naturelles...) qui prétendent intégrer pleinement les enjeux environnementaux de ces territoires.

VIEUX  
TAMARINIER  
PRÈS DU  
FLEUVE.

**Clarification.** Face à cette profusion de dispositifs internationaux, mais aussi nationaux et locaux, il est essentiel de se donner

les moyens d'évaluer effectivement les actions proposées et mises en œuvre. C'est ainsi que, sur la vallée du fleuve Sénégal, une étude a été conduite, six ans durant, pour savoir quelle stratégie était suivie pour gérer les écosystèmes du fleuve Sénégal et avec quels résultats? Pour ce faire, un cadre et une grille d'analyse ont été construits; ils s'appuient sur un double regard, à savoir: une clarification des critères de performance environnementale et, deuxièmement, une analyse en termes de dynamique<sup>2</sup>. Celle-ci produit des indications sur les ralentissements, stabilisation ou accélération des processus dommageables qui permettent d'évaluer les dispositifs de gestion y compris au cours de leur mise en œuvre.

**Révélation.** Ce travail révèle que de nombreux dispositifs ne répondent pas aux enjeux environnementaux affichés; en



© Marie-Hélène Chevallier - IRD



PIROGUE PARTANT POUR LA PÊCHE.



particulier aux engagements de maintien de fonctionnalité de l'hydrosystème.

En effet, la gestion des débits du fleuve (largement contrôlés par des barrages) est déterminante pour le fonctionnement des écosystèmes et de ses composantes. Ainsi, les précipitations dans cette région étant très faibles, l'ampleur de la crue, et les surfaces qu'elle permet d'inonder sont un facteur fondamental pour la biomasse globale. De même, la durée de la crue détermine le temps de submersion et d'imbibition des terres, favorable à la croissance des plantes. Dans une région soumise à une très forte évaporation, la capacité des mares à rester en eau, la croissance des plantes et du phytoplancton, sont autant de facteurs déterminant l'augmentation de la faune et ses capacités de reproduction. Enfin, la forme de la crue, les dates d'arrivée du pic de crue et la vitesse de retrait des eaux, déterminent fortement le cycle végétatif des plantes, mais aussi celui des différentes espèces animales, en particulier des espèces migratrices.

On s'attendrait ainsi à ce que tous les dispositifs de gestion environnementale du fleuve soient très précis et orientés vers la préservation des zones humides. Les caractéristiques et la qualité de la crue devraient viser à se maintenir à long terme. La crue devrait être soutenue artificiellement par des lâchers d'eau au niveau du barrage de Manantali : une retenue installée au Mali sur le principal affluent qui contrôle la moitié des débits du fleuve.

De même, on s'attendrait à ce que les dispositifs soient explicites par rapport à la limitation des endiguements afin de maintenir des surfaces inondées et des écosystèmes humides fonctionnels. Or, ces deux points sont rarement mis en exergue.

On observe ainsi que certains dispositifs proposent bien le maintien d'une crue, mais en deçà des critères qui permettant de répondre aux besoins de la faune ichthyenne ; ou, par ailleurs, favorisant le développement de nouveaux endiguements.

**Cohésion ?** Dans les faits, les dispositifs de gestion environnementale sont rarement cohérents. Leur mise en œuvre ne prend pas en compte l'articulation des différents enjeux environnementaux qu'ils devraient résoudre. C'est pourquoi leur pertinence environnementale est souvent très faible. La cohérence est encore moins au rendez-vous, si l'on cherche à articuler un dispositif à un autre. C'est ce que montrent l'analyse et l'évaluation multiscalaire développée dans l'ouvrage. D'autre part, si l'on s'attache à faire une évaluation, pas seulement externe (basée essentiellement sur l'analyse des résultats), mais aussi interne (en suivant le processus de construction et d'évolution du dispositif), on voit comment les projets et programmes s'accumulent sans avoir finalement de pouvoir d'influence sur les points cruciaux à lever pour limiter la dégradation des écosystèmes du fleuve. Ainsi par exemple, les programmes d'optimisation de la crue, deviennent des programmes de recherche d'optimisation des débits pour assurer une performance agricole et hydroélectrique des ouvrages ; ou encore les fonds alloués à l'atténuation des impacts environnementaux de la mise en service de l'usine hydroélectrique, prévoient des mesures d'accompagnement qui ne sont autres que des propositions de nouveaux projets d'équipement et le développement de nouveaux barrages, etc. Enfin, il n'est pas rare que les instances en charge de la mise en œuvre de ces dispositifs soient, en majorité, dominées en leur sein par les intérêts des filières (énergie, agriculture irriguée, navigation) qui sont justement défavorables à la préservation de ces écosystèmes.

**Désillusion ?** Mais ces intérêts sectoriels, s'ils sont essentiels pour comprendre la concentration des moyens sur un petit nombre d'objectifs de développement souvent très défavorables au maintien des

qualités de l'environnement, ne sont pas suffisants pour expliquer la façon dont les dispositifs de gestion tendent petit à petit à évacuer les enjeux environnementaux tout en prétendant les intégrer pleinement. Quatre facteurs complémentaires doivent être retenus ; une approche rétrospective sur le long terme permet de les identifier clairement.

1) D'abord, la tendance à être amnésique sur les échecs des projets de développement et sur leurs impacts écologiques, ce qui pousse à envisager tout nouveau projet comme une nouvelle solution qui amnistie les erreurs passées dans un milieu pourtant de plus en plus dégradé.

2) Ensuite, la tendance à surévaluer les capacités de maîtrise technique face à la complexité et l'instabilité des situations de gestion.

3) D'autre part, une grande difficulté à assumer la responsabilité collective de la gestion de l'environnement face à d'autres responsabilités collectives, sociales, économiques, jugées souvent plus sérieuses. Cette difficulté pousse soit à désigner un coupable, figeant le débat et bloquant le traitement du problème, soit à proposer un mode de résolution consensuel, dans des contextes de concertation où les enjeux environnementaux sont alors étouffés par les autres intérêts en jeu.

4) Enfin, la tendance à changer de référentiel normatif en cours de programmes produit de nombreuses confusions, et dans la durée pousse à faire l'impasse sur les informations anciennes (sous prétexte que les connaissances auraient évolué et que la situation aurait changé) et ainsi sur la réalité des modifications sur le long terme des milieux et écosystèmes étudiés.

**Solution ?** La construction d'un cadre d'analyse critique et d'une grille opérationnelle<sup>2</sup> pour évaluer la performance environnementale des dispositifs de gestion environnementale du fleuve Sénégal, peut, sur son principe, s'appliquer facilement à d'autres cas. Elle constitue un outil, pour les bailleurs de fonds comme pour les États, qui permet d'évaluer les points durs à lever pour augmenter l'efficacité environnementale de leurs actions et mieux mesurer l'impact sur l'environnement des compromis choisis. Elle est aussi pour les acteurs d'environnement un moyen de mieux mesurer le sens de leurs actions, le cadre et la tendance dans lesquels elles s'inscrivent, voire d'appuyer et de renforcer leurs stratégies. ■

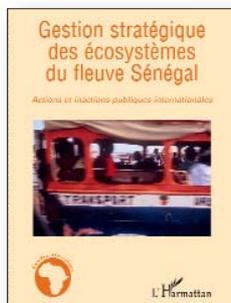
**MAYA LEROY**

GRUPE DE RECHERCHE GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ÉCOSYSTÈMES ET FORÊTS TROPICALES - ENGREF

>>> **Mél: leroymaya@engref.fr**

1. L'étude a été menée par Maya Leroy dans le cadre d'un travail de thèse. Elle a donné lieu à la publication d'un ouvrage (cf. en savoir plus).

2. Cette grille (cf. En savoir plus) est actuellement utilisée par l'auteure pour évaluer des actions de gestion de zones humides en Méditerranée.



**En savoir plus**

*Gestion stratégique des écosystèmes du fleuve Sénégal. Actions et inactions publiques internationales - Maya Leroy, L'Harmattan, 2006.*

Le lecteur y trouvera une description fine de la façon dont la grille d'évaluation a été élaborée et le cadre théorique qui a permis sa construction. L'ouvrage montre également comment utiliser concrètement cette grille pour plusieurs dispositifs de gestion du fleuve Sénégal. Une rétrospective sur le long terme permet de mieux saisir l'ampleur des processus qui ont affecté les écosystèmes du fleuve, et les enjeux à relever dans un tel contexte. Voir *Espaces naturels* n° 19, rubrique « Parutions ».



© Jean-Pierre Montoroi - IRD

© Jean-Jacques Lemasson - IRD



## « Les espaces naturels protégés ne sont pas des lieux de loisirs sportifs »

**SERGE REVEL, VICE-PRÉSIDENT, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE. IL A ÉLABORÉ ET MIS EN PLACE UN SCHEMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE L'ISÈRE.**

Avec l'attraction des loisirs de nature et pour des questions de sécurité, on aménage les espaces naturels. Un caillebotis par-ci, un observatoire par-là, les élus décideurs et leurs salariés gestionnaires ne risquent-ils pas de perdre de vue l'objectif primordial : la préservation de la biodiversité ?

À vouloir régler les problématiques de fréquentation, ne risque-t-on pas d'oublier les missions d'éducation ? D'ailleurs, quelles perceptions de la biodiversité, le public se forge-t-il lors de ces visites sur les espaces aménagés ? Ainsi, l'élu que je suis s'interroge régulièrement : jusqu'à quel point faut-il équiper un site protégé et l'entretenir pour des activités de loisirs ?

Certains soulignent que la solution tient dans la sensibilisation : il faut former afin que le plus grand nombre perçoive l'intérêt biologique des sites et l'importance de leur sauvegarde.

C'est d'ailleurs ce que nous faisons, chez nous, en Isère, où une centaine d'espaces naturels sensibles sont déjà reconnus.

Nos personnels participent à des échanges ou des visites sur d'autres sites. Un *vade-mecum* du gestionnaire les aide dans leurs démarches et surtout un appui technique et un contrôle annuel du service environnement sont effectués. Mais est-ce suffisant puisque, malgré ces précautions, nous n'avons pas été à l'abri, par exemple, d'initiatives de débroussailllements trop intensifs.

La vérité, c'est qu'il reste un long chemin à parcourir afin que le gestionnaire territorial, l'animateur, l'éducateur, le grand public, intègrent de nouvelles références, une nouvelle culture de la nature avec ses friches, son bois mort, ses marais... sa biodiversité souvent insoupçonnée. Mais, pour que cela soit possible, il faut induire de nouveaux comportements. Lorsque l'on reporte la visite d'une tourbière parce que, ce matin-là, les caillebotis sont

exceptionnellement sous l'eau et que les participants n'ont pas prévu de bottes, on induit l'idée d'une nature confort. Quand le même jour, au même endroit, un groupe d'enfants de maternelle reviennent de leur exploration les pieds trempés mais ravis, on sait qu'ils garderont de leur contact avec la nature un souvenir inoubliable.

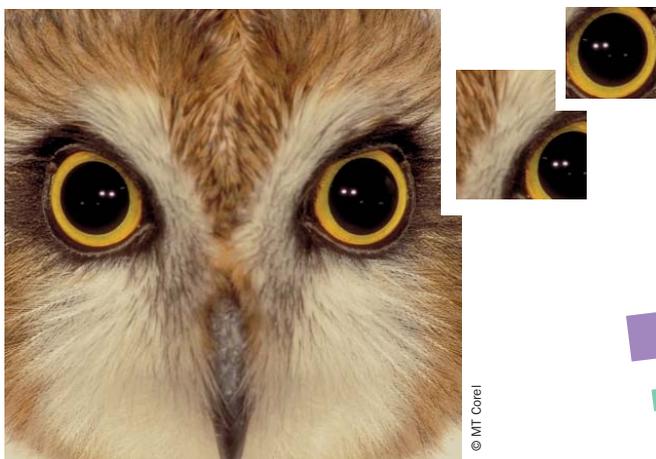
Il est vrai que nous, élus, sommes de plus en plus sollicités pour que nos espaces naturels protégés soient utilisés pour des activités de loisirs sportifs de nature. Or aujourd'hui, l'évaluation des impacts est complexe. En politique responsable, nous devons appliquer le principe de précaution d'autant plus que la surface des espaces naturels protégés représente une infime partie du territoire.

Pour toutes ces raisons, en Isère, les espaces naturels sensibles ne sont pas des espaces de loisirs sportifs, à savoir des espaces, sites et itinéraires au sens de la loi sur le sport.

Notre rôle est de mieux faire connaître et reconnaître les objectifs de biodiversité. Cette prise de conscience n'est pas encore partagée par la majorité de nos concitoyens et des élus même si la prise en compte du changement climatique y contribue certainement.

Aussi, afin de faire émerger cette culture commune, organisons des forums départementaux des gestionnaires d'espaces naturels pour les spécialistes mais aussi les élus et les services techniques ; mettons en place des formations et des visites de sites ; poursuivons la sensibilisation du public non pas seulement à l'aide de panneaux pédagogiques mais grâce à des interprètes nature... sur les espaces naturels protégés qui doivent être, avant tout, des lieux de préservation et d'éducation aux richesses naturelles. ■

**SERGE REVEL**



© MT Coreil

## Protection de la nature Le temps est compté

La loi française de protection de la nature du 10 juillet 1976 a fêté ses trente ans. Quelques années plus tôt, on clouait encore les chouettes aux portes des granges pour se protéger du malheur. Tout ce qui comptait de « sauvagine » était pourchassé, tiré, empoisonné, traqué, piégé. Les pièges à mâchoires se commandaient sur catalogue « Manufrance ». Les derniers marais, suspects de colporter les « miasmes putrides », étaient menacés d'assèchement pour une poignée de maïs. Les montagnes et le littoral étaient la proie des promoteurs. Heureusement, quelques naturalistes précurseurs travaillaient d'arrache-pied.

Trente ans plus tard, le bilan peut sembler satisfaisant ; nous avons gagné le droit de voir un héron cendré sur le bord d'une rivière, un vautour fauve dans le ciel, un castor par-ci, une loutre par-là, un lys Martagon ou un bouquetin dans nos montagnes. Des listes entières d'espèces ont été déclarées « protégées » et nous pouvons même nous vanter de quelques réintroductions réussies. Même si le retour naturel du loup depuis l'Italie et le maintien sous perfusion d'une population d'ours dans les Pyrénées suscitent encore quelques remous, les mentalités ont heureusement changé. Néanmoins, il nous est difficile de dresser un bilan crédible faute d'avoir, dès les années 70, mis en place les indicateurs pertinents. De plus, bien malin qui pourrait dire quelle est la part attribuable à notre politique de protection de la nature et celle due à des mutations économiques et sociales profondes : la déprise rurale en est un exemple frappant avec la progression de certaines espèces de milieux fermés et la régression de celles des prairies et bocages. Des espèces prestigieuses ou symboliques – et particulièrement des vertébrés supérieurs comme nous – ont sans nul doute progressé, mais elles ne sauraient cacher une chute de la biodiversité sans précédent à l'échelle de l'humanité.

Pendant ces trente années, nous avons érigé des remparts autour des tourbières, bâti des murailles de chine pour protéger telle ou telle montagne... parcs, réserves, conservatoires... autant d'enfermement, de retranchement à une dépréciation galopante. Tel le petit Hans du conte, le doigt dans le trou de la digue en attendant les secours. Un réflexe salutaire d'autodéfense que l'on aurait tort de renier : ces espaces naturels protégés constituent les fondations des nouvelles politiques de maintien de la biodiversité.

Les milieux naturels communiquent entre eux par des corridors. Sur la base d'objectifs qualitatifs et quantitatifs (aux bonnes échelles temps et espace), bordés d'indicateurs, nous devons désormais, impérativement, « sortir du cadre » : conquérir de nouveaux territoires, connecter les espaces et, pour cela, nouer des partenariats du local (collectivités) au global (Europe et Afrique notamment). Nous devons passer de la défensive à l'offensive, sans nostalgie ni reniement. Tout le monde est concerné, c'est une question politique de premier plan. Le temps nous est compté. ■

**YVES VERILHAC** - DIRECTEUR DE L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

## Pour une concertation forte renouveler le dialogue territorial

Une concertation faible qui ne ferait que mobiliser des idées reçues sans donner aux acteurs locaux les moyens de se construire une opinion par la confrontation de leurs savoirs ne serait qu'un simulacre de participation. Aujourd'hui, il est impératif de créer les conditions d'une concertation forte, fondée sur une confrontation critique des points de vue, puis de passer par une compréhension mutuelle des situations et des besoins, conduisant à des compromis admis par tous parce que chacun peut comprendre les circonstances de leur élaboration, y compris les contraintes matérielles ou financières et les rapports de force du moment entre les participants. Ceci impose que cette confrontation ne demeure ni ponctuelle ni concentrée sur un objet limité. Elle doit s'inscrire dans un processus constant dans lequel les points de vue, les stratégies, les alliances, les rapports de force puissent se recomposer.

La concertation forte, que nous appelons de nos vœux, ne peut pas s'appliquer à tout. Mais son champ de pertinence sera d'autant plus étendu qu'elle aura été inscrite dans le fonctionnement des institutions, que ses règles, ses méthodes et ses lieux auront été clairement débattus, définis, appropriés, qu'ils seront permanents sans pour autant être figés. L'institutionnalisation de la concertation comme fait démocratique est une condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, pour éviter la prise de pouvoir des commanditaires ou des animateurs sur la conduite du débat, favorisée par l'asymétrie d'information et de statut entre eux et les citoyens. Déjà, on voit des vendeurs de méthodes imposer leurs recettes en matière de concertation. Dans ce domaine, la solution unique n'existe pas : place à la diversité et à l'innovation. Place surtout à la maîtrise, par les participants eux-mêmes, des dispositifs de dialogue, des méthodes et des outils.

Une concertation forte s'enracine dans les institutions, dans la formation et dans la pratique des citoyens. Il est indispensable de l'inscrire dans la Constitution, parce qu'elle doit être au cœur de la République. La loi seule, si elle ne s'accompagne pas d'un effort important de la Nation tout entière en matière de formation des individus, ne suffira pas à en faire autre chose qu'un principe creux dont la vanité renforcera encore le rejet du politique. Il est dérisoire de penser que l'État à lui seul puisse en être l'inspirateur : un tel effort n'est pas de ceux que l'on décrète ou que l'on impose. Il ne peut être porté que par les hommes et les femmes eux-mêmes, les structures associatives, les syndicats, charge à l'État de les appuyer matériellement et intellectuellement dans cette démarche. ■

**FRANÇOIS LÉGER** - ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN SCIENCES AGRONOMIQUES.

**ÉLSA BONAL** - THÉRAPEUTE SOCIAL, MEMBRE DE L'ASSOCIATION GEYSER ([WWW.GEYSER.ASSO.FR](http://WWW.GEYSER.ASSO.FR)).

**BERNARD MÉRAND** - PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION AFIP ([WWW.AFIP.ASSO.FR](http://WWW.AFIP.ASSO.FR)).

**PIERRE-YVES GUIHÉNEUF** - ANIMATEUR DU PROGRAMME COMÉDIE ([WWW.COMEDIE.ORG](http://WWW.COMEDIE.ORG)).

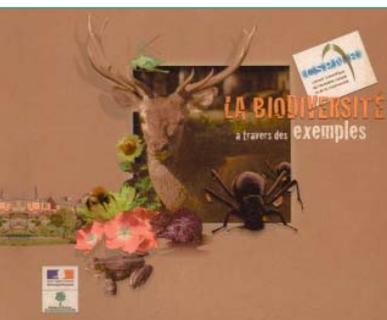
La version intégrale de ce texte est mise en débat sur le site [www.comedie.org](http://www.comedie.org)

## ● Éducation

### **La biodiversité à travers des exemples**

Ce livre s'adresse aux non-spécialistes auxquels il démontre l'intérêt de la biodiversité pour l'environnement mondial. De multiples exemples, des parallèles de comportements entre les espèces et les Hommes démontrent l'utilité de conserver une nature diversifiée, en équilibre et productive. On y découvre comment une plante aquatique est capable de décontaminer les eaux polluées par l'uranium... Nombreuses illustrations. Les éducateurs apprécieront.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITÉ • 102 PAGES • MEDAD • TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.ECOLOGIE.GOUV.FR



## ● Politique

### **Conservation de la biodiversité et politique agricole commune**

Dans un monde toujours plus urbain, quelle place voulons-nous accorder aux espaces naturels et agricoles et à leur biodiversité ? Entre économie de marché et fonds publics, quelle part de richesse collective souhaitons-nous accorder à la nature ? Dix-sept chercheurs de diverses disciplines se répondent. Cet ouvrage a pour ambition de montrer l'ampleur des questions abordées par la politique agricole commune.

DIRIGÉ PAR I. DOUSSAN ET J. DUBOIS • 348 PAGES • LA DOCUMENTATION FRANÇAISE • 45 EUROS.

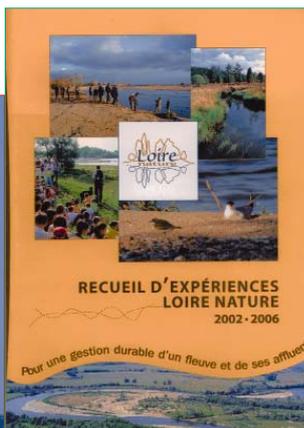


## ● Gestion

### **Recueil d'expériences Loire nature**

Bilan de la phase II du programme Loire nature (2002-2006), ce document technique rend une image fidèle des actions réalisées pour la Loire et ses affluents : gestion et restauration des milieux naturels, éducation à l'environnement... L'analyse des points forts et faibles des différentes expériences est de rigueur. Chacun puisera dans ce recueil pragmatique des éléments de réponse à ses interrogations.

COORDONNÉ PAR ANNE LOMBARDI • 212 PAGES • FCEN • TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.LOIRENATURE.ORG.

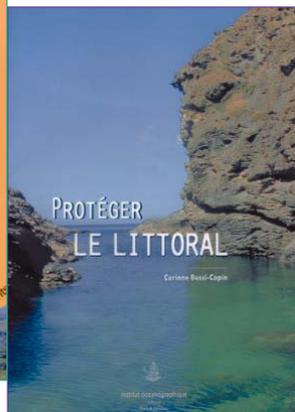


## ● Espèces

### **Guide du naturaliste Causse-Cévennes**

Ce guide de terrain présente les 168 habitats du parc national des Cévennes. Les premières pages décrivent la région et ses écosystèmes. 55 fiches détaillent ensuite chaque milieu. Localisation géographique des habitats, sites d'observation idéaux, flore et faune remarquables, valeur écologique des milieux, usages, type d'entretien... Tout y est. Alliant démarche pédagogique et rigueur scientifique, ce livre intéressera autant les naturalistes et universitaires que les acteurs du territoire.

PN DES CÉVENNES • 336 PAGES • LIBRIS • 23 EUROS.

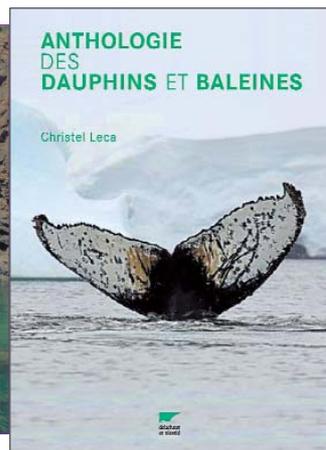


## ● Science

### **Recherche-action et développement local**

La recherche-action a contribué au renouvellement des liens écologiques et sociaux en territoires ruraux. Pourquoi ? Parce que cette démarche scientifique et pédagogique engage ses acteurs dans une expérience de vie qui les transforme. Ce livre donne des exemples de production de ce « savoir expérience ». Il montre notamment comment il a modifié les acteurs-chercheurs : comment ils ont gagné en lucidité, en potentialité de pouvoir de décision.

COORDONNÉ PAR A. PÉTRON • 268 PAGES • L'HARMATTAN • 24 EUROS.



## ● Politique

### **Les paradoxes du développement durable**

Introduite en 1987 par le rapport Brundtland, la notion de développement durable a vingt ans. L'occasion de dresser un bilan. L'auteur s'interroge sur les limites et les effets contradictoires que cette démarche a engendrés dans des domaines aussi variés que l'agriculture, la consommation, les finances ou le tourisme. Il revient aussi sur quelques-uns des débats dont le développement durable fait encore l'objet : bien-fondé des discours alarmistes sur

le devenir de la planète ou conditions d'une gouvernance permettant la coopération avec des acteurs. Exemples à l'appui, cette réflexion est aussi ponctuée d'entretiens avec des spécialistes des différents domaines. Et si le développement durable n'était qu'un concept transitoire ? Ne sommes-nous pas condamnés à passer du stade du développement à celui de la durabilité ?

SYLVAIN ALLEMAND • 192 PAGES • LE CAVALIER BLEU • 22 EUROS.

## ● Espèces

### **Guide des papillons nocturnes de France**

Destiné aussi bien au collectionneur qu'à l'entomologiste le plus pointu, ce guide regroupe les 1626 papillons nocturnes de France. Deux parties : une première qui classe les espèces par famille et les décrit dans un texte court (répartition, milieux fréquentés, périodes de vol...); une seconde qui joue les albums photos, en respectant bien sûr l'ordre précédent.

COORDONNÉ PAR ROLAND ROBINEAU • 287 PAGES • DELACHAUX & NIESTLÉ • 35 EUROS.

## ● Métier

### **Protéger le littoral**

Édité par l'institut océanographique dans la collection « Guide des métiers », ce fascicule thématique traite des diverses voies d'accès aux emplois de la gestion du littoral. Pour chaque corps de métier, on trouve le profil du poste, une explication sur les débouchés des formations et les coordonnées des établissements de formations.

CORINNE BUSSI-COPIN • 28 PAGES • INSTITUT OcéANOGRAPHIQUE • 6,50 EUROS • WWW.OCEANO.ORG/IO

## ● Espèces

### **Anthologie des dauphins et des baleines**

Les animateurs et pédagogues vont apprécier ce riche opusculé qui plonge dans la mythologie et dans l'imaginaire relatif aux dauphins et baleines... De l'Antiquité à nos jours, l'auteure a sélectionné les meilleurs récits, contes et légendes. Drôle, émouvant, étonnant et... instructif.

CHRISTEL LECA • 304 PAGES • DELACHAUX & NIESTLÉ • 28 EUROS.

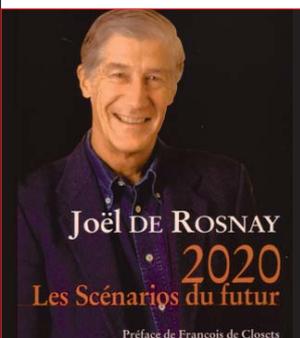


## Science

### 2020 : les scénarios du futur

Cet ouvrage reprend les différentes conférences données par Joël de Rosnay en janvier 2006 à la Cité des sciences. Émergence d'ingénieurs et architectes de l'infiniment petit, explosion des technologies de la communication, prolongation de la durée de vie : comment maîtriser ces évolutions ? Les sciences de la complexité peuvent nous aider à penser le futur des sociétés humaines. Elles nous permettront de construire l'avenir sur la base d'une vision de systèmes complexes (économique, écologique, politique) dont nous faisons partie.

JOËL DE ROSNAY • 144 PAGES  
• DES IDÉES & DES HOMMES  
• 21 EUROS.



### COUP DE CŒUR

#### 80 POISSONS ET ESPÈCES MARINES DE MÉDITERRANÉE

Ce miniguide offre une description de quatre-vingts espèces animales et végétales du nord de la Méditerranée.

Articulée autour de quatre catégories allant des espèces fixées sur le fond à celles vivant en pleine eau, chaque page contient un court texte descriptif (écologie, régime alimentaire, comportement...), une fiche technique (taille, habitat, reproduction...), une photo couleur et un dessin au trait.

Pour tous.

>>> PN DE PORT-CROS ET CONSERVATOIRE BOTANIQUE MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES • 95 PAGES  
• LIBRIS • 7,50 EUROS.

### Festival international du film de l'insecte

4 au 9 octobre - Prades (66)

Cette 7<sup>e</sup> biennale est organisée par l'office pour les insectes et leur environnement du Languedoc-Roussillon. Cinéastes, naturalistes, gestionnaires de l'espace rural, scientifiques, éducateurs, élus... seront au rendez-vous.

► <http://fifi.opielr.org>

### Tourbe et tourbières

8 au 11 octobre - Lamoura (Jura)

« La tourbe en horticulture et la réhabilitation des tourbières après exploitation : quels enjeux pour demain ? » La Fédération des conservatoires d'espaces naturels organise ce colloque international.

► [contact@pole-tourbieres.org](mailto:contact@pole-tourbieres.org)

### Agriculture et paysage

11 et 12 octobre - Puy-de-Dôme

Les 9<sup>e</sup> rencontres annuelles des Grands sites de France s'articuleront autour de la question des partenariats entre forestiers, agriculteurs et Grands sites : rôle des agriculteurs dans la préservation des paysages, utilisation de l'image d'un site renommé pour valoriser la production...

► [lauremaraval@grandsitedefrance.com](mailto:lauremaraval@grandsitedefrance.com)

### Forum national des rivages

15 et 16 octobre - Beauport

La rencontre annuelle des gestionnaires des espaces naturels lacustres et littoraux s'articulera autour de trois thèmes : domaine public maritime protégé ; qualité de gestion ; mécénat environnemental.

► [rivages@rivagesdefrance.org](mailto:rivages@rivagesdefrance.org)

### Aires marines protégées de Méditerranée

23 au 27 octobre - Porquerolles

Les membres du réseau des aires marines protégées issus de vingt et un pays riverains du bassin méditerranéen se rencontreront. Organisée conjointement par le parc national de Port-Cros, le WWF, l'UICN et la région Andalousie, cette manifestation conclut le programme triennal Interreg 3 C et met en perspective la pérennisation du réseau pour les années à venir.

► [http://www.medpan.org/\\_upload/958.pdf](http://www.medpan.org/_upload/958.pdf)

### Aires marines protégées

20 au 22 novembre - Boulogne-sur-mer (62)

Pour la première fois un colloque national est consacré aux aires marines protégées. Son thème ? « Quelle stratégie pour quels objectifs ? » Organisé par l'UICN, avec l'Agence des aires marines protégées, le Conservatoire du littoral, l'université du littoral de la Côte d'Opale et le Centre national de la mer.

► [carole.martinez@uicn.fr](mailto:carole.martinez@uicn.fr)

### Institut français de la biodiversité (IFB)

3 au 6 décembre 2007 - Tours

Ces journées porteront sur « Changement global, biodiversité et écosystèmes : vers quels services écologiques ? » La demi-journée du 6 décembre sera réservée à un dialogue entre décideurs scientifiques et politiques autour des orientations données par le Grenelle de l'Environnement tenu en octobre. ► [www.gis-iffb.org](http://www.gis-iffb.org)

## JURIDIQUE

### Guide pratique du droit du travail

Relation au travail, rémunération ou formation professionnelle, que vous soyez employeur, salarié ou représentant du personnel, ce guide pratique est fait pour vous. L'information sur les droits et obligations de chacun est claire et précise. Mise à jour et complétée par les dispositions juridiques les plus récentes, cette 8<sup>e</sup> édition répond de façon pratique aux questions les plus fréquentes concernant : l'embauche et le contrat de travail, la durée du travail, la sécurité... Elle intègre notamment les nouveaux contrats tels le contrat nouvelle embauche ou encore le chèque emploi-service universel. Adresses de sites Internet, références précises aux textes et index complètent l'ouvrage pour un accès des plus faciles à l'information la plus récente.

>>> Ministère de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement • 800 pages • La Documentation française • 20 euros.



### Conservation de trois espèces de chauves-souris Résultats du Life-nature • 26 octobre 2007 • Banyuls-sur-mer

Débuté en avril 2004 et s'achevant en avril 2008, le programme a pour objectif la conservation du rhinolophe euryale, du murin de Capaccini et du minioptère de Schreibers, trois espèces de chauves-souris cavernicoles dans le Sud de la France.

Suite aux études de terrain effectuées durant les étés 2004, 2005 et 2006, les partenaires du Life souhaitent communiquer leurs résultats (protection des gîtes, caractérisation des terrains de chasse...) afin d'encourager la gestion des habitats de ces espèces.

Rendez-vous est donné le 26 octobre 2007 à Banyuls-sur-mer (66) - Salle Novelty. Cette rencontre s'adresse aux gestionnaires de sites et à toutes les personnes intéressées par les chauves-souris. Suite à cette journée, se déroulera au même endroit, les 27 et 28 octobre 2007, le colloque annuel international de mammalogie de la société française pour la protection des mammifères (SFEPM). Son thème : les mammifères et les massifs montagneux. Plus de renseignements : [www.sfepm.org](http://www.sfepm.org). ■ >>> <http://www.sfepm.org/LifeChiropteres/Accueil.htm>



# 1<sup>er</sup> colloque national sur les aires marines protégées :

## Quelle stratégie pour quels objectifs ?



**Boulogne-sur-Mer / 20, 21, 22 novembre 2007**



*Avec le soutien financier de :*

